



PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2016 2020

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) a été adopté par le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 14 octobre 2015.

Le document a été modifié le 18 janvier 2016 afin de tenir compte du rapport de la commission de révision suite aux consultations publiques tenues les 9 et 15 décembre 2015. Il a été déposé au conseil de la MRC le 27 janvier 2016.

À la suite de l'avis de non-conformité du ministre, d'autres modifications ont été apportées. Le Plan de gestion des matières résiduelles révisé a été édicté par le règlement 231 le 17 août 2016.

RÉALISATION

L'équipe du service de l'environnement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges :

À la rédaction, madame Monica Gaudet, agente de développement en environnement
À la rédaction et à la révision, madame Stéphanie Lavergne, agente de développement en environnement
À la révision, madame Anne Fortier, agente de développement en environnement
À la correction, mesdames Sylvie Richer et Carole Ducharme, secrétaires
À la mise en page et correction, madame Natalie Lebrun, secrétaire
Crédit photo : MRC de Vaudreuil-Soulanges

COLLABORATION

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a été réalisé grâce à la collaboration des partenaires suivants :

- Les élus de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le personnel administratif et technique des municipalités suivantes :
 - Coteau-du-Lac
 - Les Coteaux
 - Pointe-Fortune
 - Rigaud
 - Rivière-Beaudette
 - Saint-Clet
 - Saint-Polycarpe
 - Saint-Télesphore
 - Saint-Zotique
 - Sainte-Justine-de-Newton
 - Sainte-Marthe
 - Très-Saint-Rédempteur

L'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles du Québec (AOMGMR)

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉFET.....	7
MISE EN CONTEXTE.....	8
1. PORTRAIT DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES	9
1.1 LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET LE TERRITOIRE D'APPLICATION DU PGMR.....	9
1.2 PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE.....	10
1.3 PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE.....	15
1.4 POPULATION.....	15
1.5 PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE	16
2. LA GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	19
2.1 RÔLES ET COMPÉTENCES DE LA MRC ET DES MUNICIPALITÉS LOCALES.....	19
2.1.1 RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR.....	20
2.2 SERVICES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	20
2.2.1 COLLECTE DE DÉCHETS.....	20
2.2.2 COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES.....	22
2.2.3 COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES	24
2.2.4 COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET RÉSIDUS DE CRD D'ORIGINE RÉSIDENTIELLE ...	26
2.2.5 ÉCOCENTRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES.....	27
2.2.6 AUTRES POINTS DE DÉPÔT/SERVICES DISPONIBLES SUR LE TERRITOIRE	30
2.3 RÉSIDUS DE BALAI DES RUES.....	31
2.4 BOUES	32
2.4.1 BOUES DE FOSSES SEPTIQUES.....	32
2.4.2 BOUES D'ÉPURATION DES USINES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES.....	32
2.5 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI)	33
2.6 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ISSUES DE L'INDUSTRIE DE LA CRD.....	34
2.7 ACTIVITÉS D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION (ISÉ)	34
3. INTERVENANTS ET INSTALLATION DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	36
3.1 LES INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	36
3.2 RECENSEMENT DES DIVERSES INSTALLATIONS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	36
3.3 CONSTATS	37
4. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE.....	37
4.1 LES QUANTITÉS GÉNÉRÉES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL ...	39
4.1.1 QUANTITÉS DE MATIÈRES RECYCLABLES.....	39
4.1.2 QUANTITÉS DE MATIÈRES ORGANIQUES	39
4.1.3 QUANTITÉS DE RDD	40
4.1.4 QUANTITÉS D'ENCOMBRANTS ET DE CRD	40
4.1.5 AUTRES MATIÈRES.....	41
4.2 LES BOUES.....	44
4.2.1 BOUES MUNICIPALES	44
4.2.2 LES FOSSES SEPTIQUES.....	45
4.2.3 QUANTITÉS DE DÉCHETS ÉLIMINÉS.....	45

4.3 LES QUANTITÉS GÉNÉRÉES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DES SECTEURS ICI ET CRD ...	47
4.3.1 SECTEUR ICI	47
4.3.2 SECTEUR CRD	48
5. DIAGNOSTIC TERRITORIAL - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	49
5.1 BILAN DU PGMR 2006-2011	49
5.2 OBJECTIFS NATIONAUX	51
5.3 ENJEUX DU TERRITOIRE	51
5.3.1 SECTEUR RÉSIDENTIEL	52
5.3.2 SECTEUR ICI	53
5.3.3 SECTEUR CRD	53
5.3.4 GESTION DES BOUES.....	54
5.4 SPHÈRES D' ACTIONS.....	55
5.5 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS MRC	58
6. MESURES PRÉCONISÉES POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS.....	59
6.1 PRÉSENTATION DES MESURES	59
6.2 ESTIMATION DES COÛTS DE MISE EN OEUVRES	64
7. DROIT DE REGARD.....	65
8. SYSTÈME DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE	66
LEXIQUE	67
LISTE DES ABRÉVIATIONS	71
RÉFÉRENCES	72
ANNEXES	74

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

FIGURES

FIGURE 1 : CARTE DU TERRITOIRE D'APPLICATION DE LA RÉVISION DU PGMR DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES.....	9
FIGURE 2 : LOCALISATION DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MONTRÉGIE ET DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL	10
FIGURE 3 : CARTOGRAPHIE DES UNITÉS D'OCCUPATION	11
FIGURE 4 : LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE	12
FIGURE 5 : CARTE DU RÉSEAU ROUTIER DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES	14
FIGURE 6 : PLAN DE LOCALISATION ÉCOCENTRE	27
FIGURE 7 : ANNÉE D'ÉCHÉANCE DES MESURES DU PGMR.....	60
FIGURE 8 : POURCENTAGE DES MESURES PAR TYPES D'ENJEUX.....	60
FIGURE 9 : POURCENTAGE DES MESURES PAR MATIÈRE.....	61
FIGURE 10 : NOMBRE DE MESURES PAR CLIENTÈLE CIBLÉE.....	61

TABLEAUX

TABLEAU 1 : SUPERFICIE TOTALE ET SUPERFICIE EN ZONE AGRICOLE DES MUNICIPALITÉS COMPRISES DANS LE PGMR.....	14
TABLEAU 2 : POPULATION DE LA SECTION PGMR DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES EN 2014.....	15
TABLEAU 3 : PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES POUR LA SECTION PGMR DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES.....	16
TABLEAU 4 : NOMBRE D'UNITÉS D'ÉVALUATION ET RÉPARTITION PAR TYPE (AUTRE EXEMPLE)	16
TABLEAU 5 : PRINCIPAUX INDICATEURS DU MARCHÉ DU TRAVAIL.....	17
TABLEAU 6 : NOMBRE D'ICI ET D'ENTREPRISES DU SECTEUR CRD SELON LES CODES SCIAN PAR NOMBRE D'EMPLOYÉS	18
TABLEAU 7 : COMPÉTENCES EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	19
TABLEAU 8 : RÈGLEMENTS EN VIGUEUR DANS LES MUNICIPALITÉS LOCALES.....	20
TABLEAU 9 : DESCRIPTION DU SERVICE PORTE-À-PORTE DE GESTION DES DÉCHETS EN 2014	22
TABLEAU 10 : DÉTAILS DES COÛTS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES 12 MUNICIPALITÉS DU PGMR EN 2014	23
TABLEAU 11 : DESCRIPTION DU SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES EN 2014	25
TABLEAU 12 : DESCRIPTION DU SERVICE DE GESTION DES ENCOMBRANTS ET RÉSIDUS DE CRD D'ORIGINE RÉSIDENTIELLE EN 2014.....	26
TABLEAU 13 : HEURES D'OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE VAUDREUIL-SOULANGES.....	28
TABLEAU 14 : LISTE DES MATIÈRES ACCEPTÉES ET REFUSÉES À L'ÉCOCENTRE VAUDREUIL-SOULANGES.....	29
TABLEAU 15 : ACHALANDAGE ET TONNAGE DE L'ÉCOCENTRE	29
TABLEAU 16 : AUTRES POINTS DE DÉPÔT DES MATIÈRES SOUS REP.....	30
TABLEAU 17 : OPÉRATION DE BALAYAGE DE RUE DES MUNICIPALITÉS EN 2014	31
TABLEAU 18 : POINTS DE DÉPÔTS POUR DES MATIÈRES DU SECTEUR AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE	33
TABLEAU 19 : ÉTABLISSEMENT AYANT ATTEINT LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DU PROGRAMME ICI ON RECYCLE.....	34
TABLEAU 20 : CHOIX MÉTHODOLOGIQUE DES DONNÉES DE QUANTITÉS ET DE COÛTS.....	38
TABLEAU 21 : QUANTITÉ DE MATIÈRES RECYCLABLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL.....	39
TABLEAU 22 : QUANTITÉ DE MATIÈRES ORGANIQUES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL	40
TABLEAU 23 : QUANTITÉ DE RDD DU SECTEUR RÉSIDENTIEL.....	40
TABLEAU 24 : QUANTITÉS ESTIMÉES DES AUTRES MATIÈRES	41
TABLEAU 25 : BILAN DE MASSE RÉSIDENTIELLE 2014.....	42
TABLEAU 26 : STATION D'ÉPURATION DES EAUX	44
TABLEAU 27 : VOLUME ET TONNAGE ESTIMÉS DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES GÉNÉRÉES	45
TABLEAU 28 : PROJECTION DE LA GÉNÉRATION DE DÉCHETS JUSQU'EN 2026	46
TABLEAU 29 : QUANTITÉ ESTIMÉE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES, RÉCUPÉRÉES ET ÉLIMINÉES PAR LE SECTEUR ICI (2014)	47
TABLEAU 30 : QUANTITÉ ESTIMÉE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES, RÉCUPÉRÉES ET ÉLIMINÉES PAR LE SECTEUR CRD EN 2014.....	48
TABLEAU 31 : MESURES INCLUSES DANS LE PGMR 2006-2011	49
TABLEAU 32 : ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES, SECTION PGMR EN LIEN AVEC LE PLAN D'ACTION 2011-2015 DE LA PQGMR.....	58
TABLEAU 33 : MESURES PROPOSÉES POUR FAVORISER L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE	62
TABLEAU 34 : PROJECTION BUDGÉTAIRE 2015-2020	64



LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 - Fiches indicateurs démographiques.....	74
ANNEXE 2 - Incorporation de la SGMR V-S	89
ANNEXE 3 - Règlements n° 188, 188-1, 188-2, 188-3 et 188-4 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.....	91
ANNEXE 4 - Liste des différents intervenants en gestion des matières résiduelles situés sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ou qui peuvent y intervenir	101
ANNEXE 5 - Liste des installations de matières résiduelles	105
ANNEXE 6 - Fiches des mesures	107

MOT DU PRÉFET

L'environnement est l'enjeu du XXI^e siècle et c'est par des petits gestes concrets que chacun peut faire sa part et y contribuer. Les matières résiduelles que nous générons produisent des gaz à effet de serre importants et contribuent à la problématique des changements climatiques. Les efforts à domicile sont indispensables pour réduire les générateurs de déchets, mais un plan et une vision régionale de la gestion des matières résiduelles sont essentiels.

Par ce Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), la MRC veut s'attaquer à cette problématique et réduire au maximum nos matières qui sont envoyées à l'enfouissement. Ce plan donne un bon aperçu de l'état actuel de notre gestion des matières résiduelles et avec ces données nous pourrions prendre les décisions afin d'améliorer cette gestion.

La MRC s'appuiera notamment sur l'approche des 3RV (Réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation) pour guider ses actions afin d'améliorer l'empreinte écologique de la MRC. C'est dans cet esprit que nous démarrons sous peu un projet pilote de collecte des matières organiques qui deviendra ensuite une collecte des matières organiques pour l'ensemble de la MRC.

Bonne lecture !

Jean A. Lalonde,
 préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et
 maire de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur



MISE EN CONTEXTE

L'élaboration d'un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour chacune des MRC et des Communautés métropolitaines du Québec a été rendue obligatoire par les modifications apportées à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) par le projet de loi 90 sanctionné le 16 décembre 1999. Cette modification de la LQE introduit le concept de planification territoriale par l'entremise du PGMR que les municipalités régionales devront désormais élaborer et réviser tous les cinq ans.

Les PGMR visent à élaborer et à mettre en œuvre des moyens concrets favorisant l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR). Le 10 janvier 2006, le premier PGMR de la MRC de Vaudreuil-Soulanges entrain en vigueur, conformément à la loi.

En 2011, le gouvernement publiait sa troisième PQGMR qui faisait suite à la PQGMR 1998-2008 et la Politique de gestion intégrée des déchets solides de 1989. Cette plus récente politique reconnaît les enjeux de la gestion des matières résiduelles de mettre un terme au gaspillage des ressources et de responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles. Ceci ayant pour but l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques (2013-2020) et la stratégie énergétique du Québec 2006-2015.

Cette politique, à bien des égards, est très différente de la précédente de par ses objectifs qui sont de :

- Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées de 810 kg par personne à 700 kg par personne;
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

Les municipalités du Québec doivent favoriser l'atteinte des objectifs compris dans le Plan d'action 2011-2015. De plus, la troisième politique propose également de bannir de l'élimination les matières suivantes :

- Le papier et le carton dès 2013;
- Le bois en 2014;
- Les matières organiques d'ici 2020.

C'est dans ce nouveau contexte que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a amorcé la révision de son PGMR afin de le rendre conforme à cette nouvelle politique, l'échéance de cinq ans après son adoption étant venue à terme. Rappelons que le rôle de la MRC est avant tout un rôle de planificateur régional. Les municipalités locales sont, quant à elles, liées par le contenu, les objectifs et les orientations. Elles demeurent responsables de la mise en conformité de leur réglementation avec les dispositions de ce plan, et ce, dans les douze mois suivant l'entrée en vigueur de cette révision.

1. PORTRAIT DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

1.1 LA MRC ET LE TERRITOIRE D'APPLICATION DU PGMR

La MRC de Vaudreuil-Soulanges comprend 23 municipalités. Dans le contexte de la planification et de la gestion des matières résiduelles, le territoire de la MRC a été scindé en deux territoires de gestion lors de la création de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Tout comme lors de son premier PGMR, le territoire de planification englobe les 12 municipalités hors CMM, soit les municipalités suivantes :

Coteau-du-Lac	Rivière-Beaudette	Saint-Zotique
Les Coteaux	Saint-Clet	Sainte-Justine-de-Newton
Pointe-Fortune	Saint-Polycarpe	Sainte-Marthe
Rigaud	Saint-Télesphore	Très-Saint-Rédempteur

Les autres municipalités de la MRC étant couvertes par le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la CMM :

Hudson	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	Terrasse-Vaudreuil
Les Cèdres	Pincourt	Vaudreuil-Dorion
L'Île-Cadieux	Pointe-des-Cascades	Vaudreuil-sur-le-Lac
L'Île-Perrot	Saint-Lazare	

Les 12 municipalités visées par l'élaboration de ce PGMR constituent le secteur ouest de la MRC. Cela représente actuellement 26 % de la population et 66 % du territoire, soit 568 km².

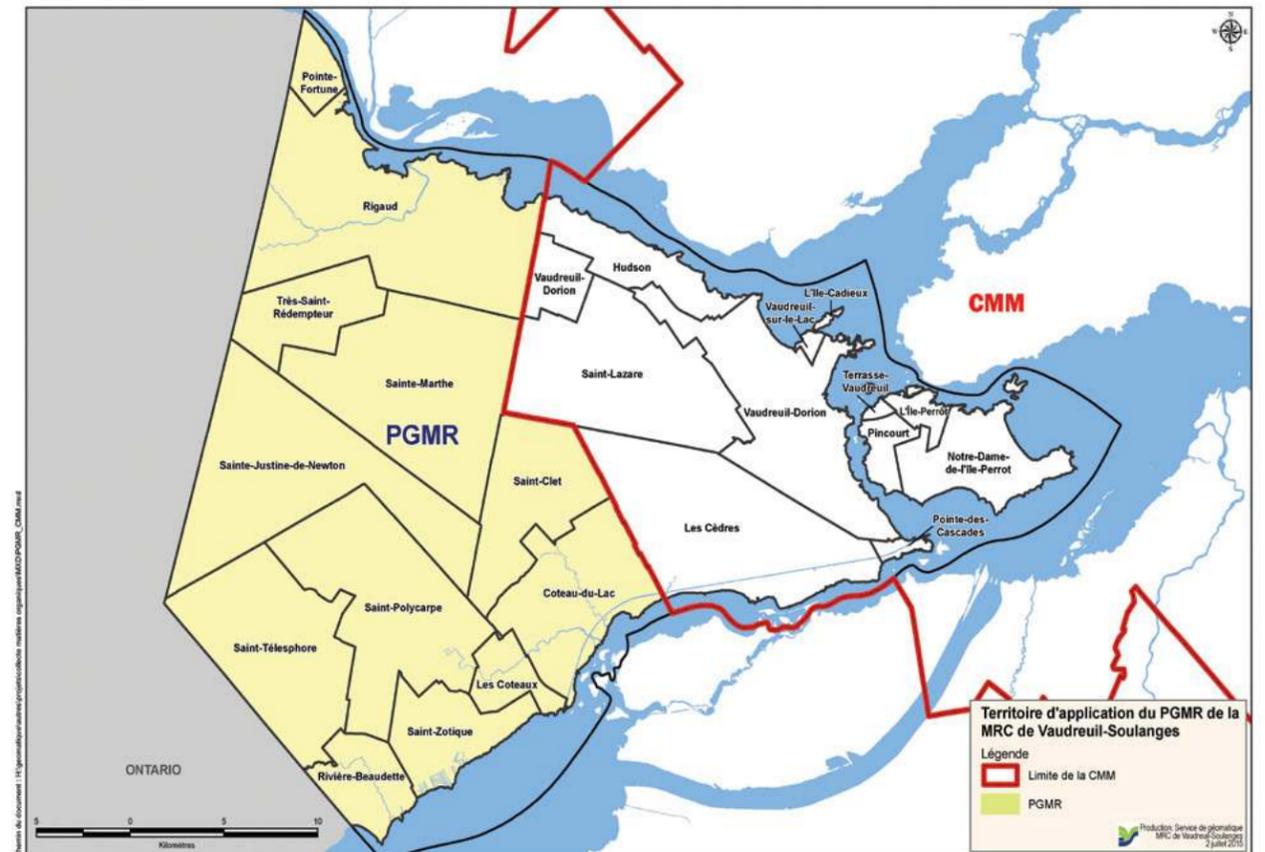


Figure 1 : Carte du territoire d'application de la révision du PGMR de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

1.2 PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE

La MRC de Vaudreuil-Soulanges est située à l'extrême ouest de la région administrative de la Montérégie. Elle se situe entre la rivière des Outaouais et le fleuve Saint-Laurent ainsi qu'entre l'île de Montréal et la province de l'Ontario. Du côté sud, le Saint-Laurent (y compris les lacs Saint-François et Saint-Louis) sépare le territoire de la MRC de ceux de Beauharnois-Salaberry, du Haut-Saint-Laurent et de Roussillon. Des côtés nord et est, la rivière des Outaouais (y compris le lac des Deux Montagnes) sépare la MRC de Vaudreuil-Soulanges de l'île de Montréal et des MRC de Deux-Montagnes et d'Argenteuil (figure 2). La superficie de la MRC est de 855 km².

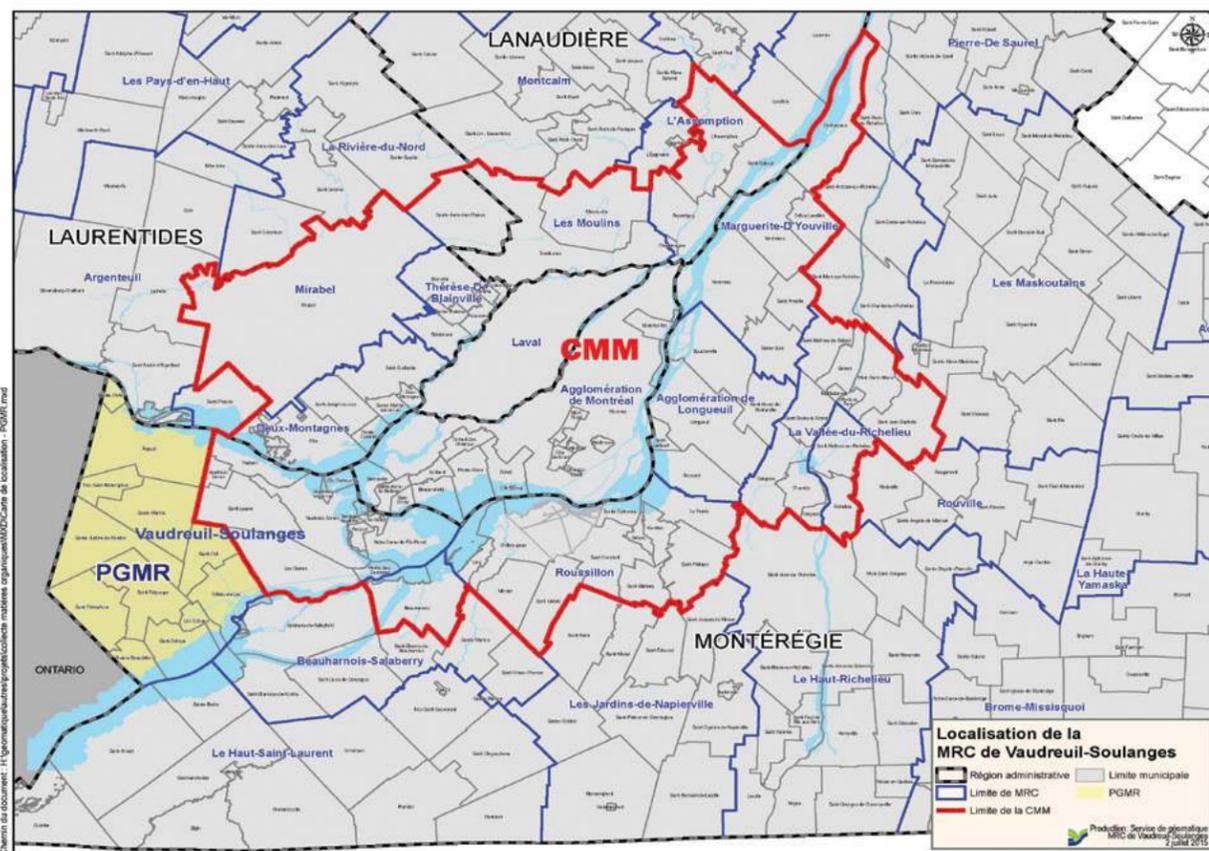


Figure 2 : Localisation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans la région administrative de la Montérégie et de la Communauté métropolitaine de Montréal.

La MRC de Vaudreuil-Soulanges s'est développée de façon généralement organisée et structurée, en fonction de noyaux villageois existants, mais aussi en fonction des axes routiers intermunicipaux ou régionaux et des cours d'eau¹. La population est concentrée dans les secteurs des anciens cœurs villageois ainsi que le long des routes importantes (figure 3). Ainsi, les aires d'affectation urbaine et para-urbaine regroupent la majorité de la population. Ces aires d'affectation n'occupent qu'une petite partie du territoire; c'est l'aire d'affectation agricole qui domine (figure 4). En effet, la section PGMR de la MRC est à 83 % composée de la zone agricole permanente². Même les municipalités à caractère urbain ou semi-urbain ont une majorité de leur territoire dans la zone agricole permanente (tableau 1). Enfin, le Mont Rigaud est un élément important du paysage du territoire d'application. Les éléments récréotouristiques présents sont : un centre de ski alpin, un réseau de sentiers destiné à l'observation de la nature, à l'équitation, à la randonnée pédestre, au ski de fond, ainsi que des terrains privés de villégiature.

1. Schéma d'aménagement révisé, MRC de Vaudreuil-Soulanges, 25 octobre 2004.

2. Plan de développement de la zone agricole, MRC de Vaudreuil-Soulanges, 25 juin 2014.

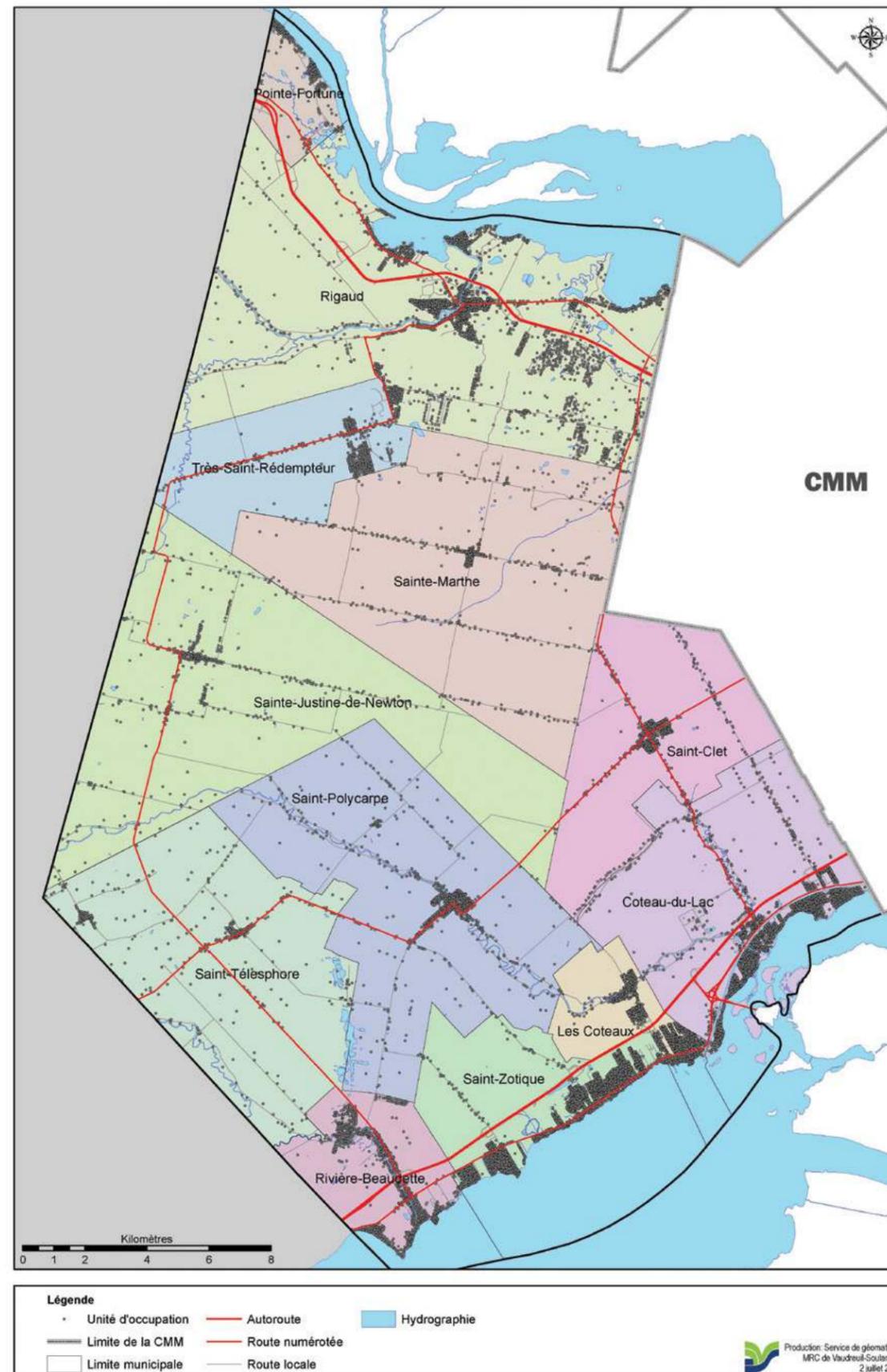


Figure 3 : Cartographie des unités d'occupation



Les grandes affectations du territoire

Légende

- Limite de la CMM
 - Limite municipale
- Grandes affectations du territoire**
- URB Aire urbaine
 - R Aire résidentielle para-urbaine
 - V Aire de villégiature
 - REC Aire récréative
 - REC Aire récréative en zone agricole
 - C Aire commerciale para-urbaine
 - A Aire agricole
 - P Aire publique
 - CONS-1 Aire de conservation type 1
 - CONS-2 Aire de conservation type 2
 - CONS-2 Aire de conservation type 2 en zone agricole
 - I Aire industrielle
 - PI Aire para-industrielle
 - ICI Aire industrielle du complexe intermodal
 - MTR Aire d'affectation du mont Rigaud
 - MTR Aire d'affectation du mont Rigaud en zone agricole
 - CS Aire d'affectation du Canal de Soulanges
 - P Aire d'affectation publique du Canal de Soulanges
 - AE Aire d'affectation agricole-équestre



Figure 4 : Les grandes affectations du territoire

TABLEAU 1 : SUPERFICIE TOTALE ET SUPERFICIE EN ZONE AGRICOLE DES MUNICIPALITÉS COMPRISSES DANS LE PGMR

Municipalité	Superficie		Zone agricole	
	km ²	%	km ²	%
COTEAU-DU-LAC	47	8 %	36	77 %
LES COTEAUX	12	2 %	8	65 %
POINTE-FORTUNE	9	2 %	7	73 %
RIGAUD	97	17 %	51	52 %
RIVIÈRE BEAUDETTE	20	3 %	12	62 %
SAINT-CLET	39	7 %	38	98 %
SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON	84	15 %	83	99 %
SAINTE-MARTHE	80	14 %	80	99,9 %
SAINT-POLYCARPE	71	12 %	68	96 %
SAINT-TÉLESPHORE	60	11 %	56	93 %
SAINT-ZOTIQUE	24	4 %	15	62 %
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR	25	4 %	20	78 %
Total	567	100 %	473	83 %

Source : Plan de développement de la zone agricole, MRC de Vaudreuil-Soulanges, 25 juin 2014

Malgré la géographie caractérisée par une forme de presqu'île, la MRC est traversée par un réseau autoroutier majeur, à savoir les autoroutes 20, 30 et 40, ainsi que de deux grandes lignes ferroviaires, en l'occurrence le Canadien Pacifique et le Canadien National (figure 5). Ainsi, le caractère insulaire de la MRC n'amène pas de problématique majeure au niveau du transport des matières. Cependant, les distances relativement éloignées de la MRC peuvent engendrer des coûts plus importants pour le transport. On dénote tout de même un accès limité vers la Couronne Nord de la CMM et de la MRC d'Argenteuil, car aucune infrastructure permanente ne traverse la rivière des Outaouais dans la MRC. Un détour via l'Ontario ou par l'île de Montréal est nécessaire pour y arriver. Une infrastructure gazière majeure quadrille également le territoire.



Figure 5 : Carte du réseau routier de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

1.3 PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE

Des fiches détaillant les différents indicateurs démographiques ont été réalisées pour chacune des municipalités de la section PGMR de la MRC (Annexe 1). Ces fiches présentent également les indicateurs socio-économiques.

1.4 POPULATION

La population totale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est de 147 403 habitants (2014), alors que celle des municipalités visées par ce plan de gestion est de 37 727³, représentant donc 26 % de la population de la MRC⁴ (tableau 2). La section PGMR de la MRC compte 15 973 ménages dont la taille moyenne des ménages est de 2,47 personnes.

Les municipalités de Coteau-du-Lac (18 %), Les Coteaux (13 %), Rigaud (19 %) et Saint-Zotique (19 %) comptent à elles seules près de 70 % de la population. Les 8 autres municipalités ont des populations qui oscillent entre 1 % et 5 % et demeurent sous la barre des 2 500 habitants.

TABLEAU 2 : POPULATION DE LA SECTION PGMR DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES EN 2014

Municipalité	Population		Variation	Densité		Superficie	
	2009	2014	5 ans	hab/ km ²	%	km ²	%
COTEAU-DU-LAC	6595	7070	7 %	152	19 %	47	8 %
LES COTEAUX	3915	5181	32 %	438	14 %	12	2 %
POINTE-FORTUNE	501	544	9 %	60	1 %	9	2 %
RIGAUD	7057	7523	7 %	77	20 %	97	17 %
RIVIÈRE-BEAUDETTE	1796	2073	15 %	106	5 %	20	3 %
SAINT-CLET	1731	1688	-2 %	44	4 %	39	7 %
SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON	946	956	1 %	11	3 %	84	15 %
SAINTE-MARTHE	1084	1082	0 %	13	3 %	80	14 %
SAINT-POLYCARPE	1693	2224	31 %	31	6 %	71	12 %
SAINT-TÉLESPHORE	765	763	0 %	13	2 %	60	11 %
SAINT-ZOTIQUE	5565	7708	39 %	318	20 %	24	4 %
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR	752	915	22 %	36	2 %	25	4 %
Total	32 400	37 727	16 %	108	100 %	567	100 %

Sources : Gouvernement du Québec, Gazette officielle du 20 janvier 2010, décret no 1334-2009 du 21 décembre 2009 et Gouvernement du Québec, Gazette officielle du 23 décembre 2014, décret no 1060-2014 du 3 décembre 2014

La croissance démographique de 12,4 % qu'a connue l'ensemble des municipalités de la MRC entre 2006 et 2011 se traduit pour la section PGMR par une croissance de 12,6 %. Elle est nettement supérieure à celle de la Montérégie (6,5 %) et celle du Québec (4,1 %) pour les années comparables. Le tableau 2 démontre que cette croissance s'est accentuée entre 2009 et 2014, atteignant 16 %. La MRC de Vaudreuil-Soulanges dans son ensemble connaît un fort taux d'accroissement. Selon les projections démographiques de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) (tableau 3), la croissance devrait se stabiliser et la population estimée de la section PGMR devrait se situer à 43 630 habitants en 2026.

3. Gazette officielle du 23 décembre 2014, décret numéro 1060-2014 du 3 décembre 2014

4. En vue des différentes estimations des coûts mentionnées dans le PGMR, le pourcentage de 26 % sera utilisé pour départager la part de la MRC couverte par le présent PGMR

TABLEAU 3 : PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES POUR LA SECTION PGMR DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

	2014	2016	2021	2026
Population	37 727	38 320	41 185	43 630
Variation de la population	-	1,6 %	7,5 %	5,9 %

Source : ISQ, Population projetée par groupe d'âge, municipalités du Québec, scénario A – Référence, sauf pour la population 2014, gouvernement du Québec, Gazette officielle du 23 décembre 2014, décret no 1060-2014 du 3 décembre 2014.

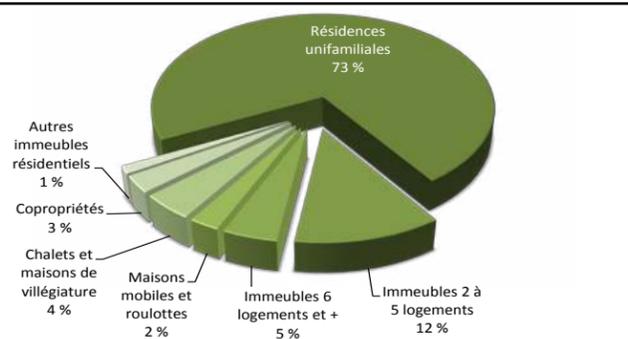
1.5 PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE

Le taux de diplomation pour la section PGMR est de 77 %, soit environ 2 % inférieur à l'ensemble de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, mais tout de même supérieur à l'ensemble du Québec⁵. L'âge médian de la population de Vaudreuil-Soulanges se situe à 39,5 ans comparativement à 41,5 ans pour la Montérégie et à 41,4 ans pour le Québec⁶. Cette donnée n'est pas disponible pour la section PGMR de la MRC.

La grande majorité du bâti résidentiel du territoire d'application se compose de résidences unifamiliales, soit 72 %. Les petits immeubles de 2 à 5 logements occupent une part de 12 %, alors que les autres types d'habitation se partagent le 14 % demeurant.

TABLEAU 4 : NOMBRE D'UNITÉS D'ÉVALUATION ET RÉPARTITION PAR TYPE (AUTRE EXEMPLE)

	Nombre	%
Résidences unifamiliales	11 408	73 %
Immeubles 2 à 5 logements	1899	12 %
Immeubles 6 logements et +	706	4 %
Maisons mobiles et roulottes	391	2 %
Chalets et maisons de villégiature	684	4 %
Copropriétés	448	3 %
Autres immeubles résidentiels	202	1 %
Total	15 738	100 %



Source : Rôle d'évaluation foncière de la MRC de Vaudreuil-Soulanges 2014

Le revenu médian des familles de la section PGMR se situe à 71 095 \$. Cela est comparable à celui du Québec qui se situe à 70 480 \$, mais en deçà de l'ensemble de la MRC, ce dernier dépasse largement la médiane québécoise et se situe à 82 480 \$⁷. En 2011, lors de la dernière enquête nationale sur les ménages, la section PGMR avait un taux de chômage de 5,1 % alors que celui du Québec était de 2,7 points supérieurs, soit un taux de 7,8 %. Ainsi, les taux de chômage sont inférieurs dans la section PGMR comparativement à l'ensemble du Québec. En plus de présenter les taux de chômage par municipalité, le tableau 5 présente également les autres principaux indicateurs du marché du travail.

L'économie de la région est surtout marquée par le transport et la distribution ainsi que par l'agriculture et les services. Ce dernier secteur connaît une forte croissance, principalement attribuable à l'accroissement important de la population.

5. STATISTIQUE CANADA. 2013. Profil de l'Enquête nationale auprès des ménages, année de l'Enquête nationale auprès des ménages 2011, produit n°98-316-XWF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> (site consulté le 8 mai 2015).

6. ISQ, Bulletin statistique régional (2012) Montérégie http://www.ctemontregie.ca/wp-content/uploads/2013/06/bilan_statistiqu_regional_edition_2012.pdf Consulté le 9 juin 2015

7. STATISTIQUE CANADA. 2013. Profil de l'Enquête nationale auprès des ménages, année de l'Enquête nationale auprès des ménages 2011, produit no 98-316-XWF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> (site consulté le 8 mai 2015).

Avec ses 338 fermes⁸, l'agriculture joue un rôle de premier plan en termes d'occupation du territoire, mais aussi en termes d'économie. Les grandes cultures constituent la principale activité agricole, l'élevage venant au second rang. Les services vétérinaires occupent également une place importante.

TABLEAU 5 : PRINCIPAUX INDICATEURS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Municipalité	Population active	Population en emploi	Chômeurs	Taux (%) d'activité	Taux (%) d'emploi	Taux (%) de chômage
COTEAU-DU-LAC	3820	3680	140	72.8	70.1	3.7
LES COTEAUX	2660	2535	125	74.1	70.6	4.7
POINTE-FORTUNE	ND	ND	ND	ND	ND	ND
RIGAUD	4135	3960	175	69	66.1	4.2
RIVIÈRE-BEAUDETTE	1060	100	55	68.4	64.5	5.2
SAINT-CLET	1085	1025	65	71.4	67.4	6
SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON	520	490	30	62.7	59	5.8
SAINTE-MARTHE	600	570	40	69	65.5	6.7
SAINT-POLYCARPE	1075	1040	30	71.2	68.9	2.8
SAINT-TÉLESPHORE	390	385	0	61.4	60.6	0
SAINT-ZOTIQUE	3850	3660	195	70.7	67.2	5.1
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR	460	425	35	73	67.5	7.6
SECTION PGMR	19 655	17 870	890	70.6	64.2	5.1
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES	80 065	75 830	4240	72.7	68.9	5.3
MONTÉRÉGIE	789 045	743 290	45 750	67.2	63.3	5.8

Source : Statistique Canada 2013. Profil de l'Enquête nationale auprès des ménages, année de l'Enquête nationale auprès des ménages 2011, produit no 98-316-XWF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> (consulté le 8 mai 2015)

On dénombre 718 institutions, commerces et industries (ICI) ainsi que 110 entreprises du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD). De ces nombres, 66 % des ICI et 77 % des CRD se catégorisent comme ayant moins de 5 employés. Sur les 14 entreprises de plus de 50 employés, 5 sont des supermarchés de grandes bannières qui ont déjà mis en place des programmes de gestion des matières résiduelles. Ceux-ci visent la réduction de l'élimination⁹. On compte aussi une usine de transformation agroalimentaire de très grande taille (+ 300 emplois). Celle-ci a déjà mis en place des mesures pour réduire son élimination et vise un taux de détournement de 80 % des matières résiduelles, incluant les matières organiques¹⁰. Sur l'ensemble des municipalités du PGMR, il y a 11 zones industrielles. Parallèlement, on y dénombre 29 entreprises du secteur industriel. Celles-ci sont de taille relativement petite, puisque 59 % comptent moins de 20 employés. Les données complètes présentées par secteur et par nombre d'employés sont présentées au tableau 6.

Le gisement de matières résiduelles que produisent les ICI du territoire reste encore méconnu, tant au niveau de la quantité qu'en termes du type de matières générées. Peu d'ICI ou d'entreprise de CRD sont d'une taille suffisamment grande pour permettre de dire qu'ils sont susceptibles d'être d'importants générateurs de matières résiduelles. Par contre, on constate qu'il y a un manque de connaissance à combler à ce niveau. D'ailleurs, seules des estimations de quantité seront présentées pour ces deux secteurs dans les prochains chapitres.

8. Plan de développement de la zone agricole, MRC de Vaudreuil-Soulanges, 25 juin 2014

9. Le chapitre 2 La gestion actuelle des matières résiduelles détaille davantage cette initiative des supermarchés.

10. Delta Daily Food, conversation téléphonique avec Pascale Fortin (Responsable de la responsabilité sociale de l'entreprise) 17 juin 2015



TABLEAU 6 : NOMBRE D'ICI ET D'ENTREPRISES DU SECTEUR CRD SELON LES CODES SCIAN PAR NOMBRE D'EMPLOYÉS

Municipalité	Nombre d'emploi																				Nombre de fermes				
	0-4				5-19				20-49				50-99				100 et +					Total			
	Industrie	Commerce	Institution	CRD	Industrie	Commerce	Institution	CRD	Industrie	Commerce	Institution	CRD	Industrie	Commerce	Institution	CRD	Industrie	Commerce	Institution	CRD		Industrie	Commerce	Institution	CRD
COTEAU-DU-LAC	10	86	1	19	4	25	5	2	5	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	21	118	10	23	30
LES COTEAUX	1	6		1	1	10	1	1	2	7				1	1						5	23	2	2	0
POINTE-FORTUNE	1	10			2																1	12	0	0	45
RIGAUD	5	114	1	23	6	31	3	6	3	8	2		1	3			2	1	1	1	17	157	7	30	
RIVIÈRE-BEAUDETTE	3	24		5	2	5	2	2		2											5	31	2	7	5
SAINT-CLET	4	35	1	9	4	16	1	1	2		3	1	1	1							11	51	6	11	39
SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON	3	2		3		3	1	1	1												4	25	1	4	46
SAINTE-MARTHE	3	21		7	2	8		3	1	2											6	31	0	10	62
SAINTE-POLYCARPE	6	34			4	10	1		1	3							1	1			12	47	1	1	55
SAINT-TÉLESPHORE	2	9			2		1	1													3	11	0	1	49
SAINT-ZOTIQUE	2	61		18	3	11		2	2	7		1		4					1		7	84	0	21	15
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR	1	5			1																1	6	0	0	17
SECTION PGMR	41	427	3	85	26	124	14	19	18	31	7	4	5	9	4	1	3	5	1	1	93	596	29	110	363

Sources : Emploi Québec, Information sur le marché du travail, http://imt.emploi.quebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice621_rechretrp_01.asp?lang=FRAN&Porte=4 (consulté le 15 avril 2015) et Liste d'ICI de moins de 5 employés fournie par le CLD Vaudreuil-Soulanges

2. LA GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2.1 RÔLE ET COMPÉTENCES DE LA MRC ET DES MUNICIPALITÉS LOCALES

La responsabilité de la MRC de planifier la gestion des matières résiduelles sur son territoire découle de la LQE¹¹. Ainsi, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a la responsabilité de produire, adopter et réviser le PGMR conformément à la LQE. Pour leur part, les municipalités ont la compétence sur la gestion des matières résiduelles sur leur territoire. Par le biais d'une délégation de compétences, certaines charges de gestion ont été données à la MRC (tableau 7). Les règlements 188, 188-1, 188-2, 188-3 et 188-4 précisent ces déclarations et délégations de compétences entre la MRC et les municipalités. Dans tous les cas, la fourniture de services est assurée par l'octroi de contrat à des entreprises privées ou à des organismes à but non lucratif (OBNL).

En ce qui concerne les ICI et le secteur CRD, la MRC se doit d'assurer une certaine planification, mais la collecte, le transport et le traitement sont sous leur responsabilité, à l'exception de ceux qui ont des matières en quantité – 4 bacs de 360 litres et moins – et en type assimilable au secteur résidentiel.

En mai 2015, la MRC a créé la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges (SGMR V-S). Le but de cet OBNL pérenne est de :

- Déléguer la gestion de certaines matières résiduelles à un OBNL contrôlé par la MRC;
- Évaluer les technologies alternatives pour le traitement de la matière organique;
- Faciliter la mise en place de protocole de recherche.

La SGMR V-S est composée des 23 maires des municipalités membres de la MRC. Le conseil d'administration est autonome, il est composé de cinq administrateurs élus parmi les membres.

Le conseil de la MRC a adopté, le 29 avril 2015, la résolution numéro 15-04-29-10 (Annexe 2) autorisant l'incorporation de la SGMR V-S en vue de planifier la gestion des matières organiques sur le territoire, et ce, pour une durée indéterminée. Un comité restreint a été mandaté par la MRC, résolution numéro CA 15-02-11-13 (Annexe 2), pour chapeauter le projet pilote dont un des membres faisant partie de la SGMR V-S. Le rôle et les compétences détenus par la SGMR V-S sont appelés à se préciser au cours des prochaines années.

Tableau 7 : Compétences en gestion des matières résiduelles

	MRC	Municipalités locales
Collecte des déchets		
Planification	✓	
Collecte et transport		✓
Élimination / Traitement		✓
Collecte des matières recyclables		
Planification	✓	
Collecte et transport	✓	
Élimination / Traitement	✓	
Collecte de matières organiques		
Planification	✓	
Collecte et transport		✓
Élimination / Traitement	✓	
Collecte des résidus verts (sapins de Noël, feuilles)		
Planification	✓	
Collecte et transport		✓
Élimination / Traitement		✓
Apport volontaire de résidus domestiques dangereux		
Planification	✓	
Collecte et transport	✓	
Élimination / Traitement	✓	
Collecte et apport volontaire des résidus encombrants et CRD		
Planification	✓	
Collecte et transport	✓	✓
Élimination / Traitement	✓	✓
Gestion des boues de fosses septiques		
Planification	✓	
Collecte et transport		✓
Élimination / Traitement		✓
Gestion des boues municipales (station d'épuration)		
Planification	✓	✓
Collecte et transport		✓
Élimination / Traitement		✓

11. Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), articles 53.7

2.1.1 RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

En regard du PGMR, selon l'article 53.24 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), les municipalités locales de la MRC sont liées par le contenu, les objectifs et les orientations fixés dans le PGMR. De plus, elles doivent, dans les douze mois qui suivent l'adoption du plan de gestion par la MRC, adopter les règlements applicables.

Le Règlement no 188-4 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges stipule que la MRC a déclaré sa compétence partielle dans le domaine de la gestion des matières résiduelles (annexe 3). Le règlement cessera d'avoir effet le 31 décembre 2026. La gestion des déchets (collecte, transport et élimination) est exclue de la compétence de la MRC. La collecte, le transport et le traitement des résidus verts sont également exclus jusqu'au 31 décembre 2016. Ce règlement reconnaît également la compétence de la MRC pour la planification et la réglementation entourant la gestion des matières résiduelles.

Le schéma d'aménagement de la MRC et les règlements de zonage des municipalités ne prévoient pas l'implantation d'infrastructures d'élimination ou d'enfouissement des matières résiduelles. De même, les cimetières d'automobiles, les cours de ferraille, les centres de transfert de résidus dangereux et les usines de recyclage de papier sont des usages prohibés à l'intérieur des périmètres d'urbanisation¹².

Peu de municipalités ont des règlements en vigueur concernant la gestion des matières résiduelles. La municipalité de Pointe-Fortune a adopté en 2012 un règlement et la municipalité de Rigaud a, quant à elle, adopté trois différents règlements qui touchent la gestion des matières résiduelles (tableau 8).

TABLEAU 8 : RÉGLEMENTS EN VIGUEUR DANS LES MUNICIPALITÉS LOCALES

Nom du règlement	Objet	Adoption	Municipalité
Règlement no 317-2012 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles recyclables et non recyclables	Modalités relatives aux matières résiduelles (dépôt en bordure de rue et collecte)	2012	Pointe-Fortune
Règlement no 283-2010 relatif à la vidange des fosses septiques	Obligation de vidange de la fosse septique tous les deux ans	2010	Rigaud
Règlement no 265-2009 modifiant le Règlement sur les nuisances (RMH 450)	Gestion des nuisances, notamment les dépôts sauvages	2009	Rigaud
Règlement no 296-2011 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles recyclables, non recyclables et les déchets domestiques dangereux (DDD)	Réglementation des modalités entourant la collecte sélective	2011	Rigaud

12. Schéma d'aménagement révisé, MRC de Vaudreuil-Soulanges, 25 octobre 2004

2.2 SERVICES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2.2.1 COLLECTE DES DÉCHETS

Le service de collecte des déchets est présent dans toutes les municipalités pour l'ensemble du secteur résidentiel depuis plusieurs années. En date du 1er janvier 2014, chaque municipalité est autonome dans l'octroi de son contrat de collecte, transport et élimination des déchets. Le tableau 9 dresse l'état actuel du service porte-à-porte de gestion des déchets en 2014 et les différentes modalités des collectes des douze municipalités visées par ce plan de gestion. La fréquence des collectes varie d'une municipalité à l'autre (tableau 9). Environ la moitié des municipalités ont en place un service de collecte hebdomadaire.

L'autre moitié offre un service de collecte aux deux semaines et hebdomadaire pendant la période estivale. Ainsi, le nombre de collectes de déchets varie de 36 à 52 par année.

En se basant sur les données des sommaires d'évaluation foncière, l'on constate qu'à peine 2 % des unités d'occupation sont des résidences saisonnières. De ce fait, ces unités sont assimilées aux résidences permanentes tant au plan du niveau de service offert qu'au plan des quantités.

Il est important de noter que les municipalités desservent les ICI de leur territoire dont la quantité de matière générée est comparable au secteur résidentiel et n'acheminent pas plus de quatre bacs roulants en bordure de rue. Le secteur privé dessert les ICI dont les besoins dépassent cette quantité. Dans toutes les municipalités, des ICI assimilables sont inclus aux collectes municipales. De plus, il importe de mentionner qu'un grand nombre d'entreprises sont identifiées au rôle d'évaluation foncière comme étant des unités résidentielles bien qu'elles aient une vocation partiellement commerciale. Cette situation s'applique, par exemple, à de petits salons de coiffure, à des travailleurs à domicile, à certains ateliers d'artisanat, etc. Généralement, ces entreprises sont incluses aux collectes municipales sans qu'il soit possible de les distinguer d'une unité résidentielle. Il n'est pas possible, à ce jour, de connaître le taux d'ICI desservi par les collectes municipales.

13. Matrec (2015) Communication personnelle avec François Boivin (directeur général), 27 mai 2015

Trois lieux d'enfouissement technique sont utilisés par les municipalités de la MRC. Il s'agit du LET de BFI usine de triage de Lachenaie situé dans la MRC Les Moulins, du LET de Waste Management situé dans la MRC de Drummond ainsi que du LET Rolland Thibault situé dans la MRC de la Haute-Yamaska. Tous les déchets collectés transigent d'abord par un centre de transbordement avant d'atteindre leur destination finale, soit celui de Raylobec situé à Vaudreuil-Dorion, celui de Waste Management situé à Salaberry-de-Valleyfield ou celui de Matrec situé à Longueuil. En 2014, 11 516 tonnes de matières résiduelles ont été enfouies (annexe 4).

Les municipalités de la MRC/section PGMR ont dépensé près de 2 millions de dollars en 2014 pour collecter, transporter et enfouir des déchets. Ce montant n'inclut pas le 21,30 \$ la tonne exigible en 2014 dans le cadre de l'application de la redevance à l'élimination. Le fait que tous les déchets transitent d'abord par un centre de transfert avant d'être acheminés à leur lieu d'élimination final a certainement une incidence sur la fraction des coûts associés au transport. Il n'était pas possible dans la grande majorité des contrats des municipalités d'isoler le coût de transport du coût de la collecte et du traitement. Par contre, il est possible d'estimer que 60 % est attribuable à la collecte et au transport et 40 % à l'élimination¹³.

Une partie des frais reliés à l'enfouissement est retournée aux municipalités via le *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*, afin de contribuer au financement d'activités municipales visant l'élaboration, la révision, la modification et la mise en œuvre des PGMR. Ainsi, en 2014, les municipalités de la MRC/section PGMR ont reçu un montant total de 263 886 \$ en redevances, soit une moyenne de 7,13 \$ par habitant.

TABLEAU 9 : DESCRIPTION DU SERVICE PORTE-À-PORTE DE GESTION DES DÉCHETS EN 2014

Municipalités	Contenants permis	Nombre de collecte	Entreprise de collecte	Durée du contrat (années)	Échéance du contrat	Lieu de transbordement	Lieu d'élimination	Coût de la collecte, du transport et du traitement	Quantité 2014 (tonnes)
COTEAU-DU-LAC	Bac 240 l ou 360 l	38	Services Matrec	3+2	2017	Waste management à Salaberry-de-Valleyfield OU Matrec à St-Hubert	LET Waste Management Saint-Nicéphore ET Roland Thibault Sainte-Cécile-de-Milton	388 443 \$	2 074
LES COTEAUX	Bac 240 l ou 360 l	39	Robert Daoust & fils	3+2	2016	Les entreprises Raylobec	BFI usine de triage Lachenaie	190 406 \$	1 576
POINTE-FORTUNE	Bac 240 l	37	Robert Daoust & fils	2	2016	Les entreprises Raylobec	BFI usine de triage Lachenaie	30 256 \$	192
RIGAUD	Bac 240 l ou 360 l	52	Robert Daoust & fils	3+2	2015	Les entreprises Raylobec	BFI usine de triage Lachenaie	453 440 \$	2 237
RIVIÈRE-BEAUDETTE	Tous	52	Transport Rolland Chaperon	3	2015	Les entreprises Raylobec	BFI usine de triage Lachenaie	106 994 \$	846
SAINT-CLET	Bac 240 l ou 360 l	40	Robert Daoust & fils	3+2	2016	Les entreprises Raylobec	BFI usine de triage Lachenaie	63 340 \$	590
SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON	Tous	52	Robert Daoust & fils	1	2015	Les entreprises Raylobec	BFI usine de triage Lachenaie	64 042 \$	444
SAINTE-MARTHE	Tous	52	Robert Daoust & fils	1	2015	Les entreprises Raylobec	BFI usine de triage Lachenaie	57 970 \$	369*
SAINT-POLYCARPE	Bac 240 l ou 360 l	36	Robert Daoust & fils	3	2016	Les entreprises Raylobec	BFI usine de triage Lachenaie	75 928 \$	513
SAINT-TÉLESPHORE	Bac 360 l	36	Robert Daoust & fils	1	2015	Les entreprises Raylobec	BFI usine de triage Lachenaie	53 654 \$	417
SAINT-ZOTIQUE	Bac 240 l ou 360 l	36	Services Matrec	3+2	2016	Waste management à Salaberry-de-Valleyfield OU Matrec à St-Hubert	LET Waste Management Saint-Nicéphore ET Roland Thibault Sainte-Cécile-de-Milton	430 231 \$	2 360
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR	Bac 240 l	36	Robert Daoust & fils	3+2	2014	Les entreprises Raylobec	BFI usine de triage Lachenaie	42 388 \$	266
TOTAL								1 957 091 \$	11 516

* La quantité de déchets éliminés en 2014 pour la municipalité de Sainte-Marthe n'étant pas disponible, c'est la quantité 2013 qui est inscrite

2.2.2 COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES

La MRC a déclaré sa compétence pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables. C'est en 2008 que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a implanté un service de collecte mécanisée porte-à-porte par bac roulant de 240 litres pour l'ensemble de son territoire. Il est prévu au contrat que l'ajout de bacs ou le remplacement prévoit des bacs de 360 litres. Cependant, les contenants de 240 litres sont toujours acceptés par le service de collecte sélective.

La collecte porte-à-porte des matières recyclables est offerte sur une base hebdomadaire. Les citoyens peuvent également aller porter certaines de leurs matières recyclables comme le carton, à l'écocentre de la MRC situé à Vaudreuil-Dorion. La MRC dessert les ICI de son territoire dont la quantité de matières générée est comparable au secteur résidentiel et qui n'acheminent pas plus de quatre bacs roulants en bordure de rue. En 2014, ce sont 4 668 tonnes qui ont été amassées par le service de collecte des matières recyclables.

La MRC adhère à la Charte des matières recyclables de la collecte sélective et en fait la diffusion via son site Internet. Celle-ci a été conçue par RECYC-QUÉBEC en partenariat avec le Comité conjoint sur les matières recyclables de la collecte sélective et regroupe les matières acceptées dans le bac de récupération.

Tout comme pour les déchets, le très faible nombre de résidences saisonnières et de fermes fait en sorte que ces unités sont assimilées aux résidences permanentes tant au niveau du service offert qu'au niveau des quantités.

Le contrat de collecte, de transport et de traitement des matières recyclables actuel est d'une durée de cinq ans. Il sera à échéance le 31 décembre 2016. Il comporte une option pour la gestion des bacs roulants brisés de même qu'une option pour la levée de contenants semi-enfouis. Les matières recyclables collectées sont traitées au centre de tri de Rebutis Solides Canadiens - Groupe TIRU à Montréal, soit au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM).

En 2014, les municipalités ont consacré 750 169 \$ à la collecte des matières recyclables. Le coût par unité d'occupation résidentielle était de 50,89 \$. Une compensation totale équivalente à 436 018 \$ (2014) a toutefois été versée à la MRC dans le cadre du *Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles*. De plus, la MRC reçoit une ristourne du Groupe TIRU provenant d'une clause du partage des profits de la vente des matières; celle-ci équivaut à 44 944 \$ pour les municipalités concernées par ce PGMR. Le tableau 10 dresse le portrait du service de collecte des matières recyclables.

TABLEAU 10 : DÉTAILS DES COÛTS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES 12 MUNICIPALITÉS DU PGMR EN 2014

Municipalités	Nombre d'unité (uo)	Type de collecte	Contenant permis	Nombre collecte	Entreprise de collecte	Lieu de traitement (Centre de tri du Centre environnemental)	Coût collecte, transport et traitement	Coût (uo) 2014	Quantité (tonnes/an)
COTEAU-DU-LAC	2 505	porte-à-porte	360 l ou 240 l	52	Col-sel	St-Michel	127 479 \$	51 \$	1 164
LES COTEAUX	1928	porte-à-porte	360 l ou 240 l	52	Col-sel	St-Michel	98 116 \$	51 \$	610
POINTE-FORTUNE	263	porte-à-porte	360 l ou 240 l	52	Col-sel	St-Michel	13 384 \$	51 \$	509
RIGAUD	3 165	porte-à-porte	360 l ou 240 l	52	Col-sel	St-Michel	161 067 \$	51 \$	495
RIVIÈRE-BEAUDETTE	910	porte-à-porte	360 l ou 240 l	52	Col-sel	St-Michel	46 310 \$	51 \$	219
SAINT-CLET	677	porte-à-porte	360 l ou 240 l	52	Col-sel	St-Michel	34 453 \$	51 \$	195
SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON	420	porte-à-porte	360 l ou 240 l	52	Col-sel	St-Michell	21 374 \$	51 \$	96
SAINTE-MARTHE	450	porte-à-porte	360 l ou 240 l	52	Col-sel	St-Michel	22 901 \$	51 \$	132
SAINT-POLYCARPE	900	porte-à-porte	360 l ou 240 l	52	Col-sel	St-Michel	45 801 \$	51 \$	263
SAINT-TÉLESPHORE	343	porte-à-porte	360 l ou 240 l	52	Col-sel	St-Michel	17 455 \$	51 \$	79
SAINT-ZOTIQUE	2 844	porte-à-porte	360 l ou 240 l	52	Col-sel	St-Michel	144 731 \$	51 \$	841
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR	336	porte-à-porte	360 l ou 240 l	52	Col-sel	St-Michel	17 099 \$	51 \$	65
TOTAL	14 741						750 169 \$		4 668

2.2.3 COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Dans le cadre de la gestion des matières organiques, ce ne sont actuellement que les résidus verts (feuilles et résidus de jardin) qui font l'objet d'une collecte porte-à-porte sur l'ensemble du territoire. Les feuilles amassées sont recyclées à la ferme chez des agriculteurs locaux en vue d'en faire du compost. En 2014, sept municipalités se sont vues desservies par le service de collecte, transport et valorisation de la MRC, alors que celles de Rigaud, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Télesphore et Saint-Zotique se sont prévaluées de leurs compétences et ont planifié des collectes sur leur territoire. Toutes les municipalités traitent avec un transporteur privé, à l'exception de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton qui effectue la collecte en régie interne.

Certaines municipalités collectent également les branches et les sapins de Noël. Pour la plupart des municipalités, la collecte est effectuée avec une déchiqueteuse et le bois est transformé en paillis. Ce dernier est redistribué aux résidents qui en font la demande. Le déchiquetage et la redistribution ont souvent lieu simultanément, il est donc impossible de connaître les quantités. Les quatre municipalités suivantes ont organisé une journée de collecte de sapins de Noël pour leurs citoyens, soit Coteau-du-Lac, Les Coteaux, Rigaud et Saint-Zotique. Le tableau 11 dresse un portrait sommaire du service de collecte des matières organiques.



TABLEAU 11 : DESCRIPTION DU SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES EN 2014

Municipalités	Type de collecte	Matières permises	Contenant permis	Nombre de collecte	Entreprise de collecte	Durée du contrat (années)	Échéance du contrat	Lieu de traitement	Coût collecte et transport	Quantité (tonnes)
COTEAU-DU-LAC	porte-à-porte	Feuilles	Sac en papier	3	Transport Rolland Chaperon	1	2014	Les Jardins du Suroît 2000 inc Ferme Gilles Cyr Ferme Villamo 2007 inc	19 182 \$	48
	porte-à-porte	Branches	Vrac	2	Municipalité	SO	SO	Branches sont broyées et le paillis est donné aux citoyens et utilisé dans les parcs	ND	ND
	porte-à-porte	Sapins	Vrac	1	Municipalité	SO	SO	Branches sont broyées et le paillis est donné aux citoyens et utilisé dans les parcs	ND	ND
LES COTEAUX	porte-à-porte	Feuilles	Sac en papier	3	Transport Rolland Chaperon	1	2014	Ferme Gilles Cyr Ferme Villamo 2007 inc	16 273 \$	29
	porte-à-porte	Branches	Vrac	9	Municipalité	SO	SO	Branches sont broyées et le paillis est donné aux citoyens	ND	47
	porte-à-porte	Sapins	Vrac	1	Municipalité	SO	SO	Sapins sont broyés et le paillis est donné aux citoyens	ND	215 unités
POINTE-FORTUNE	porte-à-porte	Feuilles	Sac en papier	3	Transport Rolland Chaperon	1	2014	Ferme Gilles Cyr Ferme Villamo 2007 inc	1 899 \$	2
RIGAUD	porte-à-porte	Feuilles	Sac en papier	4	Municipalité et Robert Daoust et Fils	3 + 2	2021	Les Serres Vaudreuil	5 230 \$	54
	Apport volontaire	Branches	Vrac	pendant la période estivale	Municipalité	SO	SO	ND	3 082 \$	ND
	porte-à-porte	Sapins	Vrac	2	Municipalité et Robert Daoust et Fils	Inclus au contrat feuilles	SO	Arbresence	ND	3
RIVIÈRE-BEAUDETTE	porte-à-porte	Feuilles	Sac en papier	3	Transport Rolland Chaperon	1	2014	Agriculteurs locaux	7 200 \$	20
	porte-à-porte	Branches	Vrac	2	Municipalité	SO	SO	Branches sont broyées et le paillis est donné aux citoyens	10 000 \$	ND
SAINT-CLET	porte-à-porte	Feuilles	Sac en papier		Transport Rolland Chaperon	1	2014	Les Jardins du Suroît 2000 inc Ferme Villamo 2007 inc	5 349 \$	6
	porte-à-porte	Branches	Vrac	2	Municipalité	SO	SO	Branches sont broyées et le paillis est donné aux citoyens	ND	ND
SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON	porte-à-porte	Feuilles	Sac en papier	3	Municipalité	SO	SO	Les Fermes Lanthier-Lefebvre S.E.N.C.	ND	0.3
	porte-à-porte	Branches	Vrac	2	Municipalité	SO	SO	Branches sont broyées et le paillis est donné aux citoyens	ND	ND
SAINTE-MARTHE	porte-à-porte	Feuilles	Sac en papier	3	Transport Rolland Chaperon	1	2014	Ferme Gilles Cyr Ferme Villamo 2007 inc	3 386 \$	0.1
SAINT-POLYCARPE	porte-à-porte	Feuilles	Sac en papier	3	Transport Rolland Chaperon	1	2014	Les Jardins du Suroît 2000 inc Ferme Villamo 2007 inc	6 545 \$	3
	porte-à-porte	Branches	Vrac	2	Municipalité	SO	SO	Branches sont broyées et le paillis est donné aux citoyens	ND	ND
SAINT-TÉLESPHORE	porte-à-porte	Feuilles	Sac en papier	1	Municipalité	SO	SO	Agriculteurs locaux	1 000 \$	2
	porte-à-porte	Branches	Vrac	2	Municipalité	SO	SO	Branches sont broyées et le paillis est donné aux citoyens	ND	ND
SAINT-ZOTIQUE	porte-à-porte	Feuilles	Sac en papier	2	Robert Daoust et Fils	1	2014	Ferme Sylvain Aumais	130 \$	13
	porte-à-porte	Branches	Vrac	14	ND	1	2014	ND	20 000 \$	ND
	porte-à-porte	Sapins	Vrac	1	Municipalité	SO	SO	ND	ND	ND
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR	porte-à-porte	Feuilles	Sac en papier	3	Transport Rolland Chaperon	1	2014	Ferme Gilles Cyr Ferme Villamo 2007 inc	2 448 \$	1
TOTAL									101 723 \$	228

2.2.4 COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET RÉSIDUS DE CRD D'ORIGINE RÉSIDENTIELLE

Toutes les municipalités offrent la collecte des encombrants, soit par des collectes dédiées, soit à même la collecte des déchets. Seule la municipalité de Rivière-Beaudette organise des collectes de résidus de construction, rénovation et démolition d'origine résidentielle, qui ont lieu en même temps que les collectes dédiées d'encombrants et destinées toutes deux à l'élimination. Plusieurs municipalités ont à la disposition de leurs citoyens des conteneurs pour l'apport volontaire des CRD. Dans la plupart des cas, ces conteneurs sont situés sur des terrains adjacents au garage municipal. Pour les municipalités qui acheminent les conteneurs vers des centres de tri de CRD, le taux de recyclage n'était pas disponible auprès des municipalités. Le tableau 12 dresse un portrait sommaire des services de collecte des encombrants et des résidus de CRD d'origine résidentielle (tableau 12).

TABLEAU 12 : DESCRIPTION DU SERVICE DE GESTION DES ENCOMBRANTS ET RÉSIDUS DE CRD D'ORIGINE RÉSIDENTIELLE EN 2014

Municipalités	Type de collecte	Nombre par an	Entreprise de collecte/transport	Type de matière	Disposition / lieu de traitement	Quantité (tonnes)	Tarif	Coût
COTEAU-DU-LAC	Porte-à-porte	12	Matrec	Encombrants	Élimination	ND	S.O.	Inclus dans le coût du contrat des ordures
	Apport volontaire garage municipal	S.O.	Transport Rolland Chaperon	Résidus CRD	Élimination	200	20 \$	19 817 \$
LES COTEAUX	Porte-à-porte	12	Robert Daoust et fils	Encombrants	Élimination	ND	SO	Inclus dans le coût du contrat des ordures
POINTE-FORTUNE	Porte-à-porte	12	Robert Daoust et fils	Encombrants	Élimination	ND	SO	6 301 \$
RIGAUD	Porte-à-porte	13	Robert Daoust et fils	Encombrants	Élimination	330	ND	Inclus dans le coût du contrat des ordures
	Apport volontaire garage municipal	S.O.	Municipalité	Résidus CRD	Valorisation LEEP Pierrefonds	ND	25 \$	ND
RIVIÈRE-BEAUDETTE	Porte-à-porte	52	Transport Rolland Chaperon	Encombrants	Amassé lors de la collecte des ordures	ND	ND	Inclus dans la collecte des ordures
	Apport volontaire	2	Transport Rolland Chaperon	Encombrants et CRD	Valorisation	ND	SO	10 000 \$
SAINT-CLET	Porte-à-porte	12	Robert Daoust et fils	Encombrants	Élimination	ND	SO	Inclus dans le coût du contrat des ordures
SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON	Porte-à-porte	52	Robert Daoust et fils	Encombrants	Amassé lors de la collecte des ordures	ND	SO	Inclus dans la collecte des ordures
SAINTE-MARTHE	Porte-à-porte	52	Robert Daoust et fils	Encombrants	Amassé lors de la collecte des ordures	ND	SO	Inclus dans la collecte des ordures
SAINT-POLYCARPE	Porte-à-porte	12	Robert Daoust et fils	Encombrants	Élimination	ND	SO	1 400 \$
SAINT-TÉLESPHORE	Porte-à-porte	12	Robert Daoust et fils	Encombrants	Élimination	ND	SO	Inclus dans le coût du contrat des ordures
SAINT-ZOTIQUE	Porte-à-porte	12	Matrec	Encombrants	Élimination	ND	SO	Inclus dans le coût du contrat des ordures
	Apport volontaire garage municipal	S.O.	Matrec	Résidus CRD	Valorisation LEEP Pierrefonds	ND	SO	Inclus dans le coût du contrat des ordures
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR	Porte-à-porte	12	Robert Daoust et fils	Encombrants	Élimination	ND	SO	7 655 \$
	Apport volontaire garage municipal	S.O.	SO	Résidus CRD	Valorisation LEEP Pierrefonds	ND	35 \$	0
TOTAL								45 173 \$

2.2.5 ÉCOCENTRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Au printemps 2013, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a inauguré son premier écocentre situé au 2800, rue Henry-Ford dans le parc industriel de la ville de Vaudreuil-Dorion. Cette ouverture a marqué la fin des collectes itinérantes de résidus domestiques dangereux. Son emplacement a été sélectionné stratégiquement afin de faciliter son accès pour tous les citoyens de la MRC. En plus d'être à proximité d'un pôle commercial régional, l'écocentre est situé au cœur des grandes artères routières du territoire, c'est-à-dire les autoroutes 20, 30 et 40, et les boulevards Cité-des-Jeunes et Harwood (figure 6). Bien qu'il soit situé à l'extérieur du territoire de planification du présent PGMR, il est accessible pour l'ensemble des citoyens de la MRC. Ce dernier n'est pas accessible aux ICI; seuls les citoyens y ont accès.

L'écocentre est un modèle environnemental inspiré du principe LEED. Son implantation a demandé un coût d'investissement de 3 023 665 \$ et les coûts annuels d'opération s'élèvent à 887 777 \$ (2014).



Figure 6 : Plan de localisation écocentre

L'écocentre est ouvert à l'année. En 2013 et 2014, il était ouvert trois jours par semaine, soit les vendredis, samedis et dimanches ainsi que les jeudis durant la période estivale. L'engouement des citoyens pour ce nouveau service a été tel que l'offre de services a été bonifiée en 2015 en augmentant les heures d'ouverture selon l'horaire présenté au tableau 13.

TABLEAU 13 : HEURES D'OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE VAUDREUIL-SOULANGES

	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	Du 1 ^{er} novembre au 31 mars
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	8 h à 17 h	Fermé
Mercredi	8 h à 17 h	Fermé
Jeudi	8 h à 17 h	Fermé
Vendredi	8 h à 17 h	8 h à 17 h
Samedi	9 h à 16 h	9 h à 16 h
Dimanche	9 h à 16 h	9 h à 16 h

L'objectif principal de l'écocentre est d'offrir un service complémentaire aux collectes municipales et de permettre aux citoyens de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de se départir de matières normalement destinées à l'élimination et de disposer de leur RDD adéquatement. Différents types de matières résiduelles y sont acceptés (tableau 14). Dans un souci d'optimisation, la MRC évalue constamment la possibilité d'accepter d'autres types de matières en fonction de l'évolution des innovations technologiques en gestion des matières résiduelles.

Les filières de valorisation varient en fonction des différents types de matières, ce qui fait en sorte que plusieurs recycleurs sont mis à contribution pour en assurer la valorisation. La MRC, soucieuse de son développement économique régional ainsi que de la proximité pour limiter les gaz à effet de serre (GES), est à la recherche de débouchés et de fournisseurs de services locaux pour la valorisation des matières, et ce, à prix et services compétitifs.

Depuis l'ouverture de l'écocentre en 2013, tous les citoyens de la MRC peuvent y apporter leurs résidus de CRD ainsi que leurs encombrants. Ces catégories de matières sont très variées et les filières de récupération le sont tout autant. En 2014, 87 % des quantités reçues à l'écocentre ont été acheminées vers des installations de récupération.

Une grande attention est donnée au choix du traitement des encombrants afin de choisir l'option qui respecte le plus l'environnement. C'est ainsi que la MRC a fait le choix, en 2013, de confier la récupération des appareils réfrigérants contenant des halocarbures (réfrigérateur, appareil de climatisation, etc.) à une entreprise utilisant une technologie unique permettant d'assurer un taux de recyclage de 95 % de ces appareils et de la destruction sécuritaire des halocarbures, un gaz contribuant à l'appauvrissement de la couche d'ozone. Ce procédé a évité de relâcher dans l'atmosphère 1 009 tonnes équivalentes de CO₂ en 2014 et a valu à la MRC la certification frigo-responsable.

En plus d'accepter les pneus conformes au programme de récupération des pneus hors d'usage géré par RECYC-QUÉBEC, l'écocentre accepte les pneus hors normes et les pneus avec jante. Les frais associés au retrait des jantes et à la récupération des pneus hors norme sont assumés par la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

TABLEAU 14 : LISTE DES MATIÈRES ACCEPTÉES ET REFUSÉES À L'ÉCOCENTRE VAUDREUIL-SOULANGES

MATIÈRES ACCEPTÉES

- 

BARDEAUX D'ASPHALTE
- 

BOIS TRAITÉ ET CONTREPLAQUÉ
bois d'œuvre, meubles en bois, palettes
- 

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION SECS
céramique / gypse / matériaux isolants / mélamine / verre / fenêtres / toilettes / baignoires et douches en fibre de verre ou en plastique / etc.
- 

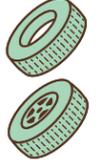
MATÉRIAUX D'EXCAVATION
asphalte / béton / briques / pierre / sable et gravier / etc.
- 

ENCOMBRANTS MÉTALLIQUES ET MÉTAUX FERREUX
*Vidés de tout fluide s'il y a lieu.
**Appareils non fonctionnels.
cuisinières / lave-vaisselles / machines à laver / sècheuses / fours / réservoirs chauffe-eau ou chauffe-huile / petits électroménagers et appareils électriques non fonctionnels / tondeuses / souffleuses / etc.
- 

ENCOMBRANTS NON MÉTALLIQUES ET NON RÉUTILISABLES
meubles rembourrés / tapis / matelas / toiles de plastique / etc.
- 

CARTON
*Boîtes plâtes.

- 

PNEUS HORS DIMENSION
- 

PNEUS AVEC OU SANS JANTE
*Sans les sacs de plastiques.
- 

HALOCARBURES
*Appareils non fonctionnels.
réfrigérateurs / congélateurs / climatiseurs et déshumidificateurs
- 

PRODUITS ÉLECTRONIQUES
téléviseurs / lecteurs DVD, CD ou vidéos / radios / ordinateurs et imprimantes / appareils audiovisuels / etc.
- 

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX
*Seuls les contenants fermés, identifiés de 20 litres (5 gallons) ou moins sont acceptés.
adhésifs / époxydes / décapants / aérosols / ampoules fluocompactes / batteries d'autos (acide, plomb) / débouche-conduits / dégraisseurs / huiles / liquides de refroidissement / mercure (thermomètres, baromètres et thermostats) / peintures et leurs contenants / pesticides / piles AAA à D (alcalines et rechargeables), Ni-Cd, NiMH, Li-ion ou Pb / produits chimiques pour piscine / produits d'entretien / produits nettoyants / propane / térébenthine / varsol / essence / carburant / diluants / tubes fluorescents et néons / anti-gel (incluant filtres et contenant) / extincteurs portatifs résidentiels / bonbonnes de carburant pour le camping / bonbonnes et cylindres de gaz comprimé autre que le propane / etc.
- 

AUTRES MATIÈRES
cassettes vidéo / CD / DVD

MATIÈRES REFUSÉES

TOUTE MATIÈRE PROVENANT D'ACTIVITÉS INDUSTRIELLES, COMMERCIALES, INSTITUTIONNELLES OU AGRICOLES

RÉSIDUS ORGANIQUES
branches / résidus de table / feuilles / rognures de gazon / troncs d'arbres / tourbe / résidus d'émondage / etc.

TERRE
incluant la tourbe

MATIÈRES DESTINÉES AU RÉEMPLOI
fauteuils / meubles / vêtements / etc.

MÉDICAMENTS

ARMES ET MUNITIONS

ACIDE FLUORHYDRIQUE
et tout produit pouvant contenir de l'acide fluorhydrique

BPC
et tout produit pouvant contenir des BPC

CYANURE

DÉCHETS BIOMÉDICAUX

CARCASSES D'ANIMAUX

DÉCHETS RADIOACTIFS

EXPLOSIFS
feux d'artifice / feux de signalement / etc.

RÉSIDUS D'AMIANTE

Note : Une liste à jour des matières acceptées et refusées est disponible sur le site Internet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, sous la rubrique *écocentre*, au <http://mrcvs.ca/fr/ecocentre>.

Bien que les activités n'aient débuté qu'en avril 2013, les citoyens se sont rapidement appropriés cette infrastructure qui répond à leurs besoins, comme le démontrent les statistiques (tableau 15).

TABLEAU 15 : ACHALANDAGE ET TONNAGE DE L'ÉCOCENTRE

	2013	2014
Achalandage (en nombre de visites)*	15 700 pers.	28 270 pers.
Quantité de matières résiduelles reçues	3 247 tonnes	5 764 tonnes

* Inclut toute la MRC

L'écocentre est un point de dépôt pour différents produits visés par la responsabilité élargie des producteurs, soit :

- Les produits électroniques;
- Les piles et les batteries;
- Les lampes au mercure;
- Les peintures et leurs contenants;
- Les huiles, les liquides de refroidissement, les antigels, leurs filtres, leurs contenants et d'autres produits assimilables.

L'élargissement progressif de la responsabilité élargie des producteurs (REP), comme prévu au *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (Q-2, r 40.1), permet à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de diminuer sa responsabilité financière pour le traitement ou l'élimination sécuritaire de plusieurs types de matières apportées à l'écocentre par les citoyens.

La MRC de Vaudreuil-Soulanges projette l'implantation d'un réseau d'écocentres situés stratégiquement sur le territoire en vue d'assurer un service de proximité. Ces écocentres complémentaires à celui situé à Vaudreuil-Dorion accepteront principalement des encombrants et des résidus de CRD.

L'Écocentre de l'île situé à Pincourt a vu le jour en juin 2015 (figure 6). Cet écocentre se situe à l'extérieur du territoire du présent PGMR, mais tous les résidents de la MRC y ont accès.

Deux autres écocentres sont situés sur le territoire d'application du PGMR, soit l'Écocentre de Saint-Zotique, qui a débuté ses activités en décembre 2015 et celui de Rigaud qui devrait être implanté au courant de l'année 2016.

2.2.6 AUTRES POINTS DE DÉPÔT/SERVICES DISPONIBLES SUR LE TERRITOIRE

Dans le cadre du programme sur la REP, plusieurs autres lieux de dépôt sont présents sur le territoire. Il s'agit souvent de partenariats entre des entreprises existantes et les organismes chargés de mettre en œuvre la REP. Les points de dépôt sur le territoire représentent des opportunités supplémentaires pour les citoyens et les ICI d'appliquer la saine gestion des matières résiduelles en assurant la récupération de produits ou d'appareils qui se retrouveraient autrement à l'élimination. Ces alternatives sont d'autant plus intéressantes pour les ICI qui n'ont pas accès à l'écocentre. On répertorie 13 points de dépôt de la sorte sur le territoire du PGMR, alors qu'on en répertorie 51 dans l'ensemble de la MRC (tableau 16). Les sites Internet de chacun des organismes respectifs contiennent le nombre, les adresses ainsi que les particularités de chaque point de dépôt.

TABLEAU 16 : POINTS DE DÉPÔT DES MATIÈRES ASSUJETTIES À LA REP SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC

	Section PGMR		MRC de Vaudreuil-Soulanges	
	Citoyens résidentiels	ICI	Citoyens résidentiels	ICI
ARPE - http://recyclermeselectroniques.ca/	2	1	8	6
Peinture récupérée - http://www.ecopeinture.ca/	0	0	9	0
SOGHU - www.soghu.com	1	1	5	4
Recyclo - http://www.recyclo.ca/	3	1	5	1
Appel@recycler - http://www.appelarecycler.ca/	6	6	17	14
	12	9	50	24

Les points de dépôt des matières gérées par RECYC-QUÉBEC sont nombreux sur le territoire et facilement accessibles aux citoyens. Tant pour les contenants consignés que pour les pneus, les endroits prévus sont ceux déjà fréquentés par la population. Pour ce qui est des véhicules hors d'usage, l'on répertorie une entreprise située à Rivière-Beaudette qui les reçoit pour assurer leur recyclage.

Il existe également quelques ressourceries et cloches de dépôt pour la récupération des textiles où les gens peuvent déposer leurs vêtements et autres textiles usagés lorsqu'ils ont épuisé les échanges dans leur réseau familial ou social. De plus, la MRC rend disponible sur son site Internet une liste des recycleurs locaux ainsi que des organismes de réemploi. Elle a été élaborée en vue d'offrir des alternatives aux citoyens pour les matières non acceptées à l'écocentre.

2.3 RÉSIDUS DE BALAI DE RUES

Plusieurs municipalités ont des opérations de balayage des rues. Dans certains cas, lorsque la municipalité est traversée par une seule route importante, cette route est sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et c'est ce ministère qui est responsable du balayage des rues. Dans ces cas, aucune donnée n'est disponible sur la destination, la quantité ou si les résidus sont valorisés ou éliminés. Lorsque les résidus sont recyclés, ils le sont pour les opérations courantes des services des travaux publics de la municipalité, souvent comme remblai. Le tableau 17 dresse un portrait des informations disponibles sur les opérations de balayage des rues.

TABLEAU 17 : OPÉRATION DE BALAYAGE DES RUES DES MUNICIPALITÉS EN 2014

Municipalités	Balayage des rues	Destination des résidus	Recyclage ou élimination
COTEAU-DU-LAC	oui	Terrain municipal	Entreposage
LES COTEAUX	oui	Cour municipale	Entreposage et recyclage
POINTE-FORTUNE	oui	Bélangier excavation, Pointe-Fortune	Recyclage
RIGAUD	oui	Garage municipal	Recyclage et élimination
RIVIÈRE-BEAUDETTE	oui	Dassyloi à Salaberry-de-Valleyfield	Élimination RCI
SAINT-CLET	oui	ND	ND
SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON	oui	Laisse sur place, tassé sur l'accotement	SO
SAINTE-MARTHE	oui	Laisse sur place, tassé sur l'accotement	SO
SAINT-POLYCARPE	oui	Garage municipal	Recyclage
SAINT-TÉLESPHORE	non	SO	SO
SAINT-ZOTIQUE	oui	Garage municipal	Recyclage
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR	non	SO	SO

2.4 BOUES

Sur le territoire de planification du présent PGMR, les eaux usées domestiques sont gérées soit par des fosses septiques ou par des stations d'épuration des eaux usées. On ne retrouve aucune station mécanisée de traitement des boues.

2.4.1 BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Toutes les municipalités ont des fosses septiques sur leur territoire. Pour les municipalités de Pointe-Fortune, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe et Très-Saint-Rédempteur, les fosses septiques sont le seul mode de gestion des boues; on n'y retrouve aucun système d'égouts municipaux. La majorité des municipalités n'ont pas de réglementation entourant la vidange des fosses septiques. Ce sont les propriétaires qui ont la responsabilité de la vidange de leur installation septique et des coûts qui y sont associés. La municipalité de Sainte-Justine-de-Newton ne possède aucune réglementation, mais la municipalité offre le service de mise en commun des demandes de vidange afin de permettre à ses citoyens de faire des économies d'échelle.

Seule la municipalité de Rigaud a un programme de vidange des fosses septiques. Ce programme est conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22), c'est-à-dire que la municipalité procède à la vidange des installations septiques aux deux ans (quatre ans pour les résidences secondaires lorsque les propriétaires se prévalent de cette disposition). Les coûts associés sont transférés aux propriétaires via les comptes de taxes foncières.

Les boues de fosses septiques collectées sur le territoire le sont par des entreprises privées. Les entreprises qui sont actives dans la collecte des boues de fosses septiques sur le territoire traitent leurs boues dans différentes installations. Celles qui desservent les installations septiques de la MRC de Vaudreuil-Soulanges valorisent par compostage la plus grande part des boues collectées. Il est difficile de savoir exactement vers quelles installations, parmi celles utilisées par ces entreprises, sont dirigées les boues du territoire, ni de connaître les quantités.

2.4.2 BOUES D'ÉPURATION DES USINES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Il y a huit municipalités qui ont recours à des stations d'épuration des eaux usées pour le traitement de boues municipales. Les municipalités de Coteau-du-Lac et Les Coteaux partagent une installation à travers la Régie d'Assainissement des Coteaux, alors que Saint-Télesphore possède deux usines. Les autres municipalités qui ont recours à des usines ont une seule installation et elles en assurent la gestion de façon autonome. La presque totalité des usines de traitement utilise la technique des étangs aérés (tableau 22).

Dans plusieurs cas, il existe peu de données disponibles sur les quantités de boues, notamment parce que plusieurs des étangs n'ont jamais été vidangés depuis leur mise en service.

Une seule usine d'épuration est dédiée uniquement aux ICI, soit celle du parc industriel de Coteau-du-Lac. D'abord construite par la Société Dupont aux environs des années 1970, elle a été mise hors service un certain temps avant d'être acquise par la municipalité et remise en service en 1990. Cette usine, qui traite les boues avec la technique des boues activées, reçoit les eaux usées d'une douzaine d'immeubles du parc industriel.

2.5 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI)

Dans les douze municipalités couvertes par le présent PGMR, les matières résiduelles générées par les petits ICI, soit ceux qui produisent des quantités similaires au secteur résidentiel, sont intégrées dans les services de collecte des municipalités. Pour la collecte des matières recyclables, cette limite est établie à quatre bacs de 360 litres. Pour la collecte des déchets, la limite établie par chacune des municipalités varie quelque peu, mais ne dépasse jamais l'équivalent de cinq bacs. En se basant sur les données des sommaires d'évaluation foncière, l'on constate qu'à peine 2 % des unités d'occupation sont des fermes. De ce fait, ces unités sont assimilées aux ICI tant au niveau de services offerts que sur le plan des quantités.

Plus spécifiquement, les 338 fermes répertoriées génèrent des matières résiduelles spécifiques au secteur agricole, telles que des pellicules plastiques, des contenants de pesticides, des sacs de semences et de pesticides, des tubulures, etc. Sur le territoire d'application du PGMR, l'organisme *AgriRECUP* a mis en place des points de dépôt volontaire en partenariat avec des détaillants agricoles pour certaines matières, dans le cadre de *Programmes de collecte et de récupération* déployés dans certaines provinces du Canada. Le tableau 18 présente ces cinq points de dépôt pour le territoire d'application du présent PGMR.

TABLEAU 18 : POINTS DE DÉPÔT POUR DES MATIÈRES DU SECTEUR AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE

Point de dépôt	Contenants en plastique de pesticides et de fertilisants (1)	Sacs de semences et de pesticides en papier (2)
GROUPE RICHER 41, rue Delisle, Les Coteaux (Québec) J7X 1G4 450-267-3949	X	
COOP des Frontières 68, boulevard Cité-des-Jeunes, Saint-Polycarpe (Québec) J0P 1X0 450-265-3142	X	X
William-Houde Ltée St-Polycarpe 2042, chemin Sainte-Marie, Saint-Polycarpe (Québec) J0P 1X0 450-265-1166	X	
Agrocentre Belcan 180, Montée Sainte-Marie, Sainte-Marthe (Québec) J0P 1W0 450-459-4288	X	
Synagri St-Clet 5, rue du Moulin, Saint-Clet (Québec) J0P 1S0 450-456-1112	X	X

1. Source : AgriRECUP, http://www.agrirecup.ca/contenants_de_pesticides_et_fertilisants.html (consulté le 18 avril 2016)

2. Source : AgriRECUP, http://www.agrirecup.ca/sacs_de_semences_et_de_pesticides.html (consulté le 18 avril 2016)

Ces points de dépôt sont sans frais pour les agriculteurs. Aucun service n'a été développé à ce jour par *AgriRECUP* quant à la gestion des pellicules plastiques ainsi que des tubulures du secteur agricole sur le territoire.

Au-delà de ces quantités, les ICI doivent faire appel aux entreprises offrant un service de collecte et de traitement des matières résiduelles et en défrayer les coûts associés. Aucune réglementation municipale n'encadre la gestion des matières résiduelles du secteur ICI au-delà de celles incluses dans les collectes municipales.

Malgré l'absence de réglementation contraignante, quelques ICI ont emboîté le pas vers une meilleure gestion des matières résiduelles en obtenant la certification ICI ON RECYCLE! (tableau 19).

TABLEAU 19 : ÉTABLISSEMENTS AYANT ATTEINT LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DU PROGRAMME ICI ON RECYCLE

Établissement	Municipalité	Niveau ICI ON RECYCLE! atteint		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ChemTECH Environnement	Coteau-du-Lac	X		
Centre d'hébergement de Coteau-du-Lac	Coteau-du-Lac		X	
CH Rigaud	Rigaud		X	
AQUAFUCHSIA	Rigaud		X	
Alimentation Michel Landry inc.	Coteau-du-Lac		X	
Métro Plus Fordham	Saint-Zotique			X

Source : RECYC-QUÉBEC, Liste des établissements inscrits <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/prog-reconnaissance/ici.asp> (consulté le 21 mai 2015)

Le Garage Jean-Guy Dicaire situé à Rivière-Beaudette et le Garage Réjean Trottier situé à Rigaud ont tous deux obtenu la certification « Clé verte ». Plusieurs autres programmes de certification visant une meilleure gestion des matières résiduelles sont disponibles pour les ICI (BOMA Best, les Salons Greencycles, Action Réduction, LEAF, etc.), mais aucun autre n'a été répertorié pour les ICI du territoire. Les cinq supermarchés du territoire appartiennent tous à des bannières qui ont actuellement en place des objectifs et des mesures visant la réduction de l'élimination des matières résiduelles, incluant les matières organiques¹⁴.

2.6 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ISSUES DE L'INDUSTRIE DE LA CRD

Dans son ensemble, le secteur CRD a dépassé les objectifs de la PQGMR. Cependant, ce succès est largement attribuable à la récupération de matériaux lourds, comme la brique, l'asphalte et le béton¹⁵. Les autres matériaux courants du segment du bâtiment, comme le bois, le gypse ou le carton, offrent un bon potentiel de mise en valeur, mais sont généralement dirigés vers l'élimination.

En ce qui a trait aux résidus de l'industrie de la CRD, ni la MRC de Vaudreuil-Soulanges ni aucune des municipalités n'offre de services à ce secteur, à part les quantités qui pourraient être générées par les bureaux administratifs du secteur et qui pourraient être assimilées au service de collecte résidentiel porte-à-porte, au même titre que le sont les ICI mentionnés ci-dessus. Aucune réglementation municipale n'encadre la gestion des matières résiduelles du secteur CRD. On ne retrouve aucun centre de traitement ou d'élimination des matériaux CRD sur le territoire.

14. Les bannières présentes sur le territoire sont : IGA, Métro et Provigo. IGA émet en collaboration avec le Jour de la Terre une certification Action Réduction aux succursales qui mettent en place un programme de gestion des matières résiduelles alors que Provigo et Métro ont un volet réduction gestion des matières résiduelles dans leur programme de responsabilité d'entreprise. Les deux approches visent à mettre de l'avant la réduction de l'élimination et le recyclage des matières organiques.

15. RECYC-QUÉBEC, Bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles au Québec. http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/Bilan_2012_accessible.pdf (consulté le 15 juillet 2015)



2.7 ACTIVITÉS D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION (ISÉ)

L'élaboration et la mise en place de programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation constituent un élément essentiel permettant d'atteindre les objectifs de récupération et de valorisation des matières résiduelles poursuivis dans le PGMR.

La presque totalité des municipalités diffuse à ses citoyens des informations et des outils de sensibilisation concernant la gestion des matières résiduelles. La grande majorité le fait via le bulletin municipal ou le site Internet de la municipalité.

La plupart de celles-ci effectuent le travail à l'interne et les coûts associés ne sont pas comptabilisés de façon distincte. Il n'est pas possible de connaître exactement les sommes dépensées en ISÉ par l'ensemble des municipalités. Il est estimé que la mise à jour du site Internet de la MRC et des municipalités desservies, la distribution du guide sur la collecte sélective, les parutions dans les hebdomadaires régionaux et le bulletin local des municipalités ainsi que les campagnes de sensibilisation des municipalités locales représentent un coût d'environ 30 000 \$ annuellement.

La MRC de Vaudreuil-Soulanges, ayant la compétence en recyclage, joue un rôle important quant au volet ISÉ sur son territoire. Chaque année, la MRC publie un guide sur la collecte sélective qu'elle distribue à tous les foyers du territoire. Ce guide comprend le calendrier des collectes, des informations sur les meilleures pratiques de collecte, la liste des matières

acceptées dans le bac de collecte sélective ainsi qu'une liste de matières qui ne doivent pas s'y retrouver. Elle a aussi produit un guide pour l'écocentre qui a été distribué à tous les foyers lors de son ouverture en 2013.

Le site Internet de la MRC contient de l'information à l'intention des citoyens concernant la gestion des matières résiduelles sous l'onglet Environnement. On y retrouve également certaines données sur la performance en recyclage. Le site Internet est mis à jour régulièrement, ce qui permet aux citoyens de toujours obtenir l'information exacte.

La MRC a mis sur pied un programme de formation intitulé « Le compostage entre à l'école ». Depuis 2009, ce programme vise à offrir aux établissements scolaires du primaire et du secondaire, aux maisons des jeunes ainsi qu'aux centres de la petite enfance des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation ainsi qu'un service d'accompagnement en vue de promouvoir le compostage dans leur école. À ce jour, il est estimé que plus de 10 000 jeunes, issus d'une trentaine d'établissements scolaires, ont participé à ce programme et qu'ils ont composté environ 60 tonnes de matières organiques¹⁶.

16. Ces chiffres sont pour l'ensemble des municipalités de la MRC, incluant les municipalités couvertes par le PMGMR de la CMM

3. INTERVENANTS ET INSTALLATIONS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La saine gestion des matières résiduelles passe par un large éventail d'acteurs et une collaboration entre les secteurs public, privé, OBNL et communautaire. Ce chapitre comprend deux sections. La première présente le recensement des entreprises et des organismes qui œuvrent dans le domaine des matières résiduelles. La seconde décrit les installations liées à la gestion des matières résiduelles.

3.1 LES INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le but est de permettre aux différents générateurs de matières résiduelles, qu'ils soient résidentiels, ICI ou CRD, d'avoir accès aux services permettant de mettre en application la hiérarchie des 3 RV-E. L'annexe 4 dresse la liste des différents intervenants en gestion des matières résiduelles situés sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ou qui peuvent y intervenir.

3.2 RECENSEMENT DES DIVERSES INSTALLATIONS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le territoire couvert par ce PGMR possède que très peu d'installations reliées à la GMR. On y retrouve un centre de transfert de déchets dangereux, *CRI Environnement* situé à Coteau-du-Lac, ainsi que des usines de traitement des eaux usées dans certaines municipalités, comme présenté précédemment. Sans être des installations de gestion des matières résiduelles, plusieurs fermes ou agriculteurs locaux du territoire reçoivent et valorisent les feuilles provenant de la collecte résidentielle porte-à-porte.

La section de la MRC de Vaudreuil-Soulanges non incluse dans le PGMR possède sur son territoire quelques installations, soit un centre de transfert des déchets, *Raylobec* situé à Vaudreuil-Dorion et une entreprise valorisant certains résidus de CRD, *Pavages Vaudreuil*. *Raylobec* reçoit annuellement 170 000 tonnes, mais pourrait en recevoir jusqu'à 200 000 tonnes¹⁷. Tous les déchets qui transitent par le centre de transfert *Raylobec* sont éliminés au LET *BFI Usine de triage Lachenaie* situé à Terrebonne dans la MRC Les Moulins.

Comme mentionné précédemment, les citoyens ont accès à deux écocentres de la MRC, mais ceux-ci sont situés à l'extérieur du secteur de la MRC couvert par ce PGMR.

D'autres installations de gestion des matières résiduelles situées à l'extérieur de la MRC recueillent des matières générées sur le territoire de planification. L'annexe 5 contient la liste des installations de matières résiduelles situées à moins de 100 km de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et qui reçoivent ou qui seraient susceptibles de recevoir les matières résiduelles de la MRC, du secteur résidentiel, ICI ou CRD. Il est à noter que les informations sur les quantités de matières résiduelles reçues, transférées, traitées, refusées ou rejetées ne sont pas disponibles pour les installations suivantes desservant le territoire :

- BFI Usine de triage Lachenaie Ltée
- Centre de transbordement Waste Management
- LET Saint-Nicéphore
- Centre de transbordement Matrec
- LET Roland Thibault Sainte-Cécile-de Milton
- Centre de tri Groupe Tiru

De plus, les données sur la capacité de traitement et la capacité résiduelle du centre de tri Tiru ne sont pas disponibles.

3.3 CONSTATS

L'objectif en dressant les listes est de connaître les possibilités actuellement en place pour la gestion des matières résiduelles. Ce que l'on constate est que les différentes entreprises et organismes présents ou actifs sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges permettent une récupération de la presque totalité des matières récupérables. Lorsque nécessaire, ces derniers prennent en charge les matières pour les transporter vers des installations de traitement adéquat à l'extérieur du territoire; il en est de même pour les déchets. L'impact de ce transport est probablement ressenti sur les coûts de prise en charge, mais les données disponibles ne permettent pas d'en connaître l'ampleur.



4. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE

Cette section vise à connaître la quantité de matières résiduelles générées sur le territoire d'application. Les données que possède la MRC sur le secteur résidentiel ainsi que celles fournies par RECYC-QUÉBEC nous permettent de dresser un portrait assez juste des matières résiduelles générées par ce secteur. Les résidences temporaires sont assimilées aux unités permanentes, vu leur faible nombre. Ainsi, la saisonnalité n'a pas d'impact sur la génération des matières.

En ce qui a trait aux quantités de boues municipales, le niveau des connaissances est inégal entre municipalités et les informations sont souvent fragmentaires. Il n'y a pas d'information sur les quantités et la nature des résidus d'activités municipales. Outre cela, le principal défi de cet inventaire est de connaître la quantité de matières résiduelles générées par les secteurs ICI et CRD. Les données disponibles dans les différentes études de caractérisation des matières résiduelles sont fragmentaires et ne documentent que quelques secteurs d'activités. Certains outils mis à la disposition du monde municipal par RECYC-QUÉBEC permettent d'estimer des ordres de grandeur, mais ne sont pas des données vérifiées sur le terrain. Néanmoins, ce seront ces estimations qui seront utilisées.

À moins d'indications contraires, toutes les données de quantité ont 2014 comme année de référence. Les sources exactes des données se retrouvent au tableau 20. Les informations sur les quantités de matières collectées ainsi que sur les coûts assumés par le secteur municipal en 2014 pour la gestion des matières résiduelles nous proviennent d'une part de la compilation des questionnaires qui ont été adressés à l'ensemble des municipalités du territoire de planification et, d'autre part, par la MRC qui exerce sa compétence pour les matières recyclables et qui possède les données à l'interne. Ces coûts comprennent les coûts de collecte, de traitement et de disposition, lorsqu'ils sont applicables. Tous les coûts sont exempts de taxes.

17. Entretien téléphonique avec Sylvie Sedaway, adjointe au directeur général d'Entreprise Sanitaire FA qui détient le Centre de transfert Raylobec, 12 mai 2015

TABLEAU 20 : CHOIX MÉTHODOLOGIQUE DES DONNÉES DE QUANTITÉS ET DE COÛTS

	Type	Source	Fiabilité	Choix
Données résidentielles				
Quantité déchets	Réel	Questionnaires complétés par les municipalités qui elles, reprennent les données fournies par les bons de pesée de l'entreprise de collecte.	Élevée	Les quantités fournies par les entreprises de collecte proviennent de la compilation des bons de pesée.
Coût déchets	Réel	Questionnaires complétés par les municipalités qui elles, reprennent le coût indiqué dans la soumission ou sur la facturation de l'entreprise de collecte.	Élevée	La facturation reflète exactement les prix payés par la municipalité. Tous les coûts sont sans les taxes.
Quantité recyclage	Réel	Les quantités proviennent des rapports mensuels de l'entreprise de collecte, réalisés avec les bons de pesée.	Élevée	Mise en garde : la quantité totale est fiable, mais les quantités attribuées à chacune des municipalités peuvent être débalancées.
Coût recyclage	Réel	Coût indiqué dans la soumission ou sur la facturation de l'entreprise de collecte.	Élevée	La facturation reflète exactement les prix payés par la MRC. Tous les coûts sont sans les taxes.
Quantité matières organiques (feuilles)	Estimé	L'entreprise de collecte fournit le nombre de sacs collectés. La MRC effectue une conversion du nombre de sacs en tonne (facteur de conversion : 150 sacs = 1 tonne).	Élevée	Le facteur de conversion a été validé par l'entrepreneur de collecte, donc cette donnée est très fiable.
Quantité écocentre	Réel	Les quantités proviennent des rapports mensuels de l'entrepreneur, réalisés avec les bons de pesée ou par unité pour les matières qui ne sont pas pesées.	Élevée	Les quantités sont attribuées aux 12 municipalités du PGMR au prorata de l'achalandage.
Coût écocentre	Réel	Les coûts proviennent de la facturation des différentes opérations de l'écocentre.	Élevée	La facturation représente le coût réel assumé par la MRC. Les montants sont attribués aux 12 municipalités du PGMR au prorata de la population. Tous les coûts sont sans les taxes.
ICI				
Quantité déchets	Estimé	RECYC-QUÉBEC, Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur Excel), http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outils.asp (consulté le 27 avril 2015)	Moyenne	Les données réelles ne sont pas disponibles. L'outil de calcul fourni par RECYC-QUÉBEC permet de fournir des estimés admissibles à grande échelle. Aucune validation terrain n'est faite avec les estimés produits.
Quantité recyclage				
Quantité matières organiques				
CRD				
Quantité déchets	Estimé	RECYC-QUÉBEC, Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur Excel), http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outils.asp (consulté le 27 avril 2015)	Moyenne	Les quantités réelles ne sont pas disponibles. L'outil de calcul fourni par RECYC-QUÉBEC permet de fournir des estimés admissibles à grande échelle. Aucune validation terrain n'est faite avec les estimés produits.
Quantité recyclage				
Quantité matières organiques				
Boues				
Quantité issue des usines de traitement des eaux usées	Réel et non disponible	Lorsque disponibles, les quantités vidangées proviennent des questionnaires complétés par les municipalités.	Élevée	Les données fournies par les municipalités proviennent des contrats ou de la facturation des entreprises qui effectuent la vidange.
Quantité issue des fosses septiques	Estimé	La quantité annuelle de boues provenant des fosses septiques provient d'un estimé de génération annuelle par fosse septique. Le nombre de fosses septiques provient des questionnaires complétés par les municipalités. Certaines municipalités ont un inventaire précis des quantités de fosses, d'autres ont fourni un estimé.	Moyenne	Les quantités réelles ne sont pas disponibles. La méthodologie utilisée pour produire l'estimé est largement utilisée au Québec et provient de l'AOMGMR.

4.1 LES QUANTITÉS GÉNÉRÉES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

4.1.1 QUANTITÉS DE MATIÈRES RECYCLABLES

La MRC de Vaudreuil-Soulanges gère le programme de collecte sélective porte-à-porte depuis 1992 sur l'ensemble de son territoire. Cette collecte s'effectue avec des bacs roulants 360 litres et elle est entièrement mécanisée. Dans les douze municipalités couvertes par le présent PGMR, les petits ICI, soit ceux qui produisent des quantités similaires au secteur résidentiel, sont inclus dans la collecte et leurs quantités sont assimilées à ceux du secteur résidentiel. Le tableau 25 présente le résultat des quantités de matières récupérées par cette collecte. Les taux de rejet pour la collecte des matières recyclables sont estimés à 10,5 % pour le papier et carton, 2,8 % pour le verre, 2,2 % pour le métal et 8,1 % pour le plastique¹⁸. Le tonnage des rejets a été inclus aux quantités éliminées (déchets). Le tableau 21 présente les quantités de matières recyclables, récupérées, éliminées et générées.

TABLEAU 21 : QUANTITÉS DE MATIÈRES RECYCLABLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Matières recyclables	Quantité récupérée (1) (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)
Papier + carton	3151	1109 ⁽²⁾	4260
Verre	826	295 ⁽²⁾	1121
Métal	196	232 ⁽²⁾	428
Plastique	495	855 ⁽²⁾	1350
Rejets	0	398 ⁽¹⁾	398
Total	4668	2889	7457

1. Source : voir tableau 25

2. Source : RECYC-QUÉBEC, Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur autres matières résiduelles), <http://www.recycquebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outils.asp> (consulté le 27 mai 2015)

4.1.2 QUANTITÉS DE MATIÈRES ORGANIQUES

La MRC de Vaudreuil-Soulanges organise depuis 2007 des collectes de feuilles d'automne qu'elle valorise en collaboration avec des fermes du territoire. En 2014, toutes les municipalités du territoire de planification du PGMR ont organisé des collectes de feuilles. Elles avaient le choix de participer à un contrat commun géré par la MRC ou d'offrir leur propre service, soit par contrat avec une entreprise privée, soit en régie interne. Toutes les municipalités envoient leurs feuilles chez des agriculteurs locaux et elles sont recyclées en compost. Les quantités collectées en 2014 sont présentées au tableau 25. Les feuilles sont collectées dans des sacs en papier, aussi compostés, et il n'y a aucun rejet connu. À partir de 2015, la MRC n'organise plus de contrat commun et chacune des municipalités est responsable de la collecte des feuilles et autres résidus organiques sur son territoire. La plupart des municipalités offrent une collecte de branches et quatre municipalités offrent la collecte des sapins de Noël. Les quantités amassées lors de ces collectes ne sont pas disponibles. Le tableau 22 présente les quantités de matières organiques récupérées, éliminées et générées.

18. RECYC-QUÉBEC, Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur Excel), <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outils.asp> (consulté le 27 mai 2015)

TABLEAU 22 : QUANTITÉS DE MATIÈRES ORGANIQUES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Matières organiques	Quantité récupérée (1) (t)	Quantité éliminée (t) (2)	Quantité générée (t)
Résidus verts et branches	348	2110	2458
Résidus alimentaires	0	2767	2767
Autres résidus organiques	0	1790	1790
Total	348	6667	7015

1. Source : voir tableau 25

2. Source : RECYC-QUÉBEC, Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur autres matières résiduelles), <http://www.recyquebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outil.asp> (consulté le 27 mai 2015)

4.1.3 QUANTITÉS DE RDD

Les quantités de RDD récupérées qui sont indiquées au tableau 25 proviennent des données recueillies à l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Un ratio est attribué aux municipalités du PGMR selon les données recueillies sur l'achalandage. Le tableau 23 présente les quantités de RDD du secteur résidentiel.

TABLEAU 23 : QUANTITÉS DE RDD DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

RDD	Quantité récupérée (1) (t)	Quantité éliminée (t) (2)	Quantité générée (t)
RDD	72	19	91

1. Source : voir tableau 25

2. Source : RECYC-QUÉBEC, Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur autres matières résiduelles), <http://www.recyquebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outil.asp> (consulté le 27 mai 2015)

4.1.4 QUANTITÉS D'ENCOMBRANTS ET DE CRD

Les quantités d'encombrants et de CRD récupérées proviennent des données recueillies à l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Seules les quantités détournées de l'élimination sont comptabilisées dans les quantités attribuées aux encombrants ou aux résidus de CRD. Les quantités éliminées sont incluses aux déchets. Un ratio est attribué aux municipalités du PGMR selon les données recueillies sur l'achalandage. Lorsque connues, les quantités amassées lors des collectes dédiées des municipalités ont été ajoutées.

4.1.5 AUTRES MATIÈRES

Tous les produits issus de la responsabilité élargie des producteurs (RÉP) sont acceptés à l'écocentre de la MRC situé à Vaudreuil-Dorion. Un ratio peut être utilisé pour déterminer la quantité de ces matières en provenance des municipalités régies par le PGMR, ex. les résidus RDD. Cependant, ces quantités ne dressent pas le portrait réel, car ils ne tiennent pas compte des quantités déposées volontairement par les citoyens aux différents points de dépôt mis en place par les organismes de gestion reconnus (OGR) par RECYC-QUÉBEC sur le territoire du PGMR, ou encore de la MRC. Pour ces points de dépôt, les quantités attribuables à la population des municipalités du PGMR ne sont pas disponibles et toute forme d'estimation ne permettrait pas de tenir compte des distorsions géographiques.

La gestion des contenants consignés ainsi que des pneus sont sous la responsabilité de RECYC-QUÉBEC. Les données fournies pour ces matières, pour les véhicules hors d'usage et les textiles, proviennent d'estimations réalisées à partir des outils de calcul de RECYC-QUÉBEC (fournies au tableau 24) et mis à la disposition des MRC pour la réalisation de leur inventaire de matières résiduelles. Ces outils utilisent les données pour l'ensemble du Québec en appliquant un ratio selon la population du territoire du PGMR.

TABLEAU 24 : QUANTITÉS ESTIMÉES DES AUTRES MATIÈRES

Autres matières	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)
Contenants consignés*	190	68	258
Aluminium	54	22	76
Plastique	27	8	35
Verre	109	35	144
Véhicules hors d'usage	1766	830	ND
Pneus	86	ND	ND
Textiles	125	411	536

Source : RECYC-QUÉBEC, Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur contenants consignés, Calculateur pneus, Calculateur textiles, Calculateur véhicule hors d'usage (VHU)), <http://www.recyquebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outils.asp> (consulté le 27 mai 2015)

* Les quantités de contenants consignés, récupérés et vendus sont fournies par RECYC-QUÉBEC.

TABLEAU 25 : BILAN DE MASSE RÉSIDENTIELLE 2014

Municipalités visées	Matières recyclables (tonnes)						Total matières recyclables (incluant rejets)	kg/hab. (incluant rejets)	Résidus verts et branches	Encombrants + CRD
	Papier+carton	Verre	Métal	Plastique	Sous-total (excluant les rejets)	Rejets				
Coteau-du-Lac	786	206	49	123	1164	99	1264	179	48	129
Les Coteaux	412	108	26	65	610	52	662	128	172	67
Pointe-Fortune	344	90	21	54	509	43	553	1016	2.4	14
Rigaud	334	88	21	52	495	42	537	71	54	141
Rivière-Beaudette	148	39	9	23	219	19	238	115	20	27
Saint-Clet	131	34	8	21	195	17	211	125	6.3	61
Sainte-Justine-de-Newton	65	17	4	10	96	8	104	109	0.3	13
Sainte-Marthe	89	23	6	14	132	11	143	133	0.1	29
Saint-Polycarpe	177	46	11	28	262	22	285	128	2.8	40
Saint-Télesphore	53	14	3	8	79	7	86	112	2	9
Saint-Zotique	568	149	35	89	841	72	913	118	40	88
Très-Saint-Rédempteur	44	12	3	7	65	6	71	77	0.7	17
TOTAL	3 151	826	196	495	4 668	398	5 066	134	348	635

1 Les pneus hors norme récupérés lors des collectes de RDD sont inclus dans ce total.

2 Ce total inclut le tonnage de sapins de Noël récupérés et valorisés.

* Tous les chiffres sont arrondis.

Recyc-Québec (tonnes)			ARPE (produits électroniques) (tonnes)	Textiles (tonnes)			RDD écocentre (tonnes)	Déchets		Total généré (tonnes)	Quantité unitaire	Municipalités visées
Pneus	VHU	Consigne (2013)		Récupéré	Éliminé	Généré		Total	kg/hab.			
71	331	36	8	23	77	100	5	2026	301	4 017	15	Coteau-du-Lac
37	242	26	6	17	56	74	4	1579	315	2 869	8	Les Coteaux
8	25	3	1	2	6	8	0	192	433	806	2	Pointe-Fortune
77	352	38	9	25	82	107	5	2237	303	3 557	16	Rigaud
15	97	10	2	7	23	29	1	846	417	1 286	3	Rivière-Beaudette
33	79	8	2	6	18	24	1	593	361	1 020	7	Saint-Clet
7	45	5	1	3	10	14	1	444	473	634	2	Sainte-Justine-de-Newton
15	51	5	1	4	12	15	1	369	352	630	3	Sainte-Marthe
22	104	11	3	7	24	32	2	514	241	1 014	5	Saint-Polycarpe
5	36	4	1	3	8	11	1	417	555	570	1	Saint-Télesphore
48	361	39	9	25	84	109	6	2360	316	3 973	10	Saint-Zotique
9	43	5	1	3	10	13	1	266	297	426	2	Très-Saint-Rédempteur
347	1 766	190	45	124	411	536	27	11 842	325	20 801	74	TOTAL

4.2 LES BOUES

4.2.1 BOUES MUNICIPALES

Les neuf stations de traitement des eaux usées situées sur le territoire desservent environ 66 % de la population. La fréquence de vidange est très variable et plusieurs d'entre elles n'ont pas été vidangées depuis leur mise en service. Pour celles ayant déjà été vidangées, les données ne sont pas uniformes et elles sont difficilement convertibles en tonnes. Le tableau 26 présente les données actuellement connues sur les boues issues de ces stations.

TABLEAU 26 : STATION D'ÉPURATION DES EAUX

	Type de station*	Débit moyen de conception (m ³ /d)	Dernière vidange ou date prévue	Quantité annuelle estimée en TMH	Valorisée ou éliminée?	Mode de traitement	Lieu (si connu)	Coûts	Date de mise en opération
COTEAU-DU-LAC	EA	4386	2015	5000	Stockée	Sac géotextile*	ND	211 981 \$	1996
LES COTEAUX									
COTEAU-DU-LAC (parc industriel)	BA	166	Annuelle	195	Valorisée	Transbordement	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot**	6 273 \$	1990
RIGAUD	EA	2650	2012	3000	Valorisée	Épandage agricole	Rigaud	26 477 \$	1986
RIVIÈRE-BEAUDETTE	FIR	77	Annuelle	174	Valorisée	Compostage	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot**	9 550 \$	2003
SAINT-CLET	EA	745	2007	6028	Éliminée	Enfouissement	N/D	75 016 \$	1976
SAINT-POLYCARPE	EA	538	2015	650	Valorisée	Épandage agricole	Municipalité	79 167 \$	2001
SAINT-TÉLESPHORE (Village)	EA (PV)	46	N/D	SO	SO	SO	SO	SO	2011
SAINT-TÉLESPHORE (Dalhousie)	EA (PV)	50	N/D	SO	SO	SO	SO	SO	2006
SAINT-ZOTIQUE	EA	4312	2014	530	Valorisée	Épandage agricole	Saint-Anicet	22 703 \$	2006

Légende: EA: Étangs aérés
EA (PV): Étangs aérés à parois verticales
BA: Boues activées

FIR: Filtre granulaire intermittent à recirculation
SO: Sans objet
m³/d : Mètre cube par jour
TMH : Tonne métrique humide

Note : Les taux de siccité des quantités présentées ne sont pas disponibles.

*La destination finale des boues stockées en sac géotextile est actuellement indéterminée

**Sanivac réalise le traitement des boues des fosses septiques dans trois sites:

- Centre de traitement Sud-Ouest à St-Stanislas de Kostka
- Centre de traitement à Lachute
- Station d'épuration Jean-R.-Marcotte (Montréal)

50 % des boues reçues au centre de transbordement sont transformées en compost et 50 % sont éliminées¹⁹

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux. <https://somae.mamot.gouv.qc.ca/SOMAE.nsf> (consulté le 20 avril 2015)

19. Entretien téléphonique avec Denis Couture, directeur des opérations chez Sanivac, 2 avril 2015

4.2.2 LES FOSSES SEPTIQUES

Toutes les municipalités ont des fosses septiques sur leur territoire. Celles-ci desservent environ 34 % de la population. Pour certaines, comme les municipalités de Pointe-Fortune, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe et Très-Saint-Rédempteur, c'est le seul mode de gestion des eaux usées. Il est estimé que les 5 266 fosses du territoire génèrent annuellement 8 953 mètres cubes de boues. Considérant une siccité théorique de 3,5 %²⁰, cela équivaut à une génération annuelle de 11 116 tonnes humides²¹. Ces données sont ventilées par municipalité au tableau 27. Ces quantités sont entièrement traitées à l'extérieur du territoire par des entreprises privées. Puisque la municipalité de Rigaud a pris en charge la vidange des fosses septiques sur son territoire, il est possible de savoir que les boues de Rigaud (estimées à 5 036 t/an) sont recyclées en compost au Centre de traitement du Sud-Ouest situé à Saint-Stanislas-de-Kostka, dans la MRC de Beauharnois-Salaberry. En ce qui a trait aux autres municipalités, les modes de traitement peuvent différer selon l'entreprise avec laquelle le citoyen décide de faire affaires.

TABLEAU 27 : VOLUME ET TONNAGE ESTIMÉS DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES GÉNÉRÉES

Municipalités	Nombre de fosses	Quantité estimée de boues (m ³ /an) humides	Quantité estimée de boues (t/an)*
COTEAU-DU-LAC	200	340	343
LES COTEAUX	30	51	52
POINTE-FORTUNE	285	485	489
RIGAUD	1725	2933	5036
RIVIÈRE-BEAUDETTE	955	1624	1640
SAINT-CLET	192	326	330
SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON	450	765	773
SAINTE-MARTHE	454	772	780
SAINT-POLYCARPE	329	559	565
SAINT-TÉLESPHORE	250	425	429
SAINT-ZOTIQUE	36	61	62
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR	362	615	622
TOTAL	5266	8953	11 116

* Voir note de bas de page

4.2.3 QUANTITÉS DE DÉCHETS ÉLIMINÉS

Pour l'année 2014, le tableau 25 nous indique les quantités de matières éliminées par les municipalités assujetties à ce PGMR, soit 11 478 tonnes. Cela représente une moyenne de 324 kg/habitant. Cette quantité est légèrement au-dessus de la moyenne québécoise de 302 kg/habitant établie en 2013²². Ces quantités incluent les quantités issues de la collecte du secteur résidentiel, incluant les déchets des petits ICI, les ICI opérant leurs activités à même un immeuble résidentiel, les rejets du centre de tri des matières recyclables ainsi que les quantités de déchets qui transigent par l'écocentre. Il est impossible de dissocier les quantités de déchets du secteur résidentiel versus la part attribuable aux petits ICI. Les rejets du centre de tri des matières recyclables, établis à l'aide d'un pourcentage²³, sont inclus dans le total des déchets éliminés.

20. AOMGMR (2001)

21. Estimation basée sur une masse volumique de 1,01 t/m³, AOMGMR (2001)

22. MDDELCC, Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/redevances/octroi/subventions/subvention16.pdf> (consulté le 21 mai 2015)

23. Ce pourcentage est de 9 % et provient de l'Étude de caractérisation résidentielle de 2010 réalisée pour le compte d'Éco Entreprises Bilan 2010-2011 de RECYC-QUÉBEC

Suivant l'augmentation de la population du territoire jusqu'en 2026, une projection de la quantité de déchets éliminés est présentée au tableau 28. L'objectif de ce tableau est d'évaluer les besoins en élimination pour les dix prochaines années. Les besoins en élimination future devraient être comblés étant donné que les déchets sont éliminés dans trois sites privés qui ont encore la capacité de recevoir des tonnages supplémentaires et qui ont une durée de vie totale allant au-delà de 2026. La projection de génération de déchets jusqu'en 2026 se base sur les quantités éliminées par personne en 2014 et l'accroissement de la population selon l'Institut de la statistique du Québec. Cette hypothèse de statu quo est très conservatrice puisque la mise en œuvre des mesures proposées dans le PGMR devrait faire diminuer la quantité de déchets éliminés par personne, particulièrement suite à l'implantation de la collecte des matières organiques.

TABLEAU 28 : PROJECTION DE LA GÉNÉRATION DE DÉCHETS JUSQU'EN 2026

Municipalités	Quantités projetées de déchets (tonnes/année) éliminés			
	2014	2016	2021	2026
COTEAU-DU-LAC	2025	2018	2053	2089
LES COTEAUX	1579	1625	1852	2056
POINTE-FORTUNE	192	203	212	226
RIGAUD	2237	2275	2343	2390
RIVIÈRE-BEAUDETTE	846	822	872	907
SAINT-CLET	593	615	619	624
SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON	444	446	432	418
SAINTE-MARTHE	369	365	362	357
SAINT-POLYCARPE	514	519	591	645
SAINT-TÉLESPHORE	417	402	388	377
SAINT-ZOTIQUE	2360	2516	2943	3311
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR	266	214	206	201
TOTAL	11 842	12 019	12 873	13 600

4.3 LES QUANTITÉS GÉNÉRÉES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DES SECTEURS ICI ET CRD

4.3.1 SECTEUR ICI

Il existe très peu de données disponibles concernant les matières résiduelles du secteur ICI. Les matières résiduelles générées par les petits ICI, soit ceux qui produisent des quantités similaires au secteur résidentiel, sont intégrées dans les services de collecte des municipalités. Une estimation des matières générées par le secteur ICI a été effectuée en utilisant l'outil de calcul d'inventaire rendu disponible par RECYC-QUÉBEC²⁴ (tableau 29). Certaines quantités sont comptabilisées en double, puisque l'outil de calcul inclut dans son onglet ICI tous les ICI du territoire, même ceux assimilables au secteur résidentiel. La donnée de base pour produire l'estimation se fait à partir du nombre d'emplois par catégorie selon le classement des codes SCIAN pour l'ensemble de la Montérégie²⁵ et de la population du territoire d'application du PGMR. Selon cette estimation, le secteur ICI aurait un taux de diversion de 58 %.

Les 338 fermes répertoriées du secteur agricole génèrent des matières résiduelles, telles que des pellicules plastiques, des contenants de pesticides, des sacs de semences et de pesticides, etc. Tel que mentionné précédemment, une portion de la quantité de ces matières assimilables est intégrée au secteur résidentiel. Les quantités de contenants en plastique de pesticides et de fertilisants et des sacs en papier de semences et de pesticides ne sont pas disponibles auprès d'AgriRECUP. Enfin, les quantités spécifiques des matières résiduelles générées, récupérées et éliminées par le secteur agricole ne sont pas disponibles.

TABLEAU 29 : QUANTITÉ ESTIMÉE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES, RÉCUPÉRÉES ET ÉLIMINÉES PAR LE SECTEUR ICI (2014)

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et Carton	3572	2825	6397
Métal	323	386	709
Plastique	313	1 461	1774
Verre	169	413	582
Industrie de transformation agroalimentaire	4403	81	4484
Résidus verts	0	370	370
Résidus alimentaires	0	2578	2578
Autres résidus organiques	0	536	536
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0	375 t	375
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors d'usage)	0	1229	1229
Résidus ultimes	0	330	330
Total estimé	8779	10 585	19 364

Source : RECYC-QUÉBEC, Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur Excel), <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outils.asp> (consulté le 27 mai 2015)

Pour le secteur de la transformation industrielle, incluant les résidus du secteur primaire, il est à noter que les quantités et le type de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées ne sont pas connues.

24. RECYC-QUÉBEC, Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur Excel), <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outils.asp> (consulté le 27 mai 2015)

25. Emploi Québec, Information sur le marché du travail, http://imt.emploi.quebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice621_rechrentp_01.asp?lang=FRAN&Porte=4 (consulté le 15 avril 2015)

4.3.2 SECTEUR CRD

Il existe très peu de données disponibles concernant les matières résiduelles du secteur CRD. Une estimation des matières générées par le secteur CRD a été effectuée en utilisant l'outil de calcul d'inventaire rendu disponible par RECYC-QUÉBEC²⁶ (tableau 30). La donnée de base pour produire l'estimation se fait à partir de la valeur totale des permis de construction de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en 2014, soit 525 540 k \$²⁷. Considérant que le territoire d'application du présent PGMR représente 26 % de la population de la MRC, ce même ratio a été appliqué pour déterminer la valeur totale des permis attribuables à cette section de la MRC, soit 141 896 k \$.

TABLEAU 30 : QUANTITÉ ESTIMÉE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES, RÉCUPÉRÉES ET ÉLIMINÉES PAR LE SECTEUR CRD EN 2014

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DE TYPE CRD	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Agrégat	27 670	1708	29 378
Gypse	63	1663	1726
Bardeaux d'asphalte	170	1394	1563
Autres	0	1439	1439
Bois de construction	6559	3635	10 193
Résidus de bois de transformation industrielle*	ND	ND	ND
Total estimé	34 461	9838	44 299

Source : RECYC-QUÉBEC, Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur Excel), <http://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outils.asp> (consulté le 27 mai 2015)

*L'outil de calcul ne permet pas de produire une estimation pour les résidus de bois de transformation industrielle et aucune donnée réelle n'est disponible pour ce secteur.

5. DIAGNOSTIC TERRITORIAL - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

5.1 BILAN DU PGMR 2006-2011

Le premier PGMR de la MRC de Vaudreuil-Soulanges s'échelonnait de 2006 à 2011. Au-delà de 2011, la MRC et les municipalités locales ont poursuivi la mise en œuvre des 38 mesures. Le tableau 31 présente l'état d'avancement de chacune de ces mesures et dresse un bilan du premier PGMR.

Plus de la moitié des mesures prévues ont été réalisées. On constate que les mesures qui ont été partiellement complétées ou qui n'ont pas été complétées touchent exclusivement le secteur ICI, CRD et le recyclage de la matière organique.

TABLEAU 31 : MESURES INCLUSES DANS LE PGMR 2006-2011

Description de la mesure	Responsable	Échéancier prévu	État d'avancement
GESTION INTÉGRÉE			
Utilisation d'une ressource humaine à temps complet, à la MRC, à titre de coordonnateur en matières résiduelles	MRC	2005	Complété Seconde personne embauchée en 2013 2015 : 2 agents de développement en environnement à temps plein
Adoption officielle, par la MRC et chacune de ses municipalités des principes, des orientations et des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008	MRC et municipalités locales	2005	Abandonné / déjà une obligation légale
Application, par la MRC, des moyens de communication pour promouvoir, notamment, la réduction à la source et le réemploi	MRC	2005	En cours
Diffusion annuelle, auprès d'élèves du primaire, de documentation sur la gestion intégrée des matières résiduelles selon les 3RV-E	MRC	2005	En cours
Implantation de mécanismes et d'éléments de suivi annuel permettant à la MRC de contrôler le cheminement des matières résiduelles de son territoire et de vérifier l'atteinte des objectifs du PGMR, par type de matières et par secteur de la Politique 1998-2008, notamment : <ul style="list-style-type: none"> la quantité de matières valorisées par habitant; la quantité de matières valorisées par ICI-CD; la quantité de résidus ultimes par habitant; la quantité de résidus ultimes par ICI-CD; le coût de la cueillette des matières valorisées par tonne métrique; le coût de la cueillette des matières valorisées par ICI-CD; le coût de la cueillette des résidus par tonne métrique; le coût de la cueillette des résidus par ICI-CD; le nombre de plaintes par 1 000 habitants. 	MRC	2005	Modifié pour un rapport annuel plus simple
Application d'un partenariat avec le CFER des Trois-Lacs	MRC	2005	Abandonné
Création et exploitation d'une ligne Info-Déchets, reliée au coordonnateur en matières résiduelles	MRC	2006	Complété 2015 Ligne INFO Écocentre mise en place en avril 2013
Création et diffusion du Bottin des intervenants en matières résiduelles du territoire d'application	MRC	2006	Complété
Identification trimestrielle du rendement du secteur « municipal » en lien avec les mesures suggérées	MRC	2006	Abandonné / inclus au rapport annuel
Publication d'un bilan annuel des mesures suggérées, incluant les quantités déviées de l'élimination	MRC	2005	En cours
Révision quinquennale du PGMR	MRC	2015	En cours de révision

26. RECYC-QUÉBEC, Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur Excel), <http://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outils.asp> (consulté le 27 mai 2015)

27. Institut de la statistique du Québec, 16 - La Montérégie, ses municipalités régionales de comté (MRC) et ses territoires de conférence régionale des élus (CRÉ). http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_16/region_16_00.htm (consulté le 20 mars 2015)

Description de la mesure	Responsable	Échéancier prévu	État d'avancement
RÉDUCTION À LA SOURCE			
Réalisation, par la MRC, d'une politique d'acquisition de biens produits par des entreprises accréditées ISO 14000 (réduction à la source) et tenant compte des pressions que les produits exercent sur l'environnement, après l'étape de la consommation	MRC	2006	Abandonné / inclus dans la politique d'acquisition
Adoption et application, par la MRC et ses municipalités, d'une politique d'acquisition de biens	MRC et municipalités locales	2006	En cours de réalisation
Implantation de programmes de réduction à la source dans les bureaux de la MRC et de ses municipalités	MRC et municipalités locales	2007	En cours
Implantation de l'éco-parc et contribution financière de la MRC à des organismes de soutien en valorisation afin de contribuer à la réduction à la source et au réemploi	MRC	2006	Complété
Implantation du programme mensuel de sensibilisation et d'information via des journaux régionaux et municipaux et le site Web de la MRC	MRC	2006	Modifié pour base annuelle
Sensibilisation des industries, par la MRC, afin qu'elles entreprennent une démarche couvrant les 3RV-E	MRC	2007	Non complété
VALORISATION			
Diffusion mensuelle, dans un journal régional, des coordonnées des comptoirs de vêtements usagés et des points de service de l'éco-parc	MRC	2007	Modifié pour base annuelle En continu : diffusion sur site Internet
Évaluation pour implanter un mode permanent de récupération des textiles en collaboration avec les organismes concernés	MRC	2006	Complété
Évaluation, par la MRC, de l'opportunité d'un programme de compostage domestique pour les portes du secteur municipal	MRC	2006	Abandonné pour projet pilote de collecte des matières organiques en 2015
Sensibilisation de la population, par la MRC, afin de générer des initiatives visant à favoriser le compostage de matières putrescibles	MRC	2006	Complété
Opération d'une collecte des résidus verts porte-à-porte pour le secteur « municipal », dans toutes les municipalités et avec des bacs aérés sur roues	MRC	2006	Modifié Collecte en sacs
Intégration de la collecte des résidus de table à la collecte des résidus verts	MRC	2007	Implantation en 2015 d'un projet pilote
Évaluation trimestrielle des volumes de matières putrescibles collectées dans le secteur « municipal »	MRC	2007	Modifié / inclus dans le rapport annuel
Évaluation de l'intégration des ICI à la collecte de matières putrescibles	MRC	2007	Implantation en 2015 d'un projet pilote avec des petits ICI visés
Évaluation de la possibilité d'implanter un centre de compostage dans le territoire d'application lorsque la récupération aura atteint un tonnage suffisant (2000 à 3000 tonnes)	MRC	2008	Complété
Évaluation de l'utilisation du dépôt permanent de résidus domestiques dangereux de la CMM	MRC	2006	Abandonné
Collaboration technique, de la MRC, auprès de la population et des ICI pour l'implantation d'activités spécifiques	MRC	2006	Collecte RDD complétée
Distribution de bacs sur roues, jusqu'à 12 000, pour la collecte sélective porte-à-porte dans le secteur « municipal »	MRC	2006	Complété
Continuation d'une collecte « résidus » porte-à-porte pour le secteur « municipal » dans toutes les municipalités	MRC	2006	Complété / collecte entièrement automatisée
Adoption, par la MRC et ses municipalités, d'une politique de valorisation des résidus générés lors des travaux de construction et de démolition réalisés par les municipalités ou pour le compte des municipalités	MRC et municipalités locales	2006	En élaboration
Publication bi-annuelle, dans un journal régional, des résultats obtenus par les ICI et des actions entreprises par ceux-ci	MRC	2007	Abandonné
Évaluation annuelle des activités actuelles et potentielles de valorisation des boues et des capacités dans le territoire de la MRC, comme pour l'agriculture	MRC	2006	En élaboration
Obtention, par des échanges, des besoins annuels des recycleurs/récupérateurs œuvrant sur le territoire	MRC et municipalités locales	2006	En élaboration

Description de la mesure	Responsable	Échéancier prévu	État d'avancement
ÉLIMINATION			
Examiner la possibilité d'effectuer une gestion intégrée des déchets ultimes en intégrant Rigaud et Sainte-Justine-de-Newton dans le Service régional de gestion des déchets domestiques	MRC	2005	Complété
Identifier la durée du nouveau contrat de collecte des déchets domestiques en fonction des résultats des discussions relatives à un partenariat dans un lieu d'enfouissement technique (voir les activités suivantes)	MRC	2005	Complété
Analyse, par la MRC, de l'opportunité d'être partenaire dans un lieu d'enfouissement technique via le Bureau spécial des délégués concernant la gestion des déchets ou autres organismes	MRC	2005	Complété
Prendre position sur le type d'implication souhaitée par la MRC dans un lieu d'enfouissement technique, en tenant compte du droit de regard	MRC	2005	Complété

5.2 OBJECTIFS NATIONAUX

Rappelons que les objectifs de la Politique de gestion des matières résiduelles et de son Plan d'action 2011-2015 sont les suivants :

Ramener à 700 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kilogrammes par habitant par rapport à 2008 :

- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle (incluant les boues);
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

De plus, la troisième politique propose également de bannir des LET les matières suivantes :

- Le papier et le carton dès 2013;
- Le bois en 2014;
- Les matières organiques d'ici 2020.

La MRC de Vaudreuil-Soulanges adhère à ces objectifs nationaux tout en proposant des objectifs adaptés à son contexte. Ceux-ci contribuent à l'atteinte des objectifs nationaux.

5.3 ENJEUX DU TERRITOIRE

La section suivante présente les enjeux relevés suite à l'analyse du portrait du territoire, de la gestion actuelle des matières résiduelles, de l'inventaire des intervenants et des installations, ainsi que de l'inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire d'application.



5.3.1 SECTEUR RÉSIDENTIEL

Les municipalités du territoire d'application ont déjà mis en place des mesures pour limiter la production de matières résiduelles destinées à l'enfouissement. Plus de la moitié des municipalités ont réduit la fréquence de collecte à 36 collectes annuelles de déchets et la majorité des municipalités ont limité la collecte de ces matières à un bac de 240 ou 360 litres. Ainsi, c'est seulement lors des collectes spéciales d'encombrants qui, dans la majorité des municipalités ont lieu une fois par mois, que des matières supplémentaires sont collectées à côté du bac roulant. Dans la mesure 25 « Maintenir les services de collectes (déchets, matières recyclables, feuilles, etc.) offert dans la MRC », un travail d'uniformisation des services reste à être effectué pour la fréquence et l'acceptation de ces encombrants. Enfin, il est essentiel que les efforts de communication pour réduire la production de déchets soient maintenus. L'inventaire des lieux d'enfouissement des matières destinées à l'élimination a démontré que les déchets générés sur le territoire d'application peuvent être traités dans des installations à proximité.

Le service de collecte des matières recyclables par bac roulant est bien implanté depuis 1991, et ce dans tous les types de bâti sur le territoire d'application du secteur résidentiel. Il reste que la quantité et la qualité de matières recyclables (mesure 9) déposées par les citoyens dans leur bac devront être augmentées et améliorées dans les prochaines années afin de répondre aux objectifs nationaux. L'inventaire des centres de tri de matières recyclables a démontré que les quantités générées sur le territoire d'application peuvent être traitées dans des installations à proximité.

Actuellement, le service de collecte porte-à-porte des matières organiques couvre exclusivement les résidus verts, c'est-à-dire les feuilles, les branches et les sapins pour la plupart des municipalités. En ce qui concerne les résidus alimentaires et les autres matières organiques, certaines municipalités ont mis en place un programme de subvention à l'achat de composteur domestique. Par contre, compte tenu de la quantité importante de résidus alimentaires générée ne pouvant être valorisée par ce type de compostage, des initiatives devront être mises en place afin d'optimiser davantage la gestion des matières organiques.

Considérant l'enjeu de respecter l'objectif national de bannir de l'élimination les matières organiques, d'ici 2020, il devient essentiel d' :

- offrir un service de collecte porte-à-porte des matières organiques (mesure 17). Au niveau de l'ISÉ, la réduction à la source par la pratique de l'herbicyclage doit être mise en œuvre par les municipalités de façon plus soutenue (mesure 4), ainsi que l'élaboration et la mise en place d'un plan de communication spécifique pour l'implantation de la collecte des matières organiques.
- adopter une réglementation municipale (mesure 13) visant à interdire ces matières visées par les bannissements de la PQGMR. L'application de cette réglementation nécessitera des ressources humaines supplémentaires et représentera un défi pour les municipalités locales ainsi qu'une période d'adaptation et de communication en vue de sensibiliser les citoyens. Pour ce faire, des vérifications sur le terrain devront être mises en place.

Aucune installation de traitement ayant la capacité de traiter les quantités de matières organiques générées sur le territoire d'application n'a été répertoriée sur le territoire.

Il devient essentiel de planifier l'implantation d'infrastructure(s) de traitement permettant de répondre aux besoins du territoire. D'ici là plusieurs installations de compostage ayant la capacité de recevoir et de traiter nos matières organiques ont déjà été répertoriées à proximité et pourraient convenir d'ententes éventuelles avec la MRC. À ce sujet, la SGMR V-S travaille sur un projet pilote pour évaluer l'implantation d'une technologie de traitement novatrice (mesure 15), afin d'évaluer différents scénarios pour l'implantation d'une infrastructure régionale de traitement des matières organiques (mesure 16).

L'inventaire des intervenants œuvrant dans la gestion des matières résiduelles et le réemploi a démontré que ces organismes ne sont pas répartis également sur le territoire et que les matières acceptées et leur capacité à les recevoir sont limitées. Afin, d'augmenter la quantité et le flux de matières destinées au réemploi, il est pertinent d'évaluer l'implantation d'une ressourcerie à l'échelle régionale, et ceci, en partenariat avec les organismes locaux (mesure 5). Au niveau des matières résiduelles ayant une valeur de réemploi ou de valorisation, notamment les encombrants, les services de transport vers des lieux de dépôt pour les personnes à mobilité réduite ne sont pas uniformes sur le territoire et sont inexistant à certains endroits. Afin de remédier à cette situation, il est pertinent d'évaluer la possibilité d'offrir une collecte spéciale pour ces types de matières auprès de ces générateurs (mesure 6).

5.3.2 SECTEUR ICI

La collecte municipale des matières recyclables dessert actuellement le secteur des petits ICI assimilables au secteur résidentiel, cependant, des mesures d'appui et une campagne d'ISÉ pour ce secteur devront être considérées (mesure 9) en vue de s'assurer que tous les ICI produisant des matières recyclables participent à la collecte et ainsi augmenter la quantité et la performance des municipalités locales. Dans les municipalités, certaines aires publiques disposent d'outils de collecte des matières recyclables tels que des îlots de recyclage. L'implantation de ces outils de récupération devra être élargie à toutes les municipalités afin de détourner de l'enfouissement ces matières générées dans ces aires publiques hors foyer (mesure 11).

L'inventaire des services destinés au secteur agricole indique que la gestion des plastiques, dont les pellicules en plastique pour les balles de foin et d'ensilage, ne sont pas pris en compte sur le territoire. L'évaluation des différents scénarios en vue d'optimiser la gestion de ces types de plastique, actuellement destinés à

l'élimination s'avère un défi à relever (mesure 12). Les matières organiques du secteur agricole sont, quant à elles généralement gérées sur place et ne nécessitent donc pas de gestion particulière.

Le secteur du Mont Rigaud a, quant à lui, mis en place une saine gestion des matières résiduelles. Quelques dépôts sauvages sont cependant observés au niveau des terrains privés du secteur. La MRC et la Ville de Rigaud estiment que l'implantation de l'Écocentre Rigaud prévue pour l'année 2016 viendra résoudre cette problématique en offrant un service de proximité aux citoyens.

L'inventaire des matières générées, valorisées et éliminées par le secteur ICI représente un défi en soi. Une meilleure connaissance du secteur ICI est essentielle afin d'améliorer la planification de la gestion des matières résiduelles à l'échelle du territoire. Pour pallier à ce manque, il est essentiel de développer des outils spécifiques d'ISÉ et un plan de communication afin que ce secteur visé par la PQGMR respecte les objectifs nationaux (mesure 1).

L'enjeu de ce secteur étant d'optimiser la gestion de leurs matières résiduelles au sein de leurs entreprises par une gestion municipale ou privée (mesure 7).

5.3.3 SECTEUR CRD

Les matières générées par le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD) sont prises en charge par des entreprises locales offrant des services de fourniture de conteneurs, de levée et de transport de différentes matières. Elles sont dirigées vers des installations d'élimination, de traitement ou de valorisation situées à proximité. Il est difficile à ce jour d'évaluer dans quelle proportion ces matières sont valorisées par ce secteur.

Les résidus CRD en provenance du secteur résidentiel sont, quant à eux, acheminés dans le réseau des écocentres répartis sur le territoire de la MRC et accessibles à tous les citoyens. Pour les ICI produisant des CRD assimilables au secteur résidentiel, les filières de valorisation sont limitées, c'est pourquoi il devient essentiel de développer une stratégie pour leur permettre d'accéder au réseau des écocentres afin d'offrir à ce secteur une desserte qui puisse répondre à leurs besoins (mesure 14). Pour les plus gros générateurs de résidus CRD, les lacunes à combler sont au niveau des mesures d'ISÉ visant à les informer des objectifs nationaux et des bonnes pratiques à mettre en place dans le domaine. À ce niveau, la MRC projette de diffuser le guide de démolition, de rénovation et de construction du gouvernement du Québec répondant aux exigences de la PQGMR (mesure 20). Un autre enjeu important à souligner est la reddition de compte des entreprises du secteur CRD envers leurs municipalités ainsi que la MRC quant à la gestion de leurs matières. Afin de s'assurer que la majorité des résidus CRD soient valorisés, les municipalités exigeront de ce secteur un plan de gestion des matières résiduelles conforme à la PQGMR lors des demandes de permis de construction (mesure 22).

Les municipalités visées par le PGMR auront quant à elles à intégrer des clauses de récupération des résidus de CRD à leurs devis lors de processus d'appel d'offres et d'octroi de contrats (mesure 21).

5.3.4 GESTION DES BOUES

Bien que l'exercice d'inventaire des boues de fosses septiques et des stations de traitement des eaux usées démontre qu'une proportion importante de ces matières est valorisée, il reste que leur gestion pourrait faire l'objet d'une optimisation plus importante dans le cadre de ce PGMR, c'est-à-dire :

- pour les stations de traitement des boues municipales, il sera important d'identifier le potentiel de valorisation des boues pouvant être détournées de l'élimination (mesure 19);
- au niveau des boues de fosses septiques, la majorité des citoyens octroie un contrat privé pour la vidange, il est donc difficile d'avoir des données précises sur cette gestion. Les municipalités souhaitent s'inspirer de l'exemple de la Ville de Rigaud qui a déployé un programme de vidange des fosses septiques visant ainsi à se conformer à la réglementation en vigueur et à optimiser la valorisation (mesure 18).

Les municipalités visées par le PGMR qui procèdent à la vidange de la station des boues auront, quant à elles, à intégrer des clauses à leurs devis lors de processus d'appel d'offres et d'octroi de contrats afin de favoriser la valorisation des boues par épandage lorsque celles-ci sont valorisables (mesure 18).

5.4 SPHÈRES D'ACTION

Les enjeux du présent PGMR visent la réduction de la quantité de matières éliminées et s'articulent autour de quatre sphères d'action :

- Information, sensibilisation et éducation;
- Acquisition de connaissances;
- Réglementation;
- Services de gestion des matières résiduelles et infrastructures.

Ces enjeux adressent ceux de la PQGMR qui sont, rappelons-le :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

L'information, la sensibilisation et l'éducation

Le plan d'action 2011-2015 du MDDELCC met l'emphase sur la communication qui doit être faite aux citoyens.

Le succès de la mise en œuvre du PGMR implique la participation de toute la collectivité vers un but commun et la performance en gestion des matières résiduelles découlera directement de l'implication, de la volonté et de la capacité du citoyen (privé et corporatif) à poser le bon geste, soit de déposer la matière au bon endroit : la matière organique dans le futur bac brun, les encombrants aux écocentres, les matières recyclables dans le bac bleu, les retailles de gazon à laisser sur place (herbicyclage), les matières ayant une valeur de réemploi vers les recycleurs locaux, etc. En résumé, tout ce qui peut être récupéré ou qui demande des méthodes de dispositions particulières, comme les RDD, doit sortir du bac à déchets.

La mise en œuvre du PGMR exige des changements dans les habitudes de la population, comme le tri des matières organiques à leur domicile. Il est primordial d'accompagner la population vers ces changements ainsi que de maintenir et renforcer les bonnes habitudes déjà acquises, comme le recyclage.

L'ISÉ est un moyen de responsabiliser les différents générateurs de matières résiduelles (municipal, ICI, CRD), de leur fournir des outils facilitant la participation ainsi que de susciter une obligation morale tournée vers la récupération. Le PGMR prévoit des mesures permettant d'outiller la collectivité en vue d'optimiser la gestion des matières résiduelles. Le succès de ces mesures dépendra de l'engagement et de la connaissance des outils ainsi que de leur utilisation judicieuse. Des campagnes d'ISÉ stratégiques, bien ciblées, cohérentes et pertinentes deviennent donc un enjeu primordial dans l'atteinte de ces objectifs.

Acquisition de connaissances

Afin de rejoindre les objectifs de la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015, il s'avère essentiel de mettre à niveau les connaissances sur les gisements de matières résiduelles, tous secteurs confondus, soit résidentiels, ICI et CRD. En effet, une meilleure connaissance des gisements, des modus operandi propres à chaque secteur, mais également des besoins en fournitures de services permettra une planification adéquate qui sera un gage de succès. C'est une étape préalable à l'élaboration et à la mise en œuvre de plusieurs mesures.

Des démarches doivent, entre autres, être mises de l'avant pour établir une meilleure connaissance de la gestion des boues municipales et des boues de fosses septiques et ainsi atteindre l'objectif fixé de 60 % de recyclage de la matière organique et respecter son bannissement à l'élimination. À cet effet, les données actuelles se basent presque essentiellement sur des estimations.

Un partenariat devra être développé entre la MRC et les secteurs ICI et CRD pour permettre une acquisition de données des matières résiduelles de ces secteurs. Tout comme pour les boues, les données de ces secteurs se basent essentiellement sur des estimations. L'inventaire des quantités réelles de matières générées par ces secteurs nous permettra de confirmer les objectifs établis ou d'incorporer des objectifs intérimaires qui prendront davantage en compte la réalité de ces secteurs et l'état d'avancement des différentes filières de récupération.

Réglementation

Du point de vue du respect des dispositions législatives que prévoit mettre en place le gouvernement provincial, soit le bannissement de certaines matières de l'élimination, des règlements qui rejoignent cet objectif devront être mis en place. La gestion des matières résiduelles est un domaine qui n'a que très peu bénéficié de dispositions réglementaires dans l'ensemble de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et représente une nouvelle approche à mettre en usage. Les différents intervenants pourront s'appuyer et s'entraider dans cette démarche.

Dans l'optique que la PGMR actuelle ainsi que le Plan d'action qui en découle représentent un accroissement des responsabilités du monde municipal, ce dernier doit avoir à sa disposition les outils nécessaires pour la mise en œuvre des PGMR. Ainsi, des mesures de représentation auprès du législateur sont incluses au présent PGMR afin de permettre aux municipalités et à la MRC d'avoir les outils qui :

- Permettent d'intervenir auprès des générateurs de matières résiduelles dont ils sont garants de la performance;
- Financent les surcoûts qui découleront de la mise en œuvre du PGMR et de la diminution des sources de financement actuellement en vigueur notamment liées à la baisse des redevances;
- Accompagnent les décideurs locaux dans leur prise de décision.

Au point de vue de la spécificité du territoire, la MRC de Vaudreuil-Soulanges, assujettie à deux plans de gestion, soit le PMGMR et le PGMR, se démarque et fait face à un réel enjeu réglementaire. Rappelons que le présent PGMR couvre près de la moitié du territoire de la MRC, dont le quart de la population, l'autre partie de la MRC étant sous la gouverne du PMGMR de la CMM.

Puisque les PGMR sont adoptés en tant que règlement par la MRC et que les municipalités doivent s'y conformer, cette spécificité implique l'arrimage des orientations et des objectifs de chacun des plans dans le but d'assurer une cohérence régionale.

Les services de gestion des matières résiduelles et infrastructures

Au-delà des programmes d'ISÉ, des activités d'acquisition de connaissances et des démarches réglementaires, plusieurs mesures du présent PGMR touchent directement les modes opérationnels de la gestion des matières résiduelles.

La collecte des matières organiques se résume actuellement par des collectes de feuilles et de branches au sein des municipalités. La planification en vue de l'implantation de la collecte et du transport des matières organiques ainsi que de leur traitement a été réalisée durant l'année en cours. L'application des mesures prévues au PGMR permettra la mise en place future de collectes de matières organiques ainsi que tout autre programme de récupération, comme l'herbicyclage ou le compostage domestique. Il en est de même pour le recyclage des boues. Par contre, l'étape de l'inventaire du PGMR aura démontré qu'une grande quantité des boues, particulièrement celles de fosses septiques, sont déjà recyclées par les entrepreneurs privés qui œuvrent sur le territoire.

On ne retrouve aucune installation de traitement des matières organiques sur le territoire de la MRC (à part les stations de traitement des boues). Se doter d'infrastructures devient donc un enjeu important. Les options pour une infrastructure locale de traitement des matières organiques seront évaluées parallèlement à l'implantation de la collecte de la troisième voie. Ainsi, une infrastructure régionale de proximité qui desservirait l'ensemble des municipalités contribuerait à limiter le transport et, par le fait même, l'émission de GES. D'ici à ce que les infrastructures régionales de traitement des matières organiques soient implantées, la MRC prévoit octroyer un contrat pour le traitement de ces matières à l'extérieur du territoire de la MRC. L'évaluation de la capacité des installations situées à proximité a été réalisée et permettrait de traiter les quantités provenant de la MRC.

Dans l'optique de fournir à la population des infrastructures et d'offrir un service de proximité aux citoyens, le PGMR prévoit la mise en place d'écocentres satellites pour mieux desservir l'ensemble du territoire en milieu rural. Ainsi, de nouvelles infrastructures régionales sont prévues sur le territoire couvert par ce PGMR. L'Écocentre de Saint-Zotique, en activité depuis décembre 2015, desservira essentiellement le secteur résidentiel. L'Écocentre de Rigaud, quant à lui desservira le secteur résidentiel de même que le secteur des ICI dont les quantités sont assimilables à celles du secteur résidentiel. L'implantation de cette infrastructure de plus grande envergure est prévue au courant de l'année 2016.



5.5 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS MRC

Pour les municipalités du présent PGMR, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a précisé les objectifs nationaux du Plan d'action 2011-2015 dans six orientations. Deux orientations ont été ajoutées afin de représenter l'importance qu'apporte la MRC à offrir des scénarios de gestion financièrement responsables et pérennes. Enfin, les orientations de la MRC se précisent dans des objectifs généraux, qui se traduisent par 26 mesures dont la progression est suivie par des indicateurs. Le tableau 32 présente ces objectifs et orientations.

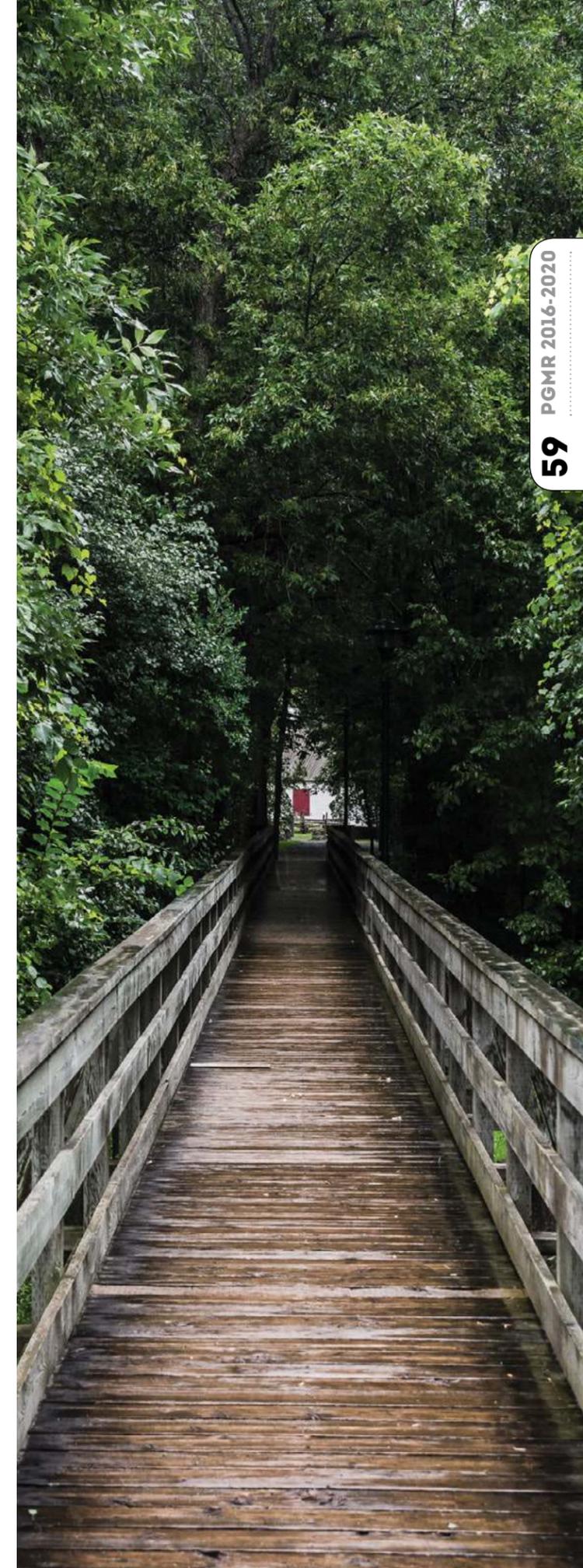
TABLEAU 32 : ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES, SECTION PGMR EN LIEN AVEC LE PLAN D'ACTION 2011-2015 DE LA PQGMR

Objectifs ou stratégies du Plan d'action 2011-2015 de la PQGMR	Orientation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, section PGMR	Objectif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, section PGMR
Respecter la hiérarchie des 3RV-E	Adhésion et promotion à la hiérarchie des 3RV-E	Adhésion et promotion à la hiérarchie des 3RV-E
Ramener la quantité de déchets enfouis à 700 kg/pers par année d'ici 2015	Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées	Viser une quantité (kg/pers) éliminée équivalente ou moindre à la moyenne québécoise
Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels	Améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées par les citoyens et les ICI	Atteindre l'objectif gouvernemental de valorisation des matières recyclables (70 %)
Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle (incluant les boues)	Détourner la matière organique de l'élimination	Atteindre l'objectif gouvernemental de valorisation des matières organiques (60 %)
Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte	Détourner les matières issues du secteur CRD de l'élimination	Responsabiliser les générateurs des secteurs ICI et CRD
Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment		
<ul style="list-style-type: none"> Bannir le bois de l'enfouissement en 2014 Bannir le papier/carton de l'enfouissement en 2013 Bannir toutes les matières organiques de l'enfouissement pour 2020 	Renforcer et promouvoir la hiérarchie des 3RV-E et encourager le geste citoyen positif (privé et corporatif)	Respecter les bannissements de : <ul style="list-style-type: none"> carton et papier bois matières organiques
	Visez les meilleurs scénarios de gestion des matières résiduelles à moindres coûts	Mettre de l'avant des initiatives financièrement responsables
	Assurer la pérennité de la gestion des matières résiduelles	Optimiser les services actuellement en place

6. MESURES PRÉCONISÉES POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

6.1 PRÉSENTATION DES MESURES

Les mesures proposées afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la PQGMR sont présentées au tableau 33 et détaillées à l'annexe 6. Dans un souci de balancer les efforts demandés pour leur mise en œuvre, un effort de planification a été réalisé afin d'équilibrer les échéances des mesures équitablement sur les 5 ans que couvrent le PGMR (figure 7). La prise en charge de la gestion des matières organiques est ce qui représente le plus gros défi du présent plan; 19 % des mesures s'adressent spécifiquement aux matières organiques, alors que 25 % des mesures les englobent (figure 8). La majorité des mesures prévues au PGMR visent les services offerts en gestion des matières résiduelles (figure 9). À compter de 2015, la performance des MRC est calculée à partir de la performance de tous les secteurs confondus. Ainsi, des mesures touchent tous ces secteurs (figure 10).



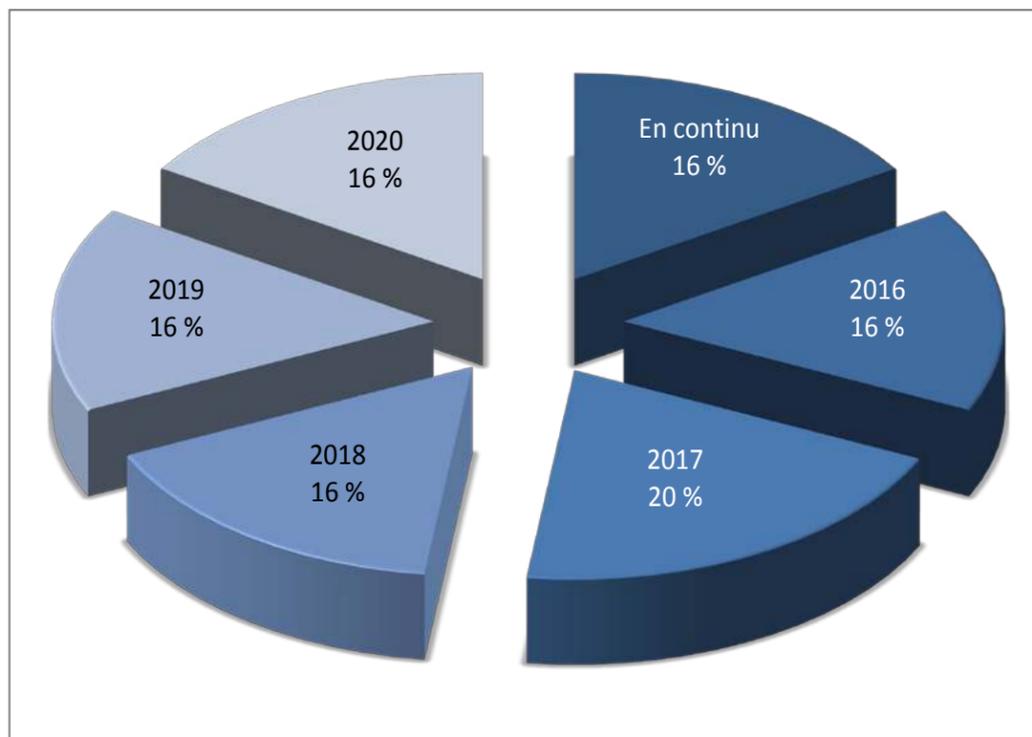


Figure 7 : Année d'échéance des mesures du PGMR

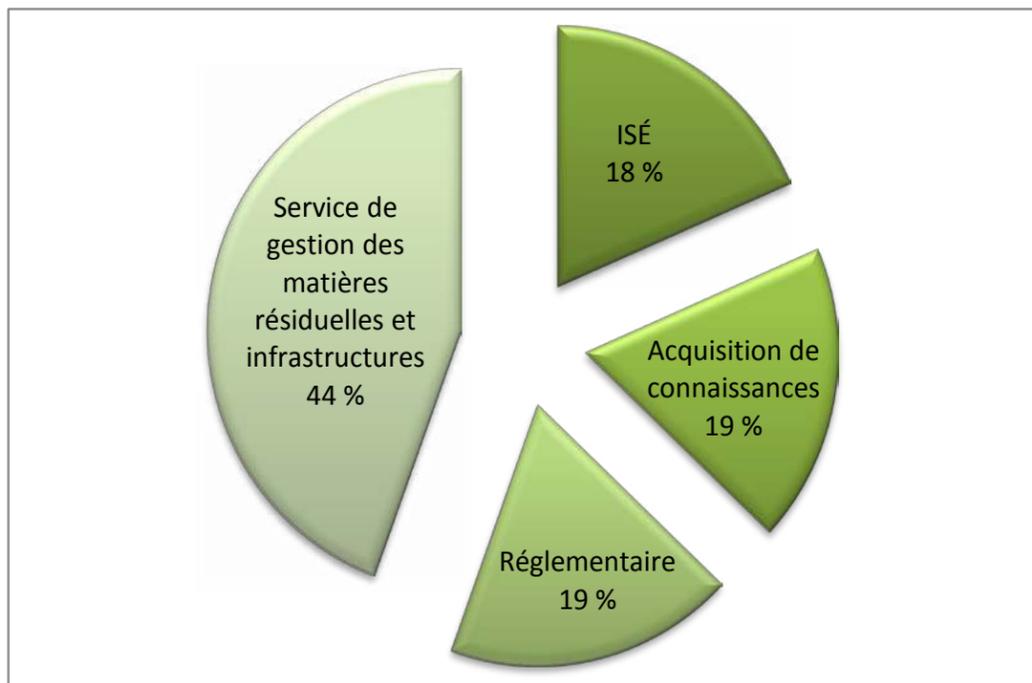


Figure 8 : Pourcentage des mesures par types d'enjeux

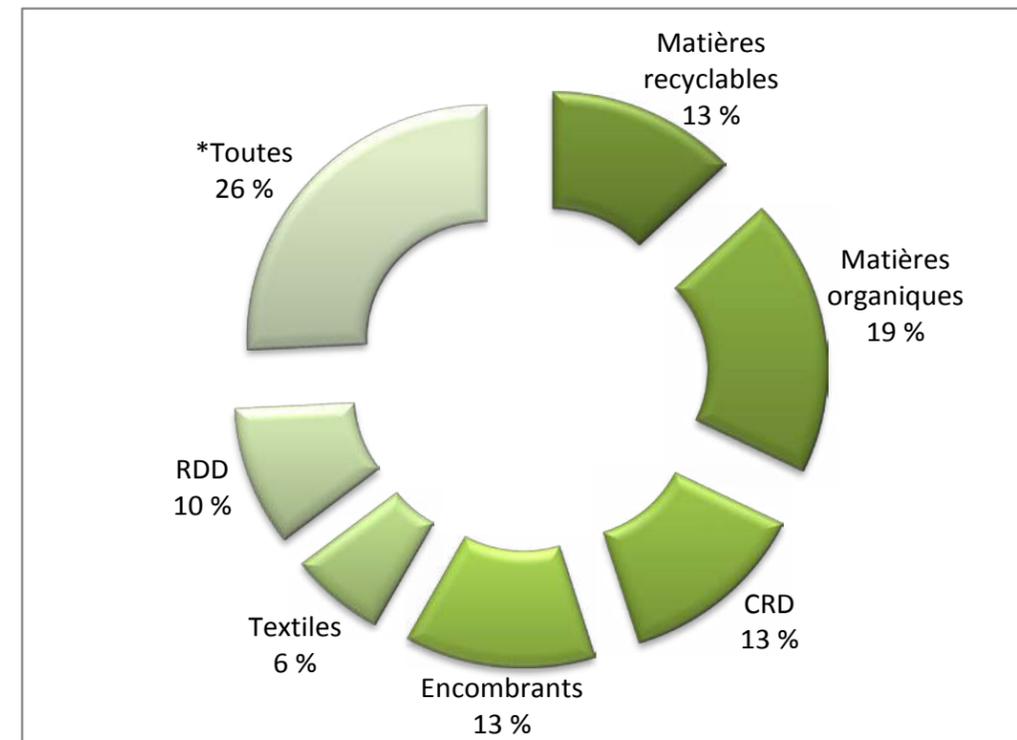


Figure 9 : Pourcentage des mesures par matière

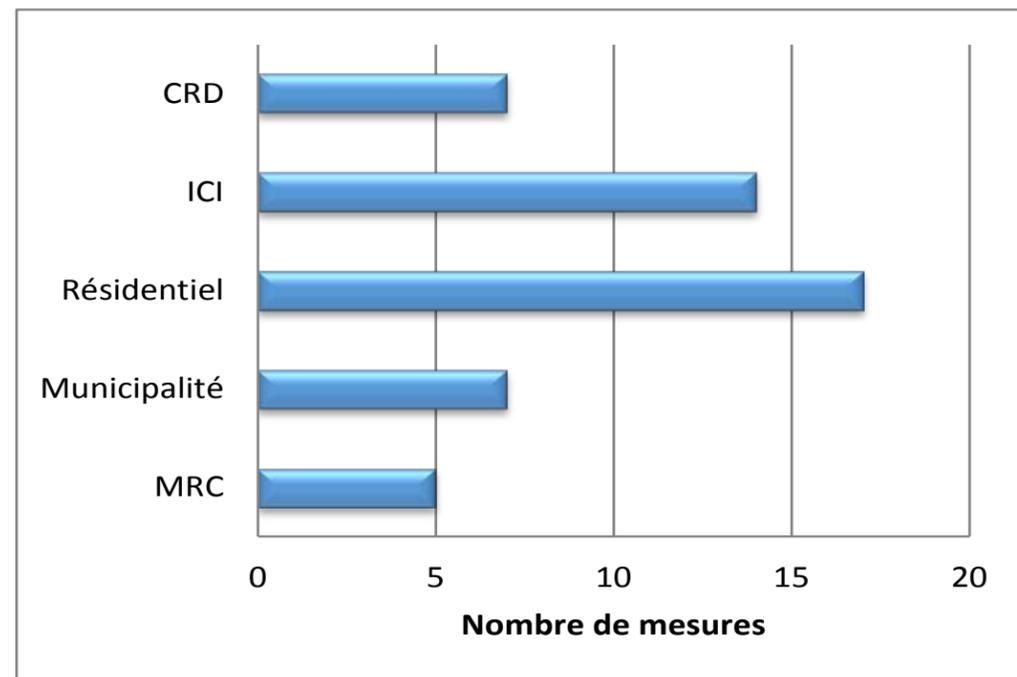


Figure 10 : Nombre de mesures par clientèle ciblée

TABLEAU 33 : MESURES PROPOSÉES POUR FAVORISER L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

DESCRIPTION DE LA MESURE		ISÉ	Acquisition de connaissances	Réglementaire	Service de GMR et infrastructures
Adhésion et promotion à la hiérarchie des 3RV-E					
1	Mettre en place une stratégie de communication pour sensibiliser à la gestion des matières résiduelles, à la PQGMR et au PGMR	X			
2	Promouvoir les réalisations de la MRC et des municipalités auprès de la population	X			
3	Adoption et application, par la MRC et ses municipalités, d'une politique d'acquisition de biens qui respecte la hiérarchie des 3RV-E telle que décrite dans la PQGMR				X
4	Mettre de l'avant des initiatives dans le but d'initier des actions de réduction à la source	X			X
Viser une quantité (kg/personne) éliminée équivalente ou moindre à la moyenne québécoise					
5	Faire une étude sur l'implantation d'une ressourcerie régionale		X		
6	Évaluer la pertinence d'effectuer des collectes d'encombrants ayant une valeur de réemploi		X		
7	Effectuer un inventaire des offres et des demandes de matières résiduelles des ICI et du secteur CRD		X		
8	Interdire, pour toutes les clientèles desservies, de jeter avec les résidus destinés à l'élimination des matières visées par un programme de récupération dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs			X	
Atteindre l'objectif gouvernemental de valorisation des matières recyclables (70 %)					
9	Développer des campagnes de sensibilisation ou des outils de communication auprès de tous les générateurs pour augmenter la quantité et la qualité des matières recyclables	X			
10	Desservir ou mettre en place des mesures d'appui aux ICI produisant des matières recyclables assimilables, en termes de quantité et de qualité, aux matières résidentielles				X
11	Implanter des équipements de récupération dans les aires publiques				X
12	Évaluer des scénarios de gestion des plastiques agricoles				X
Respecter le bannissement : carton/papier, bois et matières organiques					
13	Adopter un règlement municipal visant à interdire l'élimination des matières visées par le bannissement			X	
14	Implantation d'un réseau d'écocentres ou d'infrastructures de proximité, afin de desservir les citoyens de tout le territoire et d'offrir un service de base pour les ICI et CRD				X
Atteindre l'objectif gouvernemental de valorisation des matières organiques (60 %)					
15	Réaliser un projet pilote de traitement des matières organiques		X		
16	Évaluer différents scénarios d'implantation d'une infrastructure régionale de traitement de la matière organique		X		
17	Implanter une collecte porte-à-porte des matières organiques du secteur résidentiel et ICI assimilables et dans les aires publiques				X
18	Mettre en place un programme de vidange des fosses septiques conforme au Q-2, r.22				X
19	Recycler 100 % des boues des stations de traitement des eaux usées potentiellement recyclables				X
Responsabiliser les générateurs des secteurs ICI et CRD					
20	Publier sur le site internet de la MRC et des municipalités le guide de démolition, de rénovation et de construction répondant aux exigences de la PQGMR	X			
21	Intégrer une clause de récupération des résidus de béton, de brique, d'asphalte et du bois aux devis des contrats dans le secteur municipal			X	
22	Exiger un plan de gestion des matières résiduelles conforme à la PQGMR lors des demandes de permis de construction			X	
Mettre de l'avant des initiatives financièrement responsables					
23	Promouvoir les points de collecte des matières visées par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (Q-2, r. 40.1)	X			
24	Se prévaloir des subventions et des sources de financement disponibles				X
Optimiser les services actuellement en place					
25	Implanter un outil permettant de compiler les données de gestion des matières résiduelles et de faire le suivi du PGMR				X
26	Maintenir les services de collectes (déchets, matières recyclables, feuilles, etc.) actuellement offerts sur le territoire de la MRC				X

Responsable	Collaborateurs	2016	2017	2018	2019	2020
MRC	Municipalités	2491 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$
MRC	Municipalités	966 \$	1040 \$	1040 \$	1040 \$	1688 \$
MRC	Municipalités	- \$	942 \$	- \$	- \$	8497 \$
Municipalités	MRC	3701 \$	- \$	300 \$	300 \$	402 \$
MRC	CLD	8538 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Municipalités	MRC / OBNL	1637 \$	3891 \$	- \$	- \$	- \$
Comité 21	MRC / CLD	18 603 \$	32 517 \$	- \$	- \$	- \$
Municipalités	MRC	- \$	- \$	11 652 \$	- \$	- \$
MRC	Municipalités	3241 \$	386 \$	386 \$	386 \$	493 \$
MRC	Municipalités	- \$	8115 \$	- \$	- \$	- \$
Municipalités	MRC / TRHF	108 \$	108 \$	108 \$	108 \$	111 \$
MRC	Municipalités / UPA	- \$	- \$	2750 \$	2750 \$	- \$
Municipalités	MRC	- \$	- \$	- \$	- \$	11 974 \$
Municipalités	MRC	337 085 \$	1680 \$	- \$	- \$	- \$
MRC	Municipalités / UQAM	270 962 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
MRC	Municipalités	- \$	7 381 \$	- \$	- \$	- \$
MRC	Municipalités	66 001 \$	724 189 \$	647 474 \$	647 500 \$	547 842 \$
Municipalités	MRC	- \$	1 069 611 \$	571 887 \$	122 326 \$	121 887 \$
Municipalités	MRC	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
MRC	Municipalités	1037 \$	43 \$	43 \$	- \$	45 \$
Municipalités	Aucun	1714 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Municipalités	MRC	- \$	- \$	- \$	9212 \$	133 \$
MRC	Municipalités Organismes de la REP	2927 \$	86 \$	86 \$	86 \$	136 \$
MRC Municipalités	MRC	128 \$	128 \$	128 \$	128 \$	- \$
MRC	Municipalités	10 836 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
MRC Municipalités	SO	3 817 526 \$	3 817 526 \$	3 817 526 \$	3 817 526 \$	3 817 526 \$
		4 547 502 \$	5 667 943 \$	5 053 679 \$	4 601 663 \$	4 611 136 \$

6.2 ESTIMATION DES COÛTS DE MISE EN ŒUVRE

Le sommaire des estimations des coûts de la mise en œuvre du PGMR est présenté au tableau 34. Ces estimations se basent sur des montants qui sont actuellement connus et des hypothèses de performances conservatrices, c'est-à-dire en maintenant le statu quo quant aux quantités de matières résiduelles éliminées. La mise en œuvre des mesures appelle certainement à des baisses de quantités de matières éliminées. Cependant, ces baisses de quantité sont actuellement difficilement estimables. Tous les montants sont en dollars constants de 2014.

Présentement, la gestion des matières résiduelles est financée principalement par :

- Redistribution de redevances à l'élimination
- Compensation pour la collecte sélective et ristourne sur la vente des matières
- Taxes foncières municipales (dépenses des municipalités)
- Quotes-parts municipales (dépenses de la MRC)

TABLEAU 34 : PROJECTION BUDGÉTAIRE 2016-2020

	Actuel (2014)	2016	2017	2018	2019	2020
Total des dépenses	3 817 526 \$	4 547 502 \$	5 667 943 \$	5 053 679 \$	4 601 663 \$	4 611 136 \$
Total des revenus (excluant les quotes-parts municipales)	744 818 \$					
Régime de compensation pour la collecte sélective	436 018 \$	436 018 \$	436 018 \$	436 018 \$	436 018 \$	436 018 \$
Ristourne collecte sélective	44 944 \$	44 944 \$	44 944 \$	44 944 \$	44 944 \$	44 944 \$
Redistribution des redevances à l'élimination	263 856 \$	263 856 \$	263 856 \$	263 856 \$	263 856 \$	263 856 \$
PTMOBC			à déterminer			
Aide aux composteurs domestiques et communautaires (volet 3)			à déterminer			
Table pour la récupération hors foyer		à déterminer				

7. DROIT DE REGARD

Toute MRC qui produit un PGMR peut se réserver le droit de limiter ou d'interdire la mise en décharge ou l'incinération, sur son territoire, de matières résiduelles provenant de l'extérieur de celui-ci, en tenant compte :

- De l'article 53.9 de la LQE et du droit de regard;
- De l'article 53.10 de la LQE et du fait qu'il n'y a pas d'installation d'élimination située sur le territoire d'application;
- Qu'il n'y a aucune affectation « lieu d'enfouissement » ou « dépôt de matériaux secs » dans le schéma d'aménagement révisé de la MRC (approuvé par la MRC et par le gouvernement du Québec);
- Que le schéma précise que les règlements municipaux doivent prévoir l'interdiction des activités de traitement, d'entreposage, d'enfouissement et d'élimination des déchets sur l'ensemble du territoire;
- Que les activités de recyclage utilisant des résidus ne contenant aucune matière dangereuse sont permises dans les aires para-industrielles; que l'aire industrielle à Coteau-du-Lac pourrait convenir à ce genre d'usage;
- Que les cimetières d'automobiles, les cours de ferraille, les centres de transfert de résidus dangereux et les usines de recyclage de papier sont des usages prohibés à l'intérieur des périmètres d'urbanisation;
- Que 84 % du territoire d'application est composé de la zone agricole couverte par la CPTAQ et que le reste est essentiellement composé du secteur du Mont Rigaud et de trois secteurs urbanisés situés à Rigaud, Saint-Polycarpe et Coteau-du-Lac;
- Que la MRC préfère investir dans des équipements et des services visant la valorisation des matières résiduelles pour l'atteinte des objectifs de la PQGMR;
- Qu'avec les années et le développement technologique, la proportion de déchets ultimes devrait théoriquement diminuer.

La MRC a pour objectif, dans le présent PGMR, de maintenir l'interdiction de la mise en décharge ou l'incinération sur le territoire d'application de matières résiduelles provenant de l'extérieur dudit territoire comme statué dans le premier PGMR. Cette position n'est pas nouvelle, car elle correspond simplement au maintien de la situation actuelle et de la volonté exprimée par les municipalités de la MRC et le gouvernement du Québec, via l'acceptation du schéma d'aménagement révisé.

8. SYSTÈME DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE

La LQE prévoit un système de suivi et de surveillance des PGMR afin de mesurer l'évolution de la mise en œuvre des activités de gestion des matières résiduelles et la contribution des activités prévues à l'atteinte des objectifs fixés par le PGMR.

En conformité avec les nouvelles exigences du Programme sur la redistribution de la redevance à l'élimination de matières résiduelles, la MRC s'engage à transmettre annuellement au MDDELCC un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR.

Le PGMR définit les résultats attendus et les indicateurs de suivi pour chacune des mesures proposées. Ces indicateurs permettront de dresser un portrait et d'évaluer la réalisation des mesures.

La MRC vise à optimiser le suivi des quantités de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées sur son territoire et à diffuser les résultats auprès de la collectivité. Pour ce faire, un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC, incluant les quantités par matière et par secteur ainsi que les principales réalisations, sera réalisé. La MRC rendra publique les données de suivi et leurs résultats, soit un bilan annuel en les diffusant sur son site Internet.

Dans un but de concertation et d'aide à la décision pour les élus, la MRC a mis en place une Table en environnement qui joue un rôle d'instance intermédiaire au conseil et au comité administratif de la MRC. Cette table fait part de recommandations afin d'assurer la mise en œuvre du PGMR, identifie les problèmes de mise en œuvre et propose les ajustements à apporter. Des élus visés par ce PGMR, la direction générale ainsi que des professionnels porteurs de dossiers en environnement siègent sur cette table.

Dans la planification de grands projets, la MRC a également créé des tables techniques où les directeurs généraux de même que des professionnels des municipalités sont consultés; le rôle principal de ces tables étant d'être une aide à la décision auprès de la Table en environnement. Pour ne mentionner que celles-ci, la Table technique sur la collecte et le transport des matières organiques et la Table technique des communicateurs ont travaillé conjointement dans ce sens.

3RV-E

Principe qui stipule que la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination doivent être privilégiés dans cet ordre dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.

BOIS

Les résidus de bois se composent surtout de bois de charpente et de contreplaqué. On trouve aussi des morceaux de bois, des panneaux d'aggloméré, de la sciure, des copeaux, des résidus de meuble, de finition, d'armoire, branches, poteaux, etc.

BOUES MUNICIPALES

Résidus organiques provenant du traitement des eaux usées municipales débarrassées du gravier et des substances solides grossières (CAN/BNQ 0413-400).

BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Mélange de résidus organiques et d'une bonne quantité d'eau extirpée d'un réservoir sanitaire (fosse septique généralement individuelle) à fréquence variable. Ce réservoir, situé sur place, permet de traiter les eaux usées domestiques.

BOUES AGROALIMENTAIRES

Mélange de résidus organiques et d'eau qui résulte du traitement des eaux de procédés générés dans les usines de transformation agroalimentaires, incluant les usines de transformation du lait, des fruits, des légumes, etc.

BRANCHES

Branches ramassées lors de collectes municipales spéciales (y compris les arbres de Noël, s'il y a lieu), lors de travaux d'émondage d'origine municipale ou par l'entremise des écocentres ainsi que de toute autre infrastructure de gestion.

CENTRE DE TRI

Un centre de tri reçoit, sépare et conditionne les résidus issus notamment de la collecte sélective qui sont par la suite acheminés vers un centre de recyclage.

COLLECTE SÉLECTIVE

Mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède de porte-à-porte.

COMPOST

Produit stabilisé, hygiénique, semblable à un terreau, riche en matières organiques et qui est issu du compostage.

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Pratique simple qui consiste à composter à la maison des résidus organiques (résidus verts, de déchaumage, de table, etc.). Ces résidus peuvent être compostés soit en tas, soit dans un bac individuel appelé « composteur domestique ».

CONSIGNE

Mode de récupération utilisant la perception d'une somme d'argent à l'achat d'un produit, remboursable en totalité ou partiellement, pour en favoriser la récupération après consommation.

DÉCHETS

Résidus, matériaux, substances ou débris rejetés à la suite d'un processus de production, de fabrication, d'utilisation ou de consommation et qui sont destinés à l'élimination. Synonyme d'ordures et de résidus ultimes.

DÉPÔTS DE MATÉRIAUX SECS

Lieux où sont déposés les résidus solides ne générant ni liquide ni gaz (les matériaux de construction, par exemple).

ÉCOCENTRE

Les écocentres sont des sites aménagés principalement axés sur la récupération de matières. Ils se distinguent en récupérant, non seulement les matières recyclables, mais également toutes les matières d'origine domestique, incluant les déchets domestiques dangereux, les encombrants et les résidus de construction et rénovation, etc. Le tri à la source pratiqué par les citoyens dans les écocentres évite l'élimination d'une quantité importante de matières résiduelles en permettant leur récupération.

ÉLIMINATION

Acheminement de matières résiduelles dans un lieu d'élimination au sens du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

ENCOMBRANTS

Matières résiduelles non industrielles qui, à cause de leur taille, de leur volume ou de leur poids, ne sont pas ramassées lors des collectes porte-à-porte régulières.

ENFOUISSEMENT

Opération qui consiste à compacter les déchets par couches de 2 à 3 m de hauteur, puis à les recouvrir d'au moins 15 cm de terre.

HERBICYCLAGE

Recyclage du gazon en laissant les rognures au sol après la tonte.

ICI

Industries, commerces et institutions (ICI) présents sur le territoire visé par le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

INCINÉRATION

Élimination des déchets par combustion, dans un équipement destiné principalement à cette fin.

LIEU D'ÉLIMINATION TECHNIQUE

Lieu de dépôt définitif ou de traitement des déchets.

MATÉRIAUX SECS

Résidus broyés ou déchiquetés qui ne sont pas susceptibles de fermenter et qui ne contiennent pas de déchets dangereux (bois tronçonné, gravats et plâtras, pièces de béton et de maçonnerie, morceaux de pavage, etc.).

MATIÈRES RECYCLABLES

Matières pouvant être réintroduites dans le procédé de production dont elles sont issues ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériaux et collectées selon un mode de récupération qui permet de recueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur.

MATIÈRES RÉSIDUELLES OU RÉSIDUS

Matières ou objets périmés, rebutés ou autrement rejetés, qui sont mis en valeur ou éliminés.

MATIÈRES ORGANIQUES

Fraction de matière vivante (végétale, animale ou microorganismes) pouvant se décomposer sous l'action de microorganismes.

MISE EN VALEUR

Utilisation de produits issus de matières résiduelles.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ

Entités administratives assurant la gestion régionale des collectivités locales qui sont regroupées en des communautés supralocales jouissant chacune d'un pouvoir de juridiction et réglementation dévolu par le gouvernement du Québec, sur un territoire désigné sous le nom de comté.

POSTE DE TRANSBORDEMENT

Lieu où on achemine des résidus dans le but de les transférer du véhicule qui en a fait la collecte à un véhicule qui doit les acheminer vers un lieu de traitement ou d'élimination.

PUTRESCIBLE

Qui peut pourrir et se décomposer.

RÉCUPÉRATION

Ensemble des activités de tri, de collecte et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur mise en valeur.

RECYCLAGE

Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière secondaire en remplacement d'une matière vierge, y compris la réintroduction des matières organiques putrescibles dans le cycle biologique, principalement par l'épandage sur le sol.

RÉDUCTION À LA SOURCE

Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

RÉEMPLOI

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

REJET DE CENTRE DE VALORISATION

Résidu ou déchet qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous forme solide, liquide ou gazeuse.

RÉSIDUS VERTS

Feuilles mortes, gazon et autres herbes coupées et autres résidus horticoles divers issus de l'aménagement et de l'entretien d'espaces verts urbains, excluant les branches.

RÉSIDUS ULTIMES

Résidus ou déchets n'étant plus susceptibles d'être valorisés dans les conditions techniques et économiques disponibles. Cela comprend les rejets de centres de valorisation ainsi que les particules fines et autres matières résiduelles trop dégradées et ne correspondant à aucune catégorie de matières résiduelles potentiellement valorisables.

RESSOURCERIE

Aire aménagée et destinée à accueillir, de façon transitoire et sélective, les matières résiduelles qui ne peuvent ou ne doivent pas être présentées aux collectes traditionnelles ou encore qui nécessitent un traitement particulier. Les matières ainsi récupérées sont alors destinées au réemploi, au recyclage, à la valorisation ou à l'élimination sécuritaire.

RÉUTILISATION

Réemploi d'un objet ou d'une matière.

TEXTILES

Produits sous forme de bobines de fil ou de rouleaux de tissu destinés à des applications diverses, dont la production de chaussures et de bagages, la fabrication de papier, de matériel de transport, de meubles et de fournitures médicales et la confection de vêtements.

TRAITEMENT

Tout procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique qui, appliqué à un résidu, vise à produire une matière secondaire ou un produit manufacturé, à réduire sa dangerosité ou à faciliter sa manipulation ou son transport et à permettre sa réinsertion sécuritaire dans l'environnement ou son élimination.

VALORISATION

Toute opération visant (par le réemploi, le recyclage, le traitement biologique, dont le compostage et la biométhanisation, l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination) à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie. L'expression « mise en valeur » est souvent utilisée comme synonyme du terme « valorisation ».

LISTE DES ABRÉVIATIONS

3RV-E	Réduction à la source, Réemploi, Recyclage, Valorisation, Élimination déchet ultime
AOMGMR.....	Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles
ARPE	Association pour le recyclage des produits électroniques
BA.....	Boues activées
CFER	Centre de formation en entreprise et récupération
CLD	Centre local de développement
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CRD.....	Construction, rénovation, démolition
DDD	Déchet domestique dangereux
EA.....	Étangs aérés
EA (PV).....	Étangs aérés à parois verticales
FIR	Filtre granulaire intermittent à recirculation
GES	Gaz à effet de serre
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI.....	Industries, commerces et institutions
ISE	Information, sensibilisation et éducation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMOT.....	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MRC	Municipalité régionale de comté
MTQ	Ministère des Transports du Québec
ND	Non disponible
OBNL	Organisme à but non lucratif
PGMR.....	Plan de gestion des matières résiduelles
PMGMR.....	Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles
PQGMR.....	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PTMOBC.....	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RDD.....	Résidus domestiques dangereux
REP.....	Responsabilité élargie des producteurs
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique
SGMR V-S.....	Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges
SO	Sans objet
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
TMH.....	Tonne métrique humide
TRHF.....	Table pour la récupération hors foyer
UQAM	Université du Québec à Montréal

RÉFÉRENCES

Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (2001) Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles. http://imt.emploiquebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice621_rechrentrp_01.asp?lang=FRAN&Porte=4 consulté le 15 avril 2015.

Gouvernement du Québec, Gazette officielle du 20 janvier 2010, décret no 1334-2009 du 21 décembre 2009.

Gouvernement du Québec, Gazette officielle du 23 décembre 2014, décret no 1060-2014 du 3 décembre 2014.

Institut de la statistique du Québec (2012). Bulletin statistique régional – Montérégie. Tiré de http://www.ctemonteregie.ca/wp-content/uploads/2013/06/bilan_statistiqu_regional_edition_2012.pdf consulté le 9 juin 2015.

Institut de la statistique du Québec, 16 - La Montérégie, ses municipalités régionales de comté (MRC) et ses territoires de conférence régionale des élus (CRÉ). Tiré de http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_16/region_16_00.htm consulté le 20 mars 2015.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2014). Population projetée par groupe d'âge, municipalités du Québec, scénario A – Référence. Tiré de http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/population-demographie/perspectives/population/pop_regions_gras_14_16.htm consulté le 3 juin 2015.

MRC de Vaudreuil-Soulanges (2014). Plan de développement de la zone agricole.

MRC de Vaudreuil-Soulanges (2015). Rôle d'évaluation foncière 2014.

MRC de Vaudreuil-Soulanges (2004). Schéma d'aménagement révisé.

Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), articles 53.7.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques MDDELCC (2015) Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Tiré de <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/redevances/octroi/subventions/subvention16.pdf> consulté le 21 mai 2015.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux. Tiré de <https://somae.mamot.gouv.qc.ca/SOMAE.nsf> consulté le 20 avril 2015.

RECYC-QUÉBEC (s.d.). Liste des établissements inscrits. Tiré de <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/prog-reconnaissance/ici.asp> consulté le 21 mai 2015.

RECYC-QUÉBEC (2014). Bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles au Québec. Tiré de http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/Bilan_2012_accessible.pdf consulté le 15 juillet 2015.

RECYC-QUÉBEC (s.d.). Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur contenants consignés, Calculateur pneus, Calculateur textiles, Calculateur véhicules hors d'usage (VHU)). Tiré de <http://www.recycquebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outils.asp> consulté le 27 mai 2015.

RECYC-QUÉBEC (s.d.). Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur Excel). Tiré de <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outils.asp> consulté le 27 mai 2015.

STATISTIQUE CANADA (2013). Profil de l'Enquête nationale auprès des ménages, année de l'Enquête nationale auprès des ménages 2011, produit no 98-316-XWF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa. Tiré de <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> consulté le 8 mai 2015.

ANNEXE 1 - FICHES INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES

MRC de Vaudreuil-Soulanges - section PGMR

Superficie ^(réf. 2) :	569.92 km ²	Densité de la population totale ^(réf. 2) :	66.20 hab./ km ²
Population 2014 ^(réf. 4) :	37 727 habitants		
Nombre de ménages ^(réf. 7) :	15 973	Taille moyenne par ménage ^(réf. 2) :	2.47

Projection démographique^(réf. 4,5,6)

	2014	2016	2021	2026
Population :	37 727	38 320	41 185	43 630
Proportion de la population de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (%) :	26 %	25 %	25 %	25 %
Proportion de la population de la section PGMR de la MRC (%) :	100 %	100 %	100 %	100 %
Nombre de ménages privés :	15298	15603	16952	17964
	2014-2016	2016-2021	2021-2026	
Variation de la population permanente (%) :	1.6 %	7.5 %	5.9 %	
Variation du nombre de ménages privés (%) :	2.0 %	8.0 %	5.6 %	

Unités d'évaluation^(réf. 7)

Catégorie	Nombre	Répartition	
Unifamiliale :	11856	79.8 %	Structure dominante :
2 à 4 logements :	1824	12.3 %	Unifamiliale
5 à 9 logements :	781	5.3 %	Secteur dominant :
10 logements et plus :	391	2.6 %	Semi-urbain et rural
Total	14852		

Caractéristiques sociales de la population^(réf. 2,3)

Pyramide des âges	Niveau de scolarité	Première langue parlée
0 à 14 ans : 19.9 %	Aucun diplôme : 22.7 %	Français : 71.9 %
15 à 34 ans : 23.7 %	Secondaire : 22.8 %	Anglais : 27.8 %
35 à 64 ans : 44.8 %	Cégep : 39.6 %	Autre : 0.4 %
65 ans et plus : 11.6 %	Université : 14.9 %	

Caractéristiques économiques de la population^(réf. 3)

Revenu des ménages	Secteur d'emploi de la population active	Indice du marché du travail
Moins de 20 000 \$: 31.8 %	Primaire : 4.0 %	Taux d'activité : 70.3 %
20 000 à 39 000 \$: 31.2 %	Secondaire : 21.5 %	Taux d'emploi : 59.0 %
40 000 à 59 000 \$: 20.9 %	Tertiaire : 74.5 %	Taux de chômage : 1.9 %
60 000 \$ et plus : 16.1 %		
Revenu annuel médian - personne de 15 ans et plus en 2005 :	34 721 \$	
Revenu annuel médian par ménage en 2005 :	71 095 \$	
Niveau de revenu par personne :	Supérieur au Québec	
Niveau de revenu par ménage :	Supérieur au Québec	

Structure de la richesse foncière^(réf. 7)

Catégorie	Pourcentage	Notes :
Résidentiel	66.1 %	La classe « autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau. La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.
Industriel	0.3 %	
Commercial	1.3 %	
Services	0.8 %	
Autres	31.5 %	

Coteau-du-Lac

Superficie ^(réf. 2) :	47.06 km ²	Densité de la population totale ^(réf. 2) :	150.2 hab./ km ²
Population 2014 ^(réf. 4) :	7 070 habitants		
Nombre de ménages ^(réf. 7) :	2 744	Taille moyenne par ménage ^(réf. 2) :	2.6

Projection démographique^(réf. 4,5,6)

	2014	2016	2021	2026
Population :	7 070	7 045	7 165	7 290
Proportion de la population de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (%) :	4.8 %	4.5 %	4.3 %	4.1 %
Proportion de la population de la section PGMR de la MRC (%) :	19 %	18 %	17 %	17 %
Nombre de ménages privés :	2719	2703	2830	2923
	2014-2016	2016-2021	2021-2026	
Variation de la population permanente (%) :	-0.4 %	1.7 %	1.7 %	
Variation du nombre de ménages privés (%) :	-0.6 %	4.7 %	3.3 %	

Unités d'évaluation^(réf. 7)

Catégorie	Nombre	Répartition	
Unifamiliale :	1988	77.6 %	Structure dominante :
2 à 4 logements :	238	9.3 %	Unifamiliale
5 à 9 logements :	232	9.1 %	Secteur dominant :
10 logements et plus :	104	4.1 %	Semi-urbain
Total	2562		

Caractéristiques sociales de la population^(réf. 2,3)

Pyramide des âges	Niveau de scolarité	Première langue parlée
0 à 14 ans : 20.7 %	Aucun diplôme : 13.6 %	Français : 96.1 %
15 à 34 ans : 23.4 %	Secondaire : 16.6 %	Anglais : 3.9 %
35 à 64 ans : 43.8 %	Cégep : 39.7 %	Autre : 0.0 %
65 ans et plus : 12.2 %	Université : 30.0 %	

Caractéristiques économiques de la population^(réf. 3)

Revenu des ménages	Secteur d'emploi de la population active	Indice du marché du travail
Moins de 20 000 \$: 31.7 %	Primaire : 4.0 %	Taux d'activité : 72.8 %
20 000 à 39 000 \$: 36.5 %	Secondaire : 21.8 %	Taux d'emploi : 70.1 %
40 000 à 59 000 \$: 21.3 %	Tertiaire : 74.2 %	Taux de chômage : 3.7 %
60 000 \$ et plus : 10.5 %		
Revenu annuel médian - personne de 15 ans et plus en 2005 :	34 308 \$	
Revenu annuel médian par ménage en 2005 :	71 517 \$	
Niveau de revenu par personne :	Inférieur à la MRC / Supérieur au Québec	
Niveau de revenu par ménage :	Supérieur à la MRC / Supérieur au Québec	

Structure de la richesse foncière^(réf. 7)

Catégorie	Pourcentage	Notes :
Résidentiel	82.6 %	La classe « autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau. La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.
Industriel	0.3 %	
Commercial	1.6 %	
Services	0.5 %	
Autres	15.0 %	

Les Coteaux

Superficie ^(réf. 2) :	11.59 km ²	Densité de la population totale ^(réf. 2) :	447.0 hab./ km ²
Population 2014 ^(réf. 4) :	5 181 habitants		
Nombre de ménages ^(réf. 7) :	2 068	Taille moyenne par ménage ^(réf. 2) :	2.5
Projection démographique^(réf. 4,5,6)			
	2014	2016	2021
Population :	5 181	5 330	6 075
Proportion de la population de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (%) :	3.5 %	3.4 %	3.6 %
Proportion de la population de la section PGMR de la MRC (%) :	14 %	14 %	15 %
Nombre de ménages privés :	2072	2161	2475
	2014-2016	2016-2021	2021-2026
Variation de la population permanente (%) :	2.9 %	14.0 %	11.0 %
Variation du nombre de ménages privés (%) :	4.3 %	14.5 %	10.5 %
Unités d'évaluation^(réf. 7)			
Catégorie	Nombre	Répartition	
Unifamiliale :	1494	70.6 %	Structure dominante :
2 à 4 logements :	393	18.6 %	Unifamiliale
5 à 9 logements :	183	8.6 %	Secteur dominant :
10 logements et plus :	46	2.2 %	Semi-urbain
Total	2116		
Caractéristiques sociales de la population^(réf. 2,3)			
Pyramide des âges	Niveau de scolarité	Première langue parlée	
0 à 14 ans :	20.7 %	Aucun diplôme :	22.0 %
15 à 34 ans :	28.2 %	Secondaire :	25.9 %
35 à 64 ans :	40.7 %	Cégep :	43.9 %
65 ans et plus :	10.5 %	Université :	8.1 %
		Français :	94.2 %
		Anglais :	5.4 %
		Autre :	0.4 %
Caractéristiques économiques de la population^(réf. 3)			
Revenu des ménages	Secteur d'emploi de la population active	Indice du marché du travail	
Moins de 20 000 \$	28.2 %	Primaire	0.9 %
20 000 à 39 000 \$	30.2 %	Secondaire	24.6 %
40 000 à 59 000 \$	24.1 %	Tertiaire	74.4 %
60 000 \$ et plus	17.5 %		
		Taux d'activité	74.1 %
		Taux d'emploi	70.6 %
		Taux de chômage	4.7 %
Revenu annuel médian - personne de 15 ans et plus en 2005 :	34 403 \$		
Revenu annuel médian par ménage en 2005 :	60 437 \$		
Niveau de revenu par personne :	Inférieur à la MRC / Supérieur au Québec		
Niveau de revenu par ménage :	Inférieur à la MRC / Supérieur au Québec		
Structure de la richesse foncière^(réf. 7)			
Résidentiel	84.0 %	Notes :	
Industriel	0.1 %	La classe « autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau. La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.	
Commercial	1.5 %		
Services	1.0 %		
Autres	13.4 %		

Pointe-Fortune

Superficie ^(réf. 2) :	8.35 km ²	Densité de la population totale ^(réf. 2) :	65.1 hab./ km ²
Population 2014 ^(réf. 4) :	544 habitants		
Nombre de ménages ^(réf. 7) :	280	Taille moyenne par ménage ^(réf. 2) :	2.4
Projection démographique^(réf. 4,5,6)			
	2014	2016	2021
Population :	544	575	600
Proportion de la population de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (%) :	0.4 %	0.4 %	0.4 %
Proportion de la population de la section PGMR de la MRC (%) :	1 %	2 %	1 %
Nombre de ménages privés :	227	248	268
	2014-2016	2016-2021	2021-2026
Variation de la population permanente (%) :	5.7 %	4.3 %	6.7 %
Variation du nombre de ménages privés (%) :	9.4 %	8.1 %	5.2 %
Unités d'évaluation^(réf. 7)			
Catégorie	Nombre	Répartition	
Unifamiliale :	226	94.2 %	Structure dominante :
2 à 4 logements :	14	5.8 %	Unifamiliale
5 à 9 logements :	0	0.0 %	Secteur dominant :
10 logements et plus :	0	0.0 %	Semi-urbain
Total	240		
Caractéristiques sociales de la population^(réf. 2,3)			
Pyramide des âges	Niveau de scolarité	Première langue parlée	
0 à 14 ans :	15.9 %	Aucun diplôme :	37.3 %
15 à 34 ans :	20.6 %	Secondaire :	29.4 %
35 à 64 ans :	49.5 %	Cégep :	15.7 %
65 ans et plus :	14.0 %	Université :	17.6 %
		Français :	82.6 %
		Anglais :	16.5 %
		Autre :	0.9 %
Caractéristiques économiques de la population^(réf. 3)			
Revenu des ménages	Secteur d'emploi de la population active	Indice du marché du travail	
Moins de 20 000 \$	N.D	Primaire	0.0 %
20 000 à 39 000 \$	N.D	Secondaire	16.3 %
40 000 à 59 000 \$	N.D	Tertiaire	83.7 %
60 000 \$ et plus	N.D		
		Taux d'activité	64.6 %
		Taux d'emploi	62.0 %
		Taux de chômage	5.9 %
Revenu annuel médian - personne de 15 ans et plus en 2005 :	N.D		
Revenu annuel médian par ménage en 2005 :	N.D		
Niveau de revenu par personne :	N.D		
Niveau de revenu par ménage :	N.D		
Structure de la richesse foncière^(réf. 7)			
Résidentiel	67.9 %	Notes :	
Industriel	0.3 %	La classe « autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau. La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.	
Commercial	1.5 %		
Services	0.0 %		
Autres	30.3 %		

Rigaud

Superficie ^(réf. 2) :	99.12 km ²	Densité de la population totale ^(réf. 2) :	75.9 hab./ km ²	
Population 2014 ^(réf. 4) :	7523 habitants			
Nombre de ménages ^(réf. 7) :	3455	Taille moyenne par ménage ^(réf. 2) :	2.3	
Projection démographique ^(réf. 4,5,6)				
	2014	2016	2021	2026
Population :	7523	7650	7880	8040
Proportion de la population de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (%) :	5.2 %	4.9 %	4.7 %	4.5 %
Proportion de la population de la section PGMR de la MRC (%) :	20 %	20 %	19 %	18 %
Nombre de ménages privés :	3271	3214	3335	3395
	2014-2016	2016-2021	2021-2026	
Variation de la population permanente (%) :	1.7 %	3.0 %	2.0 %	
Variation du nombre de ménages privés (%) :	-1.7 %	3.8 %	1.8 %	
Unités d'évaluation ^(réf. 7)				
Catégorie	Nombre	Répartition		
Unifamiliale :	2448	78.7 %	Structure dominante :	
2 à 4 logements :	430	13.8 %	Unifamiliale	
5 à 9 logements :	126	4.0 %	Secteur dominant :	
10 logements et plus :	108	3.5 %	Semi-urbain	
Total	3112			
Caractéristiques sociales de la population ^(réf. 2,3)				
Pyramide des âges	Niveau de scolarité	Première langue parlée		
0 à 14 ans :	15.7 %	Aucun diplôme : 26.6 %	Français : 80.2 %	
15 à 34 ans :	21.2 %	Secondaire : 24.8 %	Anglais : 19.7 %	
35 à 64 ans :	46.0 %	Cégep : 32.6 %	Autre : 0.1 %	
65 ans et plus :	17.1 %	Université : 16.0 %		
Caractéristiques économiques de la population ^(réf. 3)				
Revenu des ménages	Secteur d'emploi de la population active	Indice du marché du travail		
Moins de 20 000 \$:	33.5 %	Primaire : 2.1 %	Taux d'activité : 69.0 %	
20 000 à 39 000 \$:	27.0 %	Secondaire : 19.7 %	Taux d'emploi : 66.1 %	
40 000 à 59 000 \$:	19.1 %	Tertiaire : 78.2 %	Taux de chômage : 4.2 %	
60 000 \$ et plus :	20.4 %			
Revenu annuel médian - personne de 15 ans et plus en 2005 :	30 440 \$			
Revenu annuel médian par ménage en 2005 :	56 775 \$			
Niveau de revenu par personne :	Inférieur à la MRC / Supérieur au Québec			
Niveau de revenu par ménage :	Inférieur à la MRC / Supérieur au Québec			
Structure de la richesse foncière ^(réf. 7)				
Résidentiel	71.3 %	Notes :		
Industriel	0.3 %	La classe « autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau. La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.		
Commercial	1.5 %			
Services	0.9 %			
Autres	26.0 %			

Rivière-Beaudette

Superficie ^(réf. 2) :	18.51 km ²	Densité de la population totale ^(réf. 2) :	112.0 hab./ km ²	
Population 2014 ^(réf. 4) :	2073 habitants			
Nombre de ménages ^(réf. 7) :	962	Taille moyenne par ménage ^(réf. 2) :	2.4	
Projection démographique ^(réf. 4,5,6)				
	2014	2016	2021	2026
Population :	2073	2015	2135	2220
Proportion de la population de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (%) :	1.4 %	1.3 %	1.3 %	1.2 %
Proportion de la population de la section PGMR de la MRC (%) :	5 %	5 %	5 %	5 %
Nombre de ménages privés :	864	830	885	923
	2014-2016	2016-2021	2021-2026	
Variation de la population permanente (%) :	-2.8 %	6.0 %	4.0 %	
Variation du nombre de ménages privés (%) :	-3.9 %	6.6 %	4.3 %	
Unités d'évaluation ^(réf. 7)				
Catégorie	Nombre	Répartition		
Unifamiliale :	762	85.0 %	Structure dominante :	
2 à 4 logements :	107	11.9 %	Unifamiliale	
5 à 9 logements :	17	1.9 %	Secteur dominant :	
10 logements et plus :	10	1.1 %	Semi-urbain et rural	
Total	896			
Caractéristiques sociales de la population ^(réf. 2,3)				
Pyramide des âges	Niveau de scolarité	Première langue parlée		
0 à 14 ans :	17.8 %	Aucun diplôme : 31.4 %	Français : 88.4 %	
15 à 34 ans :	21.5 %	Secondaire : 18.3 %	Anglais : 11.3 %	
35 à 64 ans :	46.2 %	Cégep : 43.6 %	Autre : 0.3 %	
65 ans et plus :	14.6 %	Université : 6.7 %		
Caractéristiques économiques de la population ^(réf. 3)				
Revenu des ménages	Secteur d'emploi de la population active	Indice du marché du travail		
Moins de 20 000 \$:	31.9 %	Primaire : 9.7 %	Taux d'activité : 68.4 %	
20 000 à 39 000 \$:	34.9 %	Secondaire : 20.4 %	Taux d'emploi : 64.5 %	
40 000 à 59 000 \$:	21.0 %	Tertiaire : 69.9 %	Taux de chômage : 5.2 %	
60 000 \$ et plus :	12.2 %			
Revenu annuel médian - personne de 15 ans et plus en 2005 :	33 075 \$			
Revenu annuel médian par ménage en 2005 :	63 336 \$			
Niveau de revenu par personne :	Inférieur à la MRC / Supérieur au Québec			
Niveau de revenu par ménage :	Inférieur à la MRC / Supérieur au Québec			
Structure de la richesse foncière ^(réf. 7)				
Résidentiel	65.9 %	Notes :		
Industriel	0.2 %	La classe « autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau. La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.		
Commercial	0.9 %			
Services	0.5 %			
Autres	32.5 %			

Saint-Clet

Superficie ^(réf. 2) :	39.21 km ²	Densité de la population totale ^(réf. 2) :	43.1 hab./ km ²
Population 2014 ^(réf. 4) :	1688 habitants		
Nombre de ménages ^(réf. 7) :	727	Taille moyenne par ménage ^(réf. 2) :	2.5

Projection démographique ^(réf. 4,5,6)

	2014	2016	2021	2026
Population :	1688	1750	1760	1775
Proportion de la population de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (%) :	1.2 %	1.1 %	1.1 %	1.0 %
Proportion de la population de la section PGMR de la MRC (%) :	4 %	5 %	4 %	4 %
Nombre de ménages privés :	675	710	734	746
	2014-2016	2016-2021	2021-2026	
Variation de la population permanente (%) :	3.7 %	0.6 %	0.9 %	
Variation du nombre de ménages privés (%) :	5.2 %	3.4 %	1.6 %	

Unités d'évaluation ^(réf. 7)

Catégorie	Nombre	Répartition	
Unifamiliale :	473	75.7 %	Structure dominante :
2 à 4 logements :	119	19.0 %	Unifamiliale
5 à 9 logements :	23	3.7 %	Secteur dominant :
10 logements et plus :	10	1.6 %	Rural
Total	625		

Caractéristiques sociales de la population ^(réf. 2,3)

Pyramide des âges	Niveau de scolarité	Première langue parlée
0 à 14 ans : 17.7 %	Aucun diplôme : 29.1 %	Français : 94.1 %
15 à 34 ans : 27.4 %	Secondaire : 22.8 %	Anglais : 5.6 %
35 à 64 ans : 44.2 %	Cégep : 43.7 %	Autre : 0.3 %
65 ans et plus : 10.8 %	Université : 4.3 %	

Caractéristiques économiques de la population ^(réf. 3)

Revenu des ménages	Secteur d'emploi de la population active	Indice du marché du travail
Moins de 20 000 \$: 35.9 %	Primaire : 7.3 %	Taux d'activité : 71.4 %
20 000 à 39 000 \$: 28.3 %	Secondaire : 23.8 %	Taux d'emploi : 67.4 %
40 000 à 59 000 \$: 20.7 %	Tertiaire : 68.9 %	Taux de chômage : 6.0 %
60 000 \$ et plus : 15.2 %		
Revenu annuel médian - personne de 15 ans et plus en 2005 :	27 473 \$	
Revenu annuel médian par ménage en 2005 :	58 562 \$	
Niveau de revenu par personne :	Inférieur à la MRC / Inférieur au Québec	
Niveau de revenu par ménage :	Inférieur à la MRC / Supérieur au Québec	

Structure de la richesse foncière ^(réf. 7)

Résidentiel	70.0 %	Notes :
Industriel	0.7 %	La classe « autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau. La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.
Commercial	2.2 %	
Services	2.2 %	
Autres	25.0 %	

Sainte-Justine-de-Newton

Superficie ^(réf. 2) :	84.6 km ²	Densité de la population totale ^(réf. 2) :	11.3 hab./ km ²
Population 2014 ^(réf. 4) :	956 habitants		
Nombre de ménages ^(réf. 7) :	453	Taille moyenne par ménage ^(réf. 2) :	2.5

Projection démographique ^(réf. 4,5,6)

	2014	2016	2021	2026
Population :	956	960	930	900
Proportion de la population de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (%) :	0.7 %	0.6 %	0.6 %	0.5 %
Proportion de la population de la section PGMR de la MRC (%) :	3 %	3 %	2 %	2 %
Nombre de ménages privés :	382	401	406	407
	2014-2016	2016-2021	2021-2026	
Variation de la population permanente (%) :	0.4 %	-3.1 %	-3.2 %	
Variation du nombre de ménages privés (%) :	4.9 %	1.2 %	0.2 %	

Unités d'évaluation ^(réf. 7)

Catégorie	Nombre	Répartition	
Unifamiliale :	297	94.3 %	Structure dominante :
2 à 4 logements :	18	5.7 %	Unifamiliale
5 à 9 logements :	0	0.0 %	Secteur dominant :
10 logements et plus :	0	0.0 %	Rural
Total	315		

Caractéristiques sociales de la population ^(réf. 2,3)

Pyramide des âges	Niveau de scolarité	Première langue parlée
0 à 14 ans : 14.0 %	Aucun diplôme : 36.4 %	Français : 89.1 %
15 à 34 ans : 17.9 %	Secondaire : 29.7 %	Anglais : 9.8 %
35 à 64 ans : 56.2 %	Cégep : 30.3 %	Autre : 1.0 %
65 ans et plus : 11.9 %	Université : 3.6 %	

Caractéristiques économiques de la population ^(réf. 3)

Revenu des ménages	Secteur d'emploi de la population active	Indice du marché du travail
Moins de 20 000 \$: 52.2 %	Primaire : 5.3 %	Taux d'activité : 62.7 %
20 000 à 39 000 \$: 26.1 %	Secondaire : 34.7 %	Taux d'emploi : 59.0 %
40 000 à 59 000 \$: 6.8 %	Tertiaire : 60.0 %	Taux de chômage : 5.8 %
60 000 \$ et plus : 14.9 %		
Revenu annuel médian - personne de 15 ans et plus en 2005 :	16 332 \$	
Revenu annuel médian par ménage en 2005 :	36 689 \$	
Niveau de revenu par personne :	Inférieur à la MRC / Inférieur au Québec	
Niveau de revenu par ménage :	Inférieur à la MRC / Inférieur au Québec	

Structure de la richesse foncière ^(réf. 7)

Résidentiel	45.9 %	Notes :
Industriel	0.7 %	La classe « autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau. La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.
Commercial	1.0 %	
Services	1.0 %	
Autres	51.4 %	

Sainte-Marthe

Superficie ^(réf. 2) :	79.8 km ²	Densité de la population totale ^(réf. 2) :	13.6 hab./ km ²
Population 2014 ^(réf. 4) :	1082 habitants		
Nombre de ménages ^(réf. 7) :	471	Taille moyenne par ménage ^(réf. 2) :	2.6

Projection démographique ^(réf. 4,5,6)

	2014	2016	2021	2026
Population :	1082	1070	1060	1045
Proportion de la population de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (%) :	0.7 %	0.7 %	0.6 %	0.6 %
Proportion de la population de la section PGMR de la MRC (%) :	3 %	3 %	3 %	2 %
Nombre de ménages privés :	416	420	424	420
	2014-2016	2016-2021	2021-2026	
Variation de la population permanente (%) :	-1.1 %	-0.9 %	-1.4 %	
Variation du nombre de ménages privés (%) :	0.9 %	1.0 %	-0.9 %	

Unités d'évaluation ^(réf. 7)

Catégorie	Nombre	Répartition	
Unifamiliale :	296	88.4 %	Structure dominante :
2 à 4 logements :	39	11.6 %	Unifamiliale
5 à 9 logements :	0	0.0 %	Secteur dominant :
10 logements et plus :	0	0.0 %	Rural
Total	335		

Caractéristiques sociales de la population ^(réf. 2,3)

Pyramide des âges	Niveau de scolarité	Première langue parlée
0 à 14 ans : 14.5 %	Aucun diplôme : 34.7 %	Français : 84.1 %
15 à 34 ans : 24.3 %	Secondaire : 20.2 %	Anglais : 15.4 %
35 à 64 ans : 45.3 %	Cégep : 35.8 %	Autre : 0.5 %
65 ans et plus : 15.9 %	Université : 9.2 %	

Caractéristiques économiques de la population ^(réf. 3)

Revenu des ménages	Secteur d'emploi de la population active	Indice du marché du travail
Moins de 20 000 \$: 36.6 %	Primaire : 10.1 %	Taux d'activité : 69.0 %
20 000 à 39 000 \$: 28.7 %	Secondaire : 10.1 %	Taux d'emploi : 65.5 %
40 000 à 59 000 \$: 18.3 %	Tertiaire : 79.8 %	Taux de chômage : 6.7 %
60 000 \$ et plus : 16.5 %		
Revenu annuel médian - personne de 15 ans et plus en 2005 :	26 221 \$	
Revenu annuel médian par ménage en 2005 :	56 221 \$	
Niveau de revenu par personne :	Inférieur à la MRC / Inférieur au Québec	
Niveau de revenu par ménage :	Inférieur à la MRC / Supérieur au Québec	

Structure de la richesse foncière ^(réf. 7)

		Notes :
Résidentiel	47.2 %	La classe « autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau. La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.
Industriel	0.0 %	
Commercial	1.3 %	
Services	1.1 %	
Autres	50.4 %	

Saint-Polycarpe

Superficie ^(réf. 2) :	69.97 km ²	Densité de la population totale ^(réf. 2) :	31.8 hab./ km ²
Population 2014 ^(réf. 4) :	2224 habitants		
Nombre de ménages ^(réf. 7) :	924	Taille moyenne par ménage ^(réf. 2) :	2.5

Projection démographique ^(réf. 4,5,6)

	2014	2016	2021	2026
Population :	2224	2240	2545	2780
Proportion de la population de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (%) :	1.5 %	1.4 %	1.5 %	1.6 %
Proportion de la population de la section PGMR de la MRC (%) :	6 %	6 %	6 %	6 %
Nombre de ménages privés :	890	887	1004	1092
	2014-2016	2016-2021	2021-2026	
Variation de la population permanente (%) :	0.7 %	13.6 %	9.2 %	
Variation du nombre de ménages privés (%) :	-0.3 %	13.2 %	8.8 %	

Unités d'évaluation ^(réf. 7)

Catégorie	Nombre	Répartition	
Unifamiliale :	684	79.0 %	Structure dominante :
2 à 4 logements :	102	11.8 %	Unifamiliale
5 à 9 logements :	47	5.4 %	Secteur dominant :
10 logements et plus :	33	3.8 %	Rural
Total	866		

Caractéristiques sociales de la population ^(réf. 2,3)

Pyramide des âges	Niveau de scolarité	Première langue parlée
0 à 14 ans : 18.3 %	Aucun diplôme : 19.5 %	Français : 93.6 %
15 à 34 ans : 28.8 %	Secondaire : 33.0 %	Anglais : 5.4 %
35 à 64 ans : 39.7 %	Cégep : 42.2 %	Autre : 1.0 %
65 ans et plus : 13.2 %	Université : 5.3 %	

Caractéristiques économiques de la population ^(réf. 3)

Revenu des ménages	Secteur d'emploi de la population active	Indice du marché du travail
Moins de 20 000 \$: 32.4 %	Primaire : 8.8 %	Taux d'activité : 71.2 %
20 000 à 39 000 \$: 35.9 %	Secondaire : 21.1 %	Taux d'emploi : 68.9 %
40 000 à 59 000 \$: 18.5 %	Tertiaire : 70.1 %	Taux de chômage : 2.8 %
60 000 \$ et plus : 13.2 %		
Revenu annuel médian - personne de 15 ans et plus en 2005 :	30 509 \$	
Revenu annuel médian par ménage en 2005 :	52 451 \$	
Niveau de revenu par personne :	Inférieur à la MRC / Supérieur au Québec	
Niveau de revenu par ménage :	Inférieur à la MRC / Supérieur au Québec	

Structure de la richesse foncière ^(réf. 7)

		Notes :
Résidentiel	65.1 %	La classe « autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau. La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.
Industriel	0.4 %	
Commercial	1.5 %	
Services	1.4 %	
Autres	31.7 %	

Saint-Télésphore

Superficie ^(réf. 2) :	60.42 km ²	Densité de la population totale ^(réf. 2) :	12.6 hab./ km ²
Population 2014 ^(réf. 4) :	763 habitants		
Nombre de ménages ^(réf. 7) :	365	Taille moyenne par ménage ^(réf. 2) :	2.2
Projection démographique ^(réf. 4,5,6)			
	2014	2016	2021
Population :	763	735	710
Proportion de la population de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (%) :	0.5 %	0.5 %	0.4 %
Proportion de la population de la section PGMR de la MRC (%) :	2 %	2 %	2 %
Nombre de ménages privés :	347	336	329
	2014-2016	2016-2021	2021-2026
Variation de la population permanente (%) :	-3.7 %	-3.4 %	-2.8 %
Variation du nombre de ménages privés (%) :	-3.1 %	-2.1 %	-2.7 %
Unités d'évaluation ^(réf. 7)			
Catégorie	Nombre	Répartition	
Unifamiliale :	250	86.2 %	Structure dominante :
2 à 4 logements :	20	6.9 %	Unifamiliale
5 à 9 logements :	10	3.4 %	Secteur dominant :
10 logements et plus :	10	3.4 %	Rural
Total	290		
Caractéristiques sociales de la population ^(réf. 2,3)			
Pyramide des âges	Niveau de scolarité	Première langue parlée	
0 à 14 ans :	16.9 %	Aucun diplôme :	28.1 %
15 à 34 ans :	22.1 %	Secondaire :	23.4 %
35 à 64 ans :	45.5 %	Cégep :	35.9 %
65 ans et plus :	15.6 %	Université :	12.5 %
		Français :	88.7 %
		Anglais :	10.6 %
		Autre :	0.7 %
Caractéristiques économiques de la population ^(réf. 3)			
Revenu des ménages	Secteur d'emploi de la population active	Indice du marché du travail	
Moins de 20 000 \$:	37.5 %	Primaire :	17.5 %
20 000 à 39 000 \$:	33.9 %	Secondaire :	17.5 %
40 000 à 59 000 \$:	21.4 %	Tertiaire :	65.1 %
60 000 \$ et plus :	7.1 %		
		Taux d'activité :	61.4 %
		Taux d'emploi :	60.6 %
		Taux de chômage :	0.0 %
Revenu annuel médian - personne de 15 ans et plus en 2005 :	25 071 \$		
Revenu annuel médian par ménage en 2005 :	47 601 \$		
Niveau de revenu par personne :	Inférieur à la MRC / Inférieur au Québec		
Niveau de revenu par ménage :	Inférieur à la MRC / inférieur au Québec		
Structure de la richesse foncière ^(réf. 7)			
Résidentiel	52.7 %	Notes :	
Industriel	0.2 %	La classe « autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau. La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.	
Commercial	1.7 %		
Services	0.7 %		
Autres	44.7 %		

Saint-Zotique

Superficie ^(réf. 2) :	25.19 km ²	Densité de la population totale ^(réf. 2) :	306.0 hab./ km ²
Population 2014 ^(réf. 4) :	7708 habitants		
Nombre de ménages ^(réf. 7) :	3160	Taille moyenne par ménage ^(réf. 2) :	2.5
Projection démographique ^(réf. 4,5,6)			
	2014	2016	2021
Population :	7708	8215	9615
Proportion de la population de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (%) :	5.3 %	5.3 %	5.7 %
Proportion de la population de la section PGMR de la MRC (%) :	20 %	21 %	23 %
Nombre de ménages privés :	3083	3357	3933
	2014-2016	2016-2021	2021-2026
Variation de la population permanente (%) :	6.6 %	17.0 %	12.5 %
Variation du nombre de ménages privés (%) :	8.9 %	17.2 %	11.9 %
Unités d'évaluation ^(réf. 7)			
Catégorie	Nombre	Répartition	
Unifamiliale :	2624	82.8 %	Structure dominante :
2 à 4 logements :	331	10.4 %	Unifamiliale
5 à 9 logements :	143	4.5 %	Secteur dominant :
10 logements et plus :	70	2.2 %	Semi-urbain
Total	3168		
Caractéristiques sociales de la population ^(réf. 2,3)			
Pyramide des âges	Niveau de scolarité	Première langue parlée	
0 à 14 ans :	19.0 %	Aucun diplôme :	22.5 %
15 à 34 ans :	27.2 %	Secondaire :	23.8 %
35 à 64 ans :	41.9 %	Cégep :	45.2 %
65 ans et plus :	11.9 %	Université :	8.5 %
		Français :	95.0 %
		Anglais :	5.0 %
		Autre :	0.0 %
Caractéristiques économiques de la population ^(réf. 3)			
Revenu des ménages	Secteur d'emploi de la population active	Indice du marché du travail	
Moins de 20 000 \$:	26.9 %	Primaire :	2.0 %
20 000 à 39 000 \$:	31.2 %	Secondaire :	21.1 %
40 000 à 59 000 \$:	23.3 %	Tertiaire :	76.9 %
60 000 \$ et plus :	18.6 %		
		Taux d'activité :	70.7 %
		Taux d'emploi :	67.2 %
		Taux de chômage :	5.1 %
Revenu annuel médian - personne de 15 ans et plus en 2005 :	33 581 \$		
Revenu annuel médian par ménage en 2005 :	66 171 \$		
Niveau de revenu par personne :	Inférieur à la MRC / Supérieur au Québec		
Niveau de revenu par ménage :	Inférieur à la MRC / Supérieur au Québec		
Structure de la richesse foncière ^(réf. 7)			
Résidentiel	72.2 %	Notes :	
Industriel	0.1 %	La classe « autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau. La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.	
Commercial	0.8 %		
Services	0.5 %		
Autres	26.4 %		

Très-Saint-Rédempteur

Superficie ^(réf. 2) :	26.1 km ²	Densité de la population totale ^(réf. 2) :	35.1 hab./ km ²
Population 2014 ^(réf. 4) :	915 habitants		
Nombre de ménages ^(réf. 7) :	364	Taille moyenne par ménage ^(réf. 2) :	2.6

Projection démographique ^(réf. 4,5,6)

	2014	2016	2021	2026
Population :	915	735	710	690
Proportion de la population de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (%) :	0.6 %	0.5 %	0.4 %	0.4 %
Proportion de la population de la section PGMR de la MRC (%) :	2 %	2 %	2 %	2 %
Nombre de ménages privés :	352	336	329	320
	2014-2016	2016-2021	2021-2026	
Variation de la population permanente (%) :	-19.7 %	-3.4 %	-2.8 %	
Variation du nombre de ménages privés (%) :	-4.5 %	-2.1 %	-2.7 %	

Unités d'évaluation ^(réf. 7)

Catégorie	Nombre	Répartition	
Unifamiliale :	314	96.0 %	Structure dominante :
2 à 4 logements :	13	4.0 %	Unifamiliale
5 à 9 logements :	0	0.0 %	Secteur dominant :
10 logements et plus :	0	0.0 %	Rural
Total	327		

Caractéristiques sociales de la population ^(réf. 2,3)

Pyramide des âges	Niveau de scolarité	Première langue parlée
0 à 14 ans : 17.5 %	Aucun diplôme : 22.8 %	Français : 85.3 %
15 à 34 ans : 25.1 %	Secondaire : 29.1 %	Anglais : 14.7 %
35 à 64 ans : 48.5 %	Cégep : 36.2 %	Autre : 0.0 %
65 ans et plus : 8.8 %	Université : 11.8 %	

Caractéristiques économiques de la population ^(réf. 3)

Revenu des ménages	Secteur d'emploi de la population active	Indice du marché du travail
Moins de 20 000 \$: 29.8 %	Primaire : 9.3 %	Taux d'activité : 73.0 %
20 000 à 39 000 \$: 28.1 %	Secondaire : 23.3 %	Taux d'emploi : 67.5 %
40 000 à 59 000 \$: 25.6 %	Tertiaire : 67.4 %	Taux de chômage : 7.6 %
60 000 \$ et plus : 16.5 %		
Revenu annuel médian - personne de 15 ans et plus en 2005 :	31 164 \$	
Revenu annuel médian par ménage en 2005 :	62 314 \$	
Niveau de revenu par personne :	Inférieur à la MRC / Supérieur au Québec	
Niveau de revenu par ménage :	Inférieur à la MRC / Supérieur au Québec	

Structure de la richesse foncière ^(réf. 7)

		Notes :
Résidentiel	68.5 %	
Industriel	0.2 %	La classe « autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau. La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.
Commercial	0.2 %	
Services	0.0 %	
Autres	31.2 %	

MRC de Vaudreuil-Soulanges

Superficie ^(réf. 2) :	855.36 km ²	Densité de la population totale ^(réf. 2) :	171.60 hab./ km ²
Population 2014 ^(réf. 4) :	146 779 habitants		
Nombre de ménages ^(réf. 7) :	56 453	Taille moyenne par ménage ^(réf. 2) :	2.6

Projection démographique ^(réf. 4,5,6)

	2014	2016	2021	2026
Population :	146 067	154 937	167 451	178 062
Proportion de la population de la MRC :	100 %	100 %	100 %	100 %
Nombre de ménages privés :	57124	59843	66067	71266
	2014-2016	2016-2021	2026	
Variation de la population permanente (%) :	6.1 %	7.5 %	6.0 %	
Variation du nombre de ménages privés (%) :	4.8 %	9.4 %	7.3 %	

Unités d'évaluation ^(réf. 7)

Catégorie	Nombre	Répartition	
Unifamiliale :	47066	83.0 %	Structure dominante :
2 à 4 logements :	5483	9.7 %	Unifamiliale
5 à 9 logements :	2135	3.8 %	Secteur dominant :
10 logements et plus :	2005	3.5 %	Urbain et rural
Total	56689	100.0 %	

Caractéristiques sociales de la population ^(réf. 2,3)

Pyramide des âges	Niveau de scolarité	Première langue parlée
0 à 14 ans : 19.9 %	Aucun diplôme : 22.7 %	Français : 71.9 %
15 à 34 ans : 23.7 %	Secondaire : 22.8 %	Anglais : 27.8 %
35 à 64 ans : 44.8 %	Cégep : 39.6 %	Autre : 0.4 %
65 ans et plus : 11.6 %	Université : 14.9 %	

Caractéristiques économiques de la population ^(réf. 3)

Revenu des ménages	Secteur d'emploi de la population active	Indice du marché du travail
Moins de 20 000 \$: 31.8 %	Primaire : 4.0 %	Taux d'activité : 70.3 %
20 000 à 39 000 \$: 31.2 %	Secondaire : 21.5 %	Taux d'emploi : 59.0 %
40 000 à 59 000 \$: 20.9 %	Tertiaire : 74.5 %	Taux de chômage : 1.9 %
60 000 \$ et plus : 16.1 %		
Revenu annuel médian - personne de 15 ans et plus en 2005 :	34 721 \$	
Revenu annuel médian par ménage en 2005 :	71 095 \$	
Niveau de revenu par personne :	Supérieur au Québec	
Niveau de revenu par ménage :	Supérieur au Québec	

Structure de la richesse foncière ^(réf. 7)

		Notes :
Résidentiel	66.1 %	
Industriel	0.3 %	La classe « autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau. La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.
Commercial	1.3 %	
Services	0.8 %	
Autres	31.5 %	

RÉFÉRENCES FICHES INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES

1. Profil de recensement 2006
Statistique Canada. 2007. Profils des communautés de 2006, Recensement de 2006, produit n° 92-591-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 13 mars 2007. <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=F> (site consulté le 8 avril 2015)
2. Profil de recensement 2011
Statistique Canada. 2012. Profil du recensement, Recensement de 2011, produit n° 98-316-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 24 octobre 2012. <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> (site consulté le 8 avril 2015)
3. Enquête nationale auprès des ménages 2011
Statistique Canada. 2013. Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM), Enquête nationale auprès des ménages de 2011, produit n° 99-004-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 11 septembre 2013. <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> (site consulté le 8 avril 2015).
4. Décret officiel gazette 2014
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), Décret de population 2014, <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/> (consulté de 8 avril 2015)
5. Projection population
Institut de la Statistique du Québec, Population projetée par groupe d'âge, municipalités du Québec, scénario A- Référence 2011-2031 (en ligne), <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html> (consulté le 8 avril 2015)
6. Nombre de ménages privés projetés
Institut de la Statistique du Québec, nombre de ménages privés projetés, municipalités du Québec, scénario A - Référence, 2011-2031 (en ligne) http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/population-demographie/perspectives/menages/men_qc_14.htm (consulté le 8 avril 2015)
7. Rôle d'évaluation foncière
MRC de Vaudreuil-Soulanges (2014) Rôle d'évaluation foncière de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
8. Nombre de ménages privés projetés par MRC
Institut de la statistique du Québec, Projections de ménages, Nombre total de ménages privés, 2011-2036, données annuelles http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/population-demographie/perspectives/menages/MenTotal_MRC_2014.xls (consulté le 6 juin 2015)

ANNEXE 2 - INCORPORATION DE LA SGMR V-S



Extrait de la résolution numéro CA 15-02-11-13 de la séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 11 février 2015 à 13 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Paul Herrbach, maire de la ville de L'Île-Cadieux;
M. Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt;
M. Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe;
M. Michel Bourdeau, maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil;
M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion;
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, David Morin, greffier, ainsi que madame Mylène Blais, directrice générale adjointe.

Sont absents, madame Aline Guillotte, maire de la municipalité de Sainte-Marthe et monsieur Patrick Bousez, maire de la municipalité de Rivière-Beaudette.

PROJET PILOTE UNITÉ DE TRAITEMENT DE LA MATIÈRE ORGANIQUE

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu que le comité technique restreint soit composé de monsieur Paul Herrbach et de monsieur Hughes Charbonneau appuyé par la méthodologie Mitacs;

que monsieur le directeur général soit autorisé à traiter les aspects légaux concernant la licence et soit le lien de communication entre les intervenants politiques ou autres et le comité, et vice-versa.

Proposition adoptée.

Donné à Vaudreuil-Dorion, le 19 février 2015.


JEAN A. LALONDE
Préfet


MYLÈNE BLAIS
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe



Extrait de la résolution numéro 15-04-29-10 de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 29 avril 2015 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants : le représentant de Coteau-du-Lac, Christian Thauvette, le maire d'Hudson, Ed Prévost, le maire des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse des Coteaux, Denise Godin Dostie, le maire de L'Île-Cadieux, Paul Herrbach, la mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le maire de Pointe-Fortune, Jean-Pierre Daoust, le maire de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez, le maire de Saint-Clet, Daniel Beaupré, la mairesse de Sainte-Justine-de-Newton, Gisèle Fournier, la maire de Sainte-Marthe, Aline Guilloite, la représentante de Saint-Lazare, Pamela Tremblay, le maire de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, le représentant de Vaudreuil-Dorion, François Séguin, et le maire de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs le directeur général, Guy-Lin Beaudoin, le greffier, David Morin, le directeur général adjoint, Raymond Malo (arrivé à 20 h 40), et madame la directrice générale adjointe, Mylène Blais (arrivée à 20 h 40).

Sont absents le maire de L'Île-Perrot, Marc Roy, le maire de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de Rigaud, Hans Gruenwald Jr.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT l'analyse réalisée par la table environnement concernant la possibilité de mettre en place une société de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT la nécessité de poser certains gestes rapidement dans le cadre du projet pilote pour le traitement de la matière organique, dont l'embauche d'un employé à temps partiel;

CONSIDÉRANT la gestion que l'on veut faire en matière organique et qu'il n'est pas permis pour une MRC d'avoir une licence ou de vendre des produits et faire des profits;

CONSIDÉRANT la possibilité de faire transiter cette gestion par une société qui se voudrait un organisme à but non lucratif qui appartiendrait à la MRC;

CONSIDÉRANT la recommandation de la table environnement;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Jean-Pierre Daoust**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu d'autoriser l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à réserver un nom et de procéder à l'incorporation le plus rapidement possible.

Que le préfet, monsieur Paul Herrbach et madame France D'Amour soient autorisés à titre de signataires.

Proposition adoptée.

Donné à Vaudreuil-Dorion le 13 mai 2015.


JEAN A. LALONDE
Préfet


MYLÈNE BLAIS
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE VAUDREUIL-
SOULANGES

RÈGLEMENT CONCERNANT LA
DÉCLARATION DE COMPÉTENCE
PARTIELLE RELATIVEMENT AU
DOMAINE DE LA GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES

RÈGLEMENT NUMÉRO 188

ATTENDU que la MRC a transmis le 21 septembre 2006 à toutes les municipalités locales comprises dans son territoire, la résolution numéro 2006-09-104 annonçant son intention de déclarer sa compétence partielle à leur égard, relativement au domaine de la gestion des matières résiduelles, sauf la partie relative à la collecte, au transport et à l'élimination, dépôt et rejet définitif, des matières résiduelles non dangereuses d'origine domestique;

ATTENDU que, pour les motifs exposés dans cette résolution, il y a lieu de se prévaloir des articles 678.0.2.1 et suivants du Code municipal du Québec et d'adopter un règlement de déclaration de compétence pour faciliter la mise en application de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles et des plans de gestion élaborés par la Communauté métropolitaine de Montréal et par la MRC;

ATTENDU qu'avis de motion a régulièrement été donné le 20 septembre 2006;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Sauvé
APPUYÉ par monsieur Francis Masse
ET RÉSOLU,

QU'un règlement portant le numéro 188 soit et est adopté et qu'il soit statué par le présent règlement comme suit :

ARTICLE 1 DÉCLARATION DE COMPÉTENCE

- 1.1 La municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges déclare sa compétence relativement à tout le domaine de la gestion des matières résiduelles, à l'égard de toutes les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien, soit les villes de Hudson, L'Île-Cadieux, L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt, Rigaud, Saint-Lazare, Vaudreuil-Dorion, villages de Pointe-des-Cascades, Pointe-Fortune, Saint-Zotique et Vaudreuil-sur-le-Lac, paroisses de Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Télesphore et Très-Saint-Rédempteur et les municipalités de Coteau-du-Lac, Les Cèdres, Les Coteaux, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Sainte-Marthe, Saint-Polycarpe et Terrasse-Vaudreuil.

ARTICLE 2 EXCLUSION

- 2.1 Cette déclaration de compétence ne s'applique pas à la collecte, au transport et à l'élimination, dépôt et rejet définitif, des matières résiduelles non dangereuses d'origine domestique.

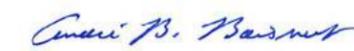
ARTICLE 3 DISPOSITIONS TRANSITOIRES

- 3.1 La présente déclaration de compétence remplace partiellement « L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION DES DÉCHETS DANS LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES INTERVENUE LE 29 AOÛT 2000 ».
- 3.2 Toutefois, les municipalités locales qui sont ou deviendront parties à l'entente intermunicipale intervenue le 29 août 2000, continuent d'être régies par cette entente dans le domaine de la collecte, du transport et de l'élimination, dépôt et rejet définitif, des matières résiduelles non dangereuses d'origine domestique.

ARTICLE 4 DURÉE ET ENTRÉE EN VIGUEUR

- 4.1 Le présent règlement cessera d'avoir effet le 31 décembre 2026.
- 4.2 Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.


Normand Ménard,
Préfet


André B. Boisvert,
Directeur général
et secrétaire-trésorier

ADOPTÉ PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC À LEUR ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 17 JANVIER 2007

Entrée en vigueur 5 février 2007.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE VAUDREUIL-
SOULANGES

RÈGLEMENT NUMÉRO 188-1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
DÉCLARATION DE COMPÉTENCE
NUMÉRO 188 POUR AJOUTER
L'ÉLIMINATION DE DÉCHETS
DOMESTIQUES ET LA
RÉGLEMENTATION ET LA MISE EN
ŒUVRE DES PLANS DE GESTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 188-1

ATTENDU que la MRC a transmis le 29 mars 2007 par courrier recommandé à toutes les municipalités locales comprises dans son territoire, la résolution numéro 2007-03-31 annonçant son intention d'ajouter à sa compétence prévue dans son règlement numéro 188, adopté le 17 janvier 2007, celle relative à l'élimination des déchets domestiques et celle relative à la réglementation et à la mise en œuvre des plans de gestion applicables dans son territoire sans toutefois affecter le pouvoir des municipalités locales d'accorder des contrats pour la collecte, le transport et l'élimination de déchets domestiques à une installation d'élimination établie avant l'entrée en vigueur des plans de gestion applicables à son territoire;

ATTENDU que, pour les motifs exposés dans cette résolution, il y a lieu de se prévaloir des articles 678.0.2.1 et suivants du Code municipal du Québec et d'adopter un règlement de déclaration de compétence pour faciliter la mise en application de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles et des plans de gestion élaborés par la Communauté métropolitaine de Montréal et par la MRC;

ATTENDU qu'un avis de motion a régulièrement été donné le 27 juin 2007, avec dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Cyr
APPUYÉ par monsieur Claude Pilon
ET RÉSOLU,

QU'un règlement portant le numéro 188-1 soit et est adopté et qu'il soit statué par le présent règlement comme suit :

ARTICLE 1 AJOUT DE COMPÉTENCE

1. Le règlement numéro 188 est modifié :
- 1.1 En ajoutant l'article 1.2 suivant :

« 1.2 La compétence prévue à l'article 1.1 s'applique à la réglementation et à la mise en œuvre des plans de gestion applicables à son territoire; »

1.2 En remplaçant l'article 2.1 par le suivant :

« 2.1 Cette déclaration de compétence ne s'applique pas à la collecte et au transport des matières résiduelles non dangereuses d'origine domestique ni à l'octroi des contrats, par les municipalités locales, d'élimination de ces matières à une installation d'élimination établie avant l'entrée en vigueur des plans de gestion applicables à son territoire. »

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

2.1 Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.


Normand Ménard,
Préfet


André B. Boisvert,
Directeur général
et secrétaire-trésorier

ADOPTÉ PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC À LEUR ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 22 août 2007.

Entrée en vigueur 2 novembre 2007.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES

RÈGLEMENT NUMÉRO 188-2 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE DÉCLARATION DE COMPÉTENCE NUMÉRO 188 et 188-1

RÈGLEMENT NUMÉRO 188-2

ATTENDU le Règlement numéro 188 du 5 février 2007, modifié par le Règlement numéro 188-1 du 2 novembre 2007, concernant la déclaration de compétence partielle à l'égard des municipalités locales relativement au domaine de la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE certaines municipalités locales désirent élaborer, pour une période d'essai, un programme de gestion de feuilles d'automne et de fournir un service équivalent à celui actuellement offert par la MRC;

ATTENDU QU'il y a lieu, à titre expérimental, de permettre à ces municipalités d'exercer temporairement, pour les deux (2) prochaines saisons, la compétence dans le domaine de la gestion des feuilles mortes;

ATTENDU qu'un avis de motion a régulièrement été donné par madame **Patricia Domingos** à la séance du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges du 23 mai 2012 avec dispense de lecture;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par madame **Patricia Domingos** et résolu qu'un règlement portant le numéro 188-2 soit adopté et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

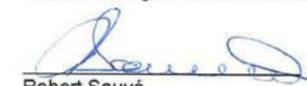
ARTICLE 1 MODIFICATION

Le Règlement numéro 188, modifié par le Règlement numéro 188-1, est de nouveau modifié en ajoutant, après l'article 2.1, l'article 2.2 suivant :

« 2.2 Par exception, cette déclaration de compétence ne s'applique pas, jusqu'au 31 décembre 2013, à l'égard des municipalités locales suivantes : ville d'Hudson, ville de L'Île-Perrot, ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, ville de Pincourt, municipalité de Rigaud, municipalité de Saint-Zotique, municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, municipalité de Saint-Télesphore et la ville de Vaudreuil-Dorion, à la collecte des feuilles d'automne, à leur transport et à leur traitement, étant entendu qu'elles fourniront sur leur territoire un service au moins équivalent à celui que la MRC fournit actuellement et que, sur demande, elles en fourniront une description à la MRC. »

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.


Robert Sauvé,
Préfet


Guy-Lin Beaudoin,
Directeur général
et secrétaire-trésorier

ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES LE 27 JUIN 2012.

Entré en vigueur le 18 juillet 2012



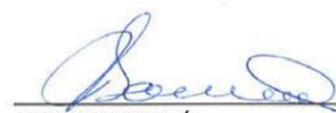
CERTIFICAT DE PROMULGATION

Règlement numéro 188-2

Nous, soussignés, messieurs Raymond Malo, directeur général adjoint de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et Robert Sauvé, préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, certifions que le Règlement numéro 188-2 intitulé « **Règlement numéro 188-2 modifiant les Règlements de déclaration de compétence numéro 188 et 188-1** » est entré en vigueur le 18 juillet 2012.

En foi de quoi, nous donnons ce certificat, ce 13^e jour du mois d'août de l'an deux-mille-douze (2012).


RAYMOND MALO
Directeur général adjoint


ROBERT SAUVÉ
Préfet

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES

RÈGLEMENT NUMÉRO 188-3 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE DÉCLARATION DE COMPÉTENCE NUMÉROS 188, 188-1 ET 188-2

ATTENDU le Règlement numéro 188 du 5 février 2007, modifié par les Règlements numéros 188-1 du 2 novembre 2007 et 188-2 du 18 juillet 2012, concernant la déclaration de compétence partielle à l'égard des municipalités locales relativement au domaine de la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE certaines municipalités locales désirent élaborer, pour une période d'essai, un programme de gestion de feuilles d'automne et de fournir un service équivalent à celui actuellement offert par la MRC;

ATTENDU la mise en place de la collecte des matières organiques par la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QU'il y a lieu, exceptionnellement, de permettre à ces municipalités d'exercer temporairement, pour l'année 2014, la compétence dans le domaine de la gestion des feuilles mortes;

ATTENDU qu'un avis de motion a régulièrement été donné par monsieur **Marc Roy** à la séance du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges du 26 mars 2014;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la MRC ont reçu copie du présent règlement en date du 25 avril 2014, de sorte qu'une demande de dispense de lecture a été accordée, tous les membres présents déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture, comme prévu par l'article 445 du Code municipal du Québec;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu qu'un règlement portant le numéro 188-3 soit adopté et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 MODIFICATION

Le Règlement numéro 188, modifié par le Règlement numéro 188-1, est de nouveau modifié en remplaçant l'article 2.2 du Règlement numéro 188-2 par l'article suivant :

« 2.2 Par exception, cette déclaration de compétence ne s'applique pas, jusqu'au 31 décembre 2014, à l'égard des municipalités locales suivantes : Ville d'Hudson, Municipalité des Cèdres, Ville de L'Île-Cadieux, Ville de L'Île-Perrot, Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Ville de Pincourt, Municipalité de Rigaud, Municipalité de Rivière-Beaudette, Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Municipalité de Saint-Télesphore, Municipalité de Saint-Zotique et la Ville de Vaudreuil-Dorion, à la collecte des feuilles d'automne, à leur transport et à leur traitement, étant entendu qu'elles fourniront sur leur territoire un service au moins équivalent à celui que la MRC fournit actuellement et que, sur demande, elles en fourniront une description à la MRC. »

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.


Jean A. Lalonde
Préfet


Guy-Lin Beaudoin,
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Adopté à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le mercredi 30 avril 2014.

Entré en vigueur le 21 mai 2014



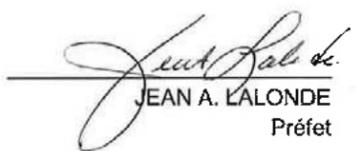
CERTIFICAT DE PROMULGATION

Règlement numéro 188-3

Nous, soussignés, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et Jean A. Lalonde, préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, certifions que le Règlement numéro 188-3 intitulé « **Règlement numéro 188-3 modifiant les Règlements de déclaration de compétence numéros 188, 188-1 et 188-2** » est entré en vigueur le 21 mai 2014.

En foi de quoi, nous donnons ce certificat, ce 30^e jour du mois de mai de l'an deux-mille-quatorze (2014).


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général


JEAN A. LALONDE
Préfet

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE VAUDREUIL-SOULANGES

RÈGLEMENT NUMÉRO 188-4 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE
DÉCLARATION DE COMPÉTENCE NUMÉROS 188, 188-1, 188-2 ET 188-3

ATTENDU la résolution numéro 14-10-08-21 du conseil extraordinaire du 8 octobre 2014 déléguant aux municipalités locales la compétence de la MRC relative à la collecte, le transport et la valorisation des résidus verts pour les années 2015-2016 avec des modalités d'application;

ATTENDU qu'un avis de motion a régulièrement été donné par monsieur Claude Pilon à la séance du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges du 25 février 2015;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la MRC ont reçu copie du présent règlement en date du 23 février 2015 et du 17 avril 2015, de sorte qu'une demande de dispense de lecture a été accordée, tous les membres présents déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture, comme prévu par l'article 445 du Code municipal du Québec;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Danie Deschênes** et résolu qu'un règlement portant le numéro 188-4 soit adopté et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 MODIFICATION RELATIVE AUX MATIÈRES RÉSIDUELLES NON DANGEREUSES D'ORIGINE DOMESTIQUE

L'article 2.1 du Règlement numéro 188, tel que remplacé par l'article 1.2 du règlement numéro 188-1, est de nouveau remplacé par le suivant :

« 2.1 Cette déclaration de compétence ne s'applique pas à la collecte, au transport et à l'élimination des matières résiduelles non dangereuses d'origine domestique. »

ARTICLE 2 MODIFICATION RELATIVE AUX RÉSIDUS VERTS

L'article 2.2 du Règlement numéro 188, tel que remplacé par l'article 1 du Règlement numéro 188-3, est de nouveau remplacé par le suivant :

« 2.2 Par exception, cette déclaration de compétence ne s'applique pas, jusqu'au 31 décembre 2016, à l'égard de toutes les municipalités locales comprises dans le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, à la collecte des résidus verts, à leur transport, à leur traitement et leur valorisation, étant entendu qu'elles fourniront sur leur territoire un service tel que décrit par la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Les municipalités locales doivent valoriser les résidus verts provenant de leur territoire en les transportant vers un site de compostage externe ou sur des terres agricoles, selon une entente avec les agriculteurs locaux. »

ARTICLE 3 ABROGATION DES ARTICLES 3.1 ET 3.2

Le Règlement numéro 188 est modifié par l'abrogation de ses articles 3.1 et 3.2.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.


Jean A. Lalonde
Préfet


Guy-Lin Beaudoin,
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Adopté à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le mercredi 22 avril 2015.

Entré en vigueur le 18 juin 2015



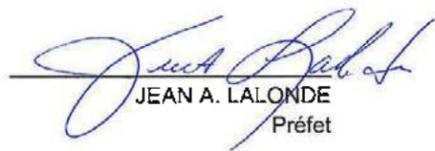
CERTIFICAT DE PROMULGATION

Règlement numéro 188-4

Nous, soussignés, messieurs Jean A. Lalonde, préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et Guy-Lin Beaudoin, directeur général de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, certifions que le Règlement numéro 188-4 intitulé « **Règlement numéro 188-4 modifiant les Règlements de déclaration de compétence numéros 188, 188-1, 188-2 et 188-3** » est entré en vigueur le 18 juin 2015.

En foi de quoi, nous donnons ce certificat, ce 13^e jour du mois de juillet de l'an deux mille quinze (2015).


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général


JEAN A. LALONDE
Préfet

ANNEXE 4 - LISTE DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES OU QUI PEUVENT Y INTERVENIR

Organismes et entreprises oeuvrant dans la gestion des matières résiduelles					
Nom	Catégorie	Municipalité	Adresse ou desserte	Tarif	Secteur d'action
ChemTECH environnement	privé	Coteau-du-Lac	16, rue Principale, unité a	oui	Récupération de RDD
CRI Environnement Inc.	privé	Coteau-du-Lac	75, rue du Progrès	oui	Récupération de RDD
RLF Recyclage de lampes fluorescentes	privé	Coteau-du-Lac	40, rue de l'acier	oui	Récupération de RDD
Pavage Vaudreuil	privé	Vaudreuil-Dorion	888, Montée Labossière	oui	Recyclage béton, asphalte, roc
Coteau Métal Inc.	privé	Coteau-du-Lac	601, rue Léger	oui	Récupération et recyclage de métaux
Recyclage de métaux G B	privé	Pointe-des-Cascades	3, rue Leroux	oui	Récupération et recyclage de métaux
Recyclage d'autos St-Lazare (1998) Inc.	privé	Saint-Lazare	1021, chemin Saint-Louis	non	Recyclage de pneus Recyclage des pièces automobiles
Auto Réno	privé	Vaudreuil-Dorion	907, Route Harwood	non	Recyclage de pneus Recyclage des pièces automobiles
Centre de recyclage Le Mécano enr.	privé	Saint-Clet	61, chemin de la Cité-des-Jeunes	non	Récupération de machineries usagées
Seguin Machinery	privé	Vaudreuil-Dorion	1731, Route Harwood	non	Récupération de machineries usagées
Centre d'action bénévole Soulanges	OBNL	Saint-Polycarpe	371, rue Sainte-Catherine	non	Récupération de meubles
Centre d'action bénévole L'Actuel	OBNL	Vaudreuil-Dorion	88, rue Adèle	non	Récupération de meubles
Carrefour de l'espoir	OBNL	Vaudreuil-Dorion	235, rue Saint-Joseph	non	Récupération de meubles
La source d'entraide	OBNL	Saint-Lazare	2001, chemin Sainte-Angélique	non	Récupération de: Livres, films, musiques Instruments de musique Vêtements Électroménagers
Duquette et Turgeon	privé	Hudson	487, rue Main	non	Récupération de lunettes

La friperie	OBNL	Hudson	548, rue Main	non	Récupération de vêtements et tissus
Les Serres Vaudreuil	privé	Vaudreuil-Dorion	2845, boul. Hardwood	non	Récupération de contenants à fleurs
Bazar 2006 plus	OBNL	Salaberry-de-Valleyfield	22, rue Ellice	non	Récupération de meubles
Opto-Réseau	privé	Saint-Lazare	1763, chemin Sainte-Angélique	non	Récupération de lunettes
Iris	privé	Vaudreuil-Dorion	169, av. Saint-Charles	non	Récupération de lunettes
Super Club Vidéotron	privé	Vaudreuil-Dorion	585, av. Saint-Charles	non	Récupération de jeux vidéo
Le Coin du Partage	privé	Beauharnois	600, rue Ellice, local SO1-04	non	Récupération de vêtements et chaussures
Matériaux à bas prix	privé	Beauharnois	245, chemin de la Beauce	non	Récupération de: Bois Résidus CRD Métaux
Écocentre Beauharnois	public	Beauharnois	264, boul. Edgar-Hébert	oui	Récupération de : Batteries d'auto Huiles Bois Métaux Piles Résidus CRD
Recyclage La Forestière	privé	Saint-Étienne-de-Beauharnois	329, chemin Saint-Louis	oui	Récupération de fibres (papier et carton)
Les industries JPB	privé	Salaberry-de-Valleyfield	940, boulevard des Érables	oui	Récupération de bois
Ecycle Solutions	privé	Salaberry-de-Valleyfield	35, rue Robineault	oui	Récupération de : Cartouches d'imprimante Électroménagers Jeux vidéo TIC
Kerr Norton	privé	Vaudreuil-Dorion	387, rue Joseph-Carrier	non	Récupération de cartouches d'imprimante
Berri Michel Transport	privé	Vaudreuil-Dorion	142, avenue Leroux	non	Récupération de résidus CRD
Charbonneau Propane	privé	Vaudreuil-Dorion	81, rue Charbonneau	non	Récupération de bonbonnes de propane
Ville de Vaudreuil-Dorion	public	Vaudreuil-Dorion	2555, rue Dutrisac	non	Récupération de piles
Bibliothèque municipale de Vaudreuil-Dorion	public	Vaudreuil-Dorion	51, rue Jeannotte	non	Récupération de piles
Service d'Action Communautaire	OBNL	Vaudreuil-Dorion	21, rue Louise-Joséphé	non	Récupération de piles
Iris	privé	Les Coteaux	119, Route 338	non	Récupération de lunettes
Lunetterie F. Fahrat	privé	Vaudreuil-Dorion	3080, boulevard de la Gare	non	Récupération de lunettes

Entreprises desservant ou oeuvrant dans plusieurs localités					
Nom	Clientèle	Adresse	Désserte	Tarif	Secteur d'action
Bell	particuliers	Plusieurs localités	Plusieurs localités	non	Récupération des TIC
Best Buy	particuliers	Plusieurs localités	Plusieurs localités	non	Récupération des TIC
BMR	particuliers	Plusieurs localités	Plusieurs localités	non	Récupération d'huile, peinture, RDD
Bureau en Gros	particuliers	Plusieurs localités	Plusieurs localités	non	Récupération de cartouches d'imprimante
Home Dépôt	particuliers	Plusieurs localités	Plusieurs localités	non	Récupération de piles
Rona	particuliers	Plusieurs localités	Plusieurs localités	non	Récupération d'huile, peinture, RDD
1-800-got-junk	particuliers et ICI	Collecte à domicile	Collecte à domicile	oui	Transport de matières résiduelles Bois Électroménagers Matelas Meubles Récupération des TIC Résidus CRD
Recyclage BoumBoum	particuliers	Collecte à domicile	Collecte à domicile	non	Récupération de métal Récupération d'électroménagers
Canadian Tire	particuliers	Plusieurs localités	Plusieurs localités	non	Récupération de : Batteries d'auto Bonbonnes de propane Pneus Huile, peinture, RDD
La Source	particuliers	Plusieurs localités	Plusieurs localités	non	Récupération des TIC
Wal-Mart	particuliers	Plusieurs localités	Plusieurs localités	non	Récupération de bonbonnes de propane
Entraide diabétique du Québec (OBNL)	particuliers	Plusieurs localités	Plusieurs localités	non	Récupération de jouets Récupération d'articles de sports
Métaux Recup BR	particuliers et ICI	Collecte à domicile	Collecte à domicile	non	Récupération de métal
L&L matériel et scrap	particuliers et ICI	Collecte à domicile	Collecte à domicile	non	Récupération de métal Récupération d'électroménagers
Enlèvement de déchets Bergeron (EDB)	particuliers et ICI	Plusieurs localités	Plusieurs localités	oui	Transport de matières résiduelles
Col Sel Transit inc	particuliers et ICI	3035, rue Jarry Est, Montréal, QC H1Z 2C2	Plusieurs localités	oui	Transport de matières résiduelles
Services Matrec	particuliers et ICI	4, ch du Tremblay, Boucherville, QC J4B 6Z5	Plusieurs localités	oui	Transport de matières résiduelles
Robert Daoust et fils	particuliers et ICI	2117, boul. Harwood Vaudreuil-Dorion, Québec	Plusieurs localités	oui	Transport de matières résiduelles
Transport Rolland Chaperon	particuliers et ICI	156, rue Andrew, Salaberry-de-Valleyfield, QC J6S 3B6	Plusieurs localités	oui	Transport de matières résiduelles
RCl environnement inc	particuliers et ICI	9501, boul. Ray Lawson Anjou, QC H1J 1L4	Plusieurs localités	oui	Transport de matières résiduelles
Waste Management inc	particuliers et ICI	Plusieurs localités	Plusieurs localités	oui	Transport de matières résiduelles
Green World Services Inc	particuliers et ICI	1400, de Guise La Prairie, QC J5R 5W6	Plusieurs localités	oui	Transport de matières résiduelles

Cascades récupération	ICI	63, boul. St-Joseph Lachine, QC, Canada, H8S 2K9	Plusieurs localités	oui	Transport de matières résiduelles
Fibres JC	ICI	3718, Grande Ligne Chambly, QC J3L 4A7	Plusieurs localités	oui	Transport de matières résiduelles
RécupérAction Marronniers inc.	ICI	2555, av. Dollard, C.P. 139 LaSalle, QC H8N 3A9	Plusieurs localités	oui	Transport de matières résiduelles
Sani-Vac	particuliers et ICI	100, rue Hyot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, QC J7V 7Z8	Plusieurs localités	oui	Vidange de fosses septiques
Rebuts Soulanges	particuliers et ICI	3756, chemin des Sables, Vaudreuil-Dorion, QC J7V 0K1	Plusieurs localités	oui	Vidange de fosses septiques
Les Entreprises Hans Gruenwald Inc	particuliers et ICI	3756, ch. des Sables, Vaudreuil-Dorion, QC J7V 0K1	Plusieurs localités	oui	Vidange de fosses septiques
Sanitaires Chayer	particuliers et ICI	132, rue Centrale, St-Stanislas-de-Kostka, QC J0S 1W0	Plusieurs localités	oui	Vidange de fosses septiques

ANNEXE 5 - LISTE DES INSTALLATIONS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Catégorie d'établissement	Municipalité	Nom de l'établissement	Clientèle résidentielle	Clientèle ICI
Centre de transbordement	Beloeil	CTTMR SER Richelieu	✓	✓
	Laval	CTVNS Laval	✓	✓
	Longueuil	Centre de tri Transit 1 WM Québec	✓	✓
	Montréal-Est	Recyclage Notre-Dame (EBI)	✓	✓
	Saint-Hubert	Services Matrec	✓	✓
	Saint-Rémi	CTVNS Saint-Rémi	✓	✓
	Salaberry-de-Valleyfield	Centre de tri Transit 2 WM Québec	✓	✓
	Vaudreuil-Dorion	Raylobec	✓	✓
Centre de tri des matières recyclables	Chambly	Fibres JC		✓
	Châteauguay	Compagnie de recyclage MD	✓	✓
	Châteauguay	Rebuts solides canadiens (Groupe TIRU)	✓	✓
	Lachine	Cascades Récupération		✓
	Lachute	Centre de tri Tricentris	✓	
	LaSalle	RécupérAction Marronniers (RAM)		✓
	Laval	Centre de tri RCI	✓	✓
	Montréal	Fibres JC		✓
	Montréal	Rebuts solides canadiens (Groupe TIRU) CESH	✓	✓
	Saint-Hubert	Centre de tri Matrec	✓	✓
	Terrebonne	Centre de tri Tricentris	✓	
Installation de traitement des matières organiques	Brownsburg-Chatham	Mironor	✓	✓
	Lachute	Gestion environnementale Nord-Sud	✓	✓
	Moose Creek (Ontario)	Lafèche environnement	✓	✓
	Sainte-Anne-des-Plaines	Compost Ste-Anne	✓	
	Sainte-Marie-Madeleine	Compostage G L Matières organiques	✓	✓
Terrebonne	BFI Usine de triage Lachenaie Ltée	✓		

Site de traitement des résidus de CRD	Brownsburg-Chatham	Bernard Paysagiste	✓	✓
	Chambly	Conteneurs Rouville	✓	✓
	Châteauguay	Melimax		✓
	La Prairie	J. M. Langlois		✓
	Laval	Boomerang environnement		✓
	Laval	Multi-Recyclage		✓
	Laval	Services de recyclage Sterling		✓
	Mirabel	Services de recyclage Sterling		✓
	Montréal	Les Entreprises Environnementales Pierrefonds		✓
	Montréal	Mélimax		✓
	Montréal	Multi Recyclage		✓
	Montréal	TTI Environnement (Théolis)		✓
	Saint-Hubert	Bricon		✓
Saint-Rémi	Reycle Gypse Québec		✓	
Site de traitement/disposition des boues	Brownsburg-Chatham	Mironor		✓
	Godmanchester	Coffrey Donald Sani-Vrac		✓
	Saint-Rémi	Pompage Claubert Inc		✓
	Saint-Stanislas-de-Kostka	Sanitaire Chayer		✓
Site de traitement autres matières	La Prairie	ArcelorMittal		✓
	Laval	Société Nationale de Ferrailles (AIM)		✓
	Longueuil	Les Entrepôts de Métaux		✓
	Montréal	Acier Century (AIM)		✓
	Montréal	Montréal Dépôts		✓
	Montréal	REmtl.ca		✓

Lieu d'enfouissement technique	Localisation	Exploitant	Quantité annuelle maximale autorisée (t/an)	Durée de vie autorisée	Durée de vie totale du site	Décrets
Gestion environnementale Nord-Sud	MRC d'Argenteuil (Lachute)	RCI Environnement Inc	500 000	2013	2023	918-2003
WM Québec Inc. Sainte-Sophie	MRC La Rivière-du-Nord (Sainte-Sophie)	Waste Management	1 000 000	2019	2034-2039	829-2009
BFI Usine de triage Lachenaie Ltée	MRC Les Moulins (Terrebonne)	Progressive Waste Solutions	de 1 290 000 à 1 270 000 (dégressive)	2019	2027	976-2014
LET Saint-Nicéphore	MRC de Drummond (St-Nicéphore)	Waste Management	de 500 000 à 430 000 (dégressive)	2018	2028-2035	551-2013
LET Rolland Thibault	MRC de La Haute-Yamaska (Sainte-Cécile-de-Milton)	Matrec	150 000	2047	2047	920-2007

ANNEXE 6 - FICHES DES MESURES

Mesure n° 1	
Mettre en place une stratégie de communication pour sensibiliser à la gestion des matières résiduelles, à la PQMR et au PGMR	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	L'objectif de cette mesure est de faire connaître le plan de gestion des matières résiduelles auprès de tous les acteurs et générateurs concernés ainsi que le cadre dans lequel il s'inscrit, soit la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le Plan d'action 2011-2015. Cette stratégie de communication servira également à sensibiliser la population sur les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles.
Type(s) d'action	ISÉ
Orientation générale concernée	Adhésion et promotion à la hiérarchie des 3RV-E.
Objectif concerné	Adhésion et promotion à la hiérarchie des 3RV-E.
Caractérisation de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Un site Internet convivial regroupera toutes les informations disponibles concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire. Les municipalités seront invitées à rendre disponible l'information sur leur site Internet, dans leur bulletin municipal ou autre mode de diffusion. Suite à la réalisation de cette mesure, d'autres actions de sensibilisation pourront également voir le jour, par exemple : - une patrouille verte pour effectuer de la sensibilisation sur le terrain; - une ligne info-compost lors de l'implantation de la collecte des matières organiques; - des kiosques d'information lors d'événements régionaux; - une publication destinée aux ICI produisant des matières résiduelles non assimilables - etc. La MRC et les municipalités réaliseront des activités d'information, de sensibilisation, et d'éducation diligentes, cohérentes et raisonnables, et ce, distinctement pour chaque secteur ciblé par cette mesure.
Secteur(s) ciblé(s)	MRC Municipalité Résidentiel ICI CRD
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Le principal enjeu de cette mesure est de susciter l'intérêt face à la gestion des matières résiduelles auprès des différents secteurs ciblés.
Responsable(s) envisagé(s)	MRC
Collaborateur(s) envisagé(s)	Municipalités
Année d'implantation	2015 2016 2017 2018 2019 2020
Année où l'action sera finalisée	En continue, récurrence annuelle
Estimation des coûts de réalisation	
Ressources humaines internes	2 800 \$
Ressources humaines collaborateurs	0 \$
Mandats externes	1 000 \$
Coût d'immobilisation	0 \$
Coût d'exploitation	0 \$
Budget total estimé	3 800 \$
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat(s) escompté(s)	Rejoindre le plus grand nombre de personnes tous secteurs confondus et diffuser l'information juste et pertinente via les différents médias.
Indicateur(s) de suivi	Nombre de visites sur le site Internet. Nombre de messages diffusés.

Mesure n° 2	
Promouvoir les réalisations de la MRC et des municipalités auprès de la population	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	L'objectif poursuivi par cette mesure est de faire connaître et d'encourager les initiatives des municipalités et de la MRC qui contribuent à améliorer la gestion des matières résiduelles.
Type(s) d'action	ISÉ
Orientation générale concernée	Adhésion et promotion à la hiérarchie des 3RV-E.
Objectif concerné	Adhésion et promotion à la hiérarchie des 3RV-E.
Caractérisation de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	La mesure permettra de souligner les réalisations des municipalités et de la MRC ainsi que de favoriser le partage d'expériences qui serviront d'exemples aux autres municipalités.
Secteur(s) ciblé(s)	MRC Municipalité Résidentiel
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Le principal enjeu de cette mesure sera pour les municipalités de mettre en place des initiatives.
Responsable(s) envisagé(s)	MRC
Collaborateur(s) envisagé(s)	Municipalités
Année d'implantation	2015 2016 2017 2018 2019 2020
Année où l'action sera finalisée	En continue, récurrence annuelle.
Estimation des coûts de réalisation	
Ressources humaines internes	5 800 \$
Ressources humaines collaborateurs	0 \$
Mandats externes	0 \$
Coût d'immobilisation	0 \$
Coût d'exploitation	0 \$
Budget total estimé	5 800 \$
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat(s) escompté(s)	Participation de toutes les municipalités. Participation d'ICI de tous les secteurs de la MRC.
Indicateur(s) de suivi	Nombre de nouvelles réalisations ou initiatives partagées annuellement.

Mesure n° 3	
Adoption et application par la MRC et ses municipalités, d'une politique d'acquisition de biens qui respecte la hiérarchie des 3RV-E comme décrite dans la PQGMR	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Cette mesure s'inscrit en continuité avec le premier PGMR et vise à ce que la MRC et les municipalités mettent en application des pratiques de réduction à la source et de réemploi.
Type(s) d'action	Service de gestion des matières résiduelles et infrastructures.
Orientation générale concernée	Adhésion et promotion à la hiérarchie des 3RV-E.
Objectif concerné	Adhésion et promotion à la hiérarchie des 3RV-E.
Caractérisation de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	La MRC et les municipalités adopteront une politique d'acquisition de biens qui respectent la hiérarchie des 3 RV-E comme décrite dans la PQGMR.
Secteur(s) ciblé(s)	MRC Municipalité
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Maintenir la mise en application des politiques au fil des années. Encourager les municipalités à adopter des politiques sur une base volontaire.
Responsable(s) envisagé(s)	MRC
Collaborateur(s) envisagé(s)	Municipalités
Année d'implantation	2015 2016 2017 2018 2019 2020
Année où l'action sera finalisée	2020
Estimation des coûts de réalisation	
Ressources humaines internes	4 000 \$
Ressources humaines collaborateurs	5 500 \$
Mandats externes	0 \$
Coût d'immobilisation	0 \$
Coût d'exploitation	0 \$
Budget total estimé	9 400 \$
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat(s) escompté(s)	Diminuer la quantité de matières résiduelles générées par les autorités municipales.
Indicateur(s) de suivi	Nombre de municipalités ayant mis en place une politique d'acquisition de biens qui respectent la hiérarchie des 3 RV-E comme décrite dans la PQGMR.

Mesure n° 4	
Mettre de l'avant des initiatives dans le but d'initier des actions de réduction à la source	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	La réduction à la source est le premier principe à appliquer en gestion des matières résiduelles. Les matières résiduelles non générées contribuent à diminuer l'empreinte écologique, la gestion et les ressources matérielles et humaines nécessaires ainsi que les coûts associés à ceux-ci.
Type(s) d'action	ISÉ Service de gestion des matières résiduelles et infrastructures.
Orientation générale concernée	Adhésion et promotion à la hiérarchie des 3RV-E.
Objectif concerné	Adhésion et promotion à la hiérarchie des 3RV-E.
Caractérisation de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	La MRC souhaite appuyer ses municipalités dans l'adoption de mesures de réduction à la source en élaborant et/ou en faisant la promotion d'outils de sensibilisation qui pourront être adoptés et adaptés à la réalité locale, comme un répertoire du réemploi et de la récupération ainsi que des outils visant : - les matières organiques (promotion de l'herbicyclage et du compostage domestique, etc.); - les produits à usage unique (bouteilles d'eau, vaisselle jetable, couches jetables, sacs d'emplettes, etc.); - la réduction des outils de format papier (diminution de la distribution du bottin, facturation électronique, publipostage).
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	L'adhésion des citoyens nécessitant un changement de leurs comportements au quotidien.
Responsable(s) envisagé(s)	Municipalités
Collaborateur(s) envisagé(s)	MRC
Année d'implantation	2015 2016 2017 2018 2019 2020
Année où l'action sera finalisée	2018
Estimation des coûts de réalisation	
Ressources humaines internes	3 700 \$
Ressources humaines collaborateurs	0 \$
Mandats externes	1 000 \$
Coût d'immobilisation	0 \$
Coût d'exploitation	0 \$
Budget total estimé	4 700 \$
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat(s) escompté(s)	Diminution de la quantité de matières résiduelles générées.
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'initiatives locales réalisées et visant la réduction à la source.

Mesure n° 5	
Faire une étude sur l'implantation d'une ressourcerie régionale	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Les articles destinés au réemploi n'étant pas acceptés dans le réseau d'écocentre de la MRC, celle-ci souhaite optimiser les services de réemploi sur le territoire.
Type(s) d'action	Acquisition de connaissances.
Orientation générale concernée	Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées.
Objectif concerné	Viser une quantité (kg/personne) éliminée équivalente ou moindre à la moyenne québécoise.
Caractérisation de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Pour réaliser cette mesure, une étude de faisabilité d'une ressourcerie sera effectuée. L'étude évaluera différents modes de gestion en collaboration avec des partenariats, comme les OBNL du territoire, qui oeuvrent dans le domaine du réemploi.
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Développer un projet qui répond aux objectifs de la MRC en matière d'environnement et de développement social.
Responsable(s) envisagé(s)	MRC
Collaborateur(s) envisagé(s)	CLD
Année d'implantation	2015 2016 2017 2018 2019 2020
Année où l'action sera finalisée	2016
Estimation des coûts de réalisation	
Ressources humaines internes	6 300 \$
Ressources humaines collaborateurs	2 300 \$
Mandats externes	0 \$
Coût d'immobilisation	0 \$
Coût d'exploitation	0 \$
Budget total estimé	8 500 \$
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat(s) escompté(s)	Présenter un plan d'affaires qui suscite l'adhésion du milieu.
Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'étude de faisabilité.

Mesure n° 6	
Évaluer la pertinence d'effectuer des collectes d'encombrants ayant une valeur de réemploi	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Les municipalités veulent diminuer la quantité d'encombrants ayant une valeur de réemploi, normalement destinés à l'élimination.
Type(s) d'action	Acquisition de connaissances.
Orientation générale concernée	Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées.
Objectif concerné	Viser une quantité (kg/personne) éliminée équivalente ou moindre à la moyenne québécoise.
Caractérisation de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Un projet pilote de collecte sur appel des encombrants ayant une valeur de réemploi a été réalisé dans l'une des municipalités de la MRC qui n'est pas couverte par ce PGMR. Les résultats de ce projet pilote serviront de modèle pour réaliser la présente mesure, notamment pour évaluer la répliquabilité du projet pour d'autres municipalités et d'autres organismes.
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Le projet pilote, d'une durée d'une année, prend fin en mai 2016. Il ne sera donc pas possible de connaître les résultats de ce projet avant cette date.
Responsable(s) envisagé(s)	Municipalités
Collaborateur(s) envisagé(s)	MRC OBNL
Année d'implantation	2015 2016 2017 2018 2019 2020
Année où l'action sera finalisée	2017
Estimation des coûts de réalisation	
Ressources humaines internes	4 000 \$
Ressources humaines collaborateurs	1 600 \$
Mandats externes	0 \$
Coût d'immobilisation	0 \$
Coût d'exploitation	0 \$
Budget total estimé	5 500 \$
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat(s) escompté(s)	Détourner de l'élimination les encombrants ayant une valeur de réemploi.
Indicateur(s) de suivi	Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées.

Mesure n° 7	
Effectuer un inventaire des offres et des demandes de matières résiduelles des ICI et du secteur CRD	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	La mesure vise à pallier au défi que représente, pour les ICI et CRD, la valorisation de certaines matières, compte tenu du faible volume qu'ils génèrent individuellement.
Type(s) d'action	Acquisition de connaissances.
Orientation générale concernée	Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées.
Objectif concerné	Viser une quantité (kg/personne) éliminée équivalente ou moindre à la moyenne québécoise.
Caractérisation de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	En partenariat avec la MRC et le CLD, l'organisme Comité 21 effectuera un inventaire des offres et des demandes de matières résiduelles afin d'identifier des synergies potentielles entre les ICI du territoire.
Secteur(s) ciblé(s)	ICI CRD
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Susciter la participation des ICI et CRD aux différents volets du projet.
Responsable(s) envisagé(s)	Comité 21
Collaborateur(s) envisagé(s)	MRC CLD
Année d'implantation	2015 2016 2017 2018 2019 2020
Année où l'action sera finalisée	2017
Estimation des coûts de réalisation	
Ressources humaines internes	1 100 \$
Ressources humaines collaborateurs	24 000 \$
Mandats externes	26 000 \$
Coût d'immobilisation	0 \$
Coût d'exploitation	0 \$
Budget total estimé	51 100 \$
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat(s) escompté(s)	Augmenter les quantités de matières résiduelles valorisées dans les secteurs ICI et CRD. Avoir un modèle de gestion reproductible.
Indicateur(s) de suivi	Nombre de synergies créées.

Mesure n° 8	
Interdire, pour toutes les clientèles desservies, de jeter avec les déchets des matières visées par un programme de récupération dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Cette mesure s'inscrit dans le contexte où : - il existe une alternative à l'élimination pour les matières visées par la REP; - le coût de gestion est quasi nul pour la MRC et les municipalités.
Type(s) d'action	Réglementaire
Orientation générale concernée	Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées.
Objectif concerné	Viser une quantité (kg/personne) éliminée équivalente ou moindre à la moyenne québécoise.
Caractérisation de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Un règlement interdisant de jeter des matières visées par un programme de récupération dans le cadre de la REP devra être adopté par chacune des municipalités. Des clauses aux contrats de collecte de déchets devront stipuler qu'il est interdit à l'entrepreneur de collecter ces matières.
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel ICI
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Susciter l'adhésion des citoyens au nouveau règlement.
Responsable(s) envisagé(s)	Municipalités
Collaborateur(s) envisagé(s)	MRC
Année d'implantation	2015 2016 2017 2018 2019 2020
Année où l'action sera finalisée	2018
Estimation des coûts de réalisation	
Ressources humaines internes	1 200 \$
Ressources humaines collaborateurs	5 500 \$
Mandats externes	5 000 \$
Coût d'immobilisation	0 \$
Coût d'exploitation	0 \$
Budget total estimé	11 700 \$
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat(s) escompté(s)	Éviter que les matières visées par la REP soient dirigées vers l'élimination.
Indicateur(s) de suivi	Nombre de municipalités qui ont adopté un règlement. Nombre de municipalités qui ont intégré une clause dans leur contrat de collecte des déchets.

Mesure n° 9	
Développer des campagnes de sensibilisation ou des outils de communication auprès de tous les générateurs pour augmenter la quantité et la qualité des matières recyclables	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Dans le contexte où les outils de collecte des matières recyclables sont déjà en place et qu'ils seront bonifiés par d'autres mesures du PGMR, la MRC souhaite augmenter la qualité et la quantité de matières recyclables et rejoindre l'objectif gouvernemental de valorisation (70 %).
Type(s) d'action	ISÉ
Orientation générale concernée	Améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées par les citoyens et les ICI.
Objectif concerné	Atteindre l'objectif gouvernemental de valorisation des matières recyclables (70 %).
Caractérisation de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Plusieurs actions seront mises de l'avant pour réaliser cette mesure : - développer un site Internet convivial afin d'outiller les générateurs de matières recyclables à augmenter la quantité et la qualité de leurs matières; - continuer à diffuser le Guide pour la collecte des matières recyclables; - inciter les municipalités à mettre en place des campagnes de sensibilisation ou des outils de communication concernant les matières recyclables et à les partager entre elles.
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel ICI
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Mettre en place un programme de sensibilisation rejoignant l'ensemble des générateurs de matières recyclables.
Responsable(s) envisagé(s)	MRC
Collaborateur(s) envisagé(s)	Municipalités
Année d'implantation	2015 2016 2017 2018 2019 2020
Année où l'action sera finalisée	2018
Estimation des coûts de réalisation	
Ressources humaines internes	4 900 \$
Ressources humaines collaborateurs	0 \$
Mandats externes	0 \$
Coût d'immobilisation	0 \$
Coût d'exploitation	0 \$
Budget total estimé	4 900 \$
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat(s) escompté(s)	Améliorer les pratiques de tri des matières recyclables de tous les secteurs.
Indicateur(s) de suivi	Nombre de visites du site Internet dédiées à la gestion des matières résiduelles. Nombre de programmes de sensibilisation réalisés ou d'outils de communication diffusés annuellement par la MRC et les municipalités.

Mesure n° 10	
Desservir ou mettre en place des mesures d'appui aux ICI produisant des matières recyclables assimilables, en termes de quantité et de qualité, aux matières résidentielles.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du Plan d'action 2011-2015, la MRC est responsable de la planification des matières résiduelles des ICI. Leur performance a un impact sur celle de la MRC. Les montants attribués aux municipalités dans le cadre du Programme de la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles sont calculés en fonction de la performance de tous les secteurs (résidentiel, ICI et CRD).
Type(s) d'action	Service de gestion des matières résiduelles et infrastructures.
Orientation générale concernée	Améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées par les citoyens et les ICI.
Objectif concerné	Atteindre l'objectif gouvernemental de valorisation des matières recyclables (70 %).
Caractérisation de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	La MRC recensera les ICI produisant des matières recyclables assimilables, en termes de quantité et de qualité, aux matières résidentielles qui ne sont pas encore desservies par la collecte municipalisée afin de les intégrer au service de collecte des matières recyclables.
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel ICI
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Mettre en place un programme de sensibilisation rejoignant l'ensemble des générateurs.
Responsable(s) envisagé(s)	MRC
Collaborateur(s) envisagé(s)	Municipalités
Année d'implantation	2015 2016 2017 2018 2019 2020
Année où l'action sera finalisée	2019
Estimation des coûts de réalisation	
Ressources humaines internes	1 600 \$
Ressources humaines collaborateurs	6 500 \$
Mandats externes	0 \$
Coût d'immobilisation	0 \$
Coût d'exploitation	0 \$
Budget total estimé	8 100 \$
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat(s) escompté(s)	Augmenter la quantité de matières recyclables récupérées.
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'ICI ajouté au service municipalisé de collecte des matières recyclables.

Mesure n° 11	
Implanter des équipements de récupération dans les aires publiques	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Plusieurs municipalités offrent des équipements de récupération dans les aires publiques. Il est souhaitable que toutes les municipalités augmentent le nombre d'aires publiques desservies par des équipements de récupération.
Type(s) d'action	Service de gestion des matières résiduelles et infrastructures.
Orientation générale concernée	Améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées par les citoyens et les ICI.
Objectif concerné	Atteindre l'objectif gouvernemental de valorisation des matières recyclables (70 %).
Caractérisation de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Les municipalités procéderont à l'ajout d'équipements de récupération dans les aires publiques non desservies. Des demandes de subvention seront adressées à la Table de récupération hors foyer.
Secteur(s) ciblé(s)	Municipalités
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	S'assurer que les utilisateurs des aires publiques effectuent un tri adéquat de leurs matières résiduelles.
Responsable(s) envisagé(s)	Municipalités
Collaborateur(s) envisagé(s)	MRC TRHF
Année d'implantation	2015 2016 2017 2018 2019 2020
Année où l'action sera finalisée	2017
Estimation des coûts de réalisation	
Ressources humaines internes	300 \$
Ressources humaines collaborateurs	300 \$
Mandats externes	Selon les projets
Coût d'immobilisation	0 \$
Coût d'exploitation	0 \$
Budget total estimé	600 \$
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat(s) escompté(s)	Offrir des services de récupération dans l'ensemble des aires publiques.
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'aires publiques additionnelles desservies par des équipements de récupération.

Mesure n° 12	
Évaluer des scénarios de gestion des plastiques agricoles	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Les entreprises du secteur agricole génèrent des plastiques et se retrouvent devant un défi pour en disposer, car la filière de recyclage de cette matière est peu développée dans la région. En 2014, la MRC a entamé des démarches pour réaliser un projet pilote offrant un service de collecte porte à porte des plastiques agricoles, cependant, étant donné les coûts élevés reliés à cette collecte, le projet ne s'est pas réalisé.
Type(s) d'action	Service de gestion des matières résiduelles et infrastructures.
Orientation générale concernée	Améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées par les citoyens et les ICI.
Objectif concerné	Atteindre l'objectif gouvernemental de valorisation des matières recyclables (70 %).
Caractérisation de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	La MRC évaluera différents scénarios de gestion des plastiques agricoles des matières organiques pour l'ensemble du territoire. Il sera évalué quel est le mode de gestion optimal : service municipal, gestion privée, entente avec des partenaires, etc.
Secteur(s) ciblé(s)	ICI
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Favoriser l'autonomie régionale dans la recherche de solution de valorisation.
Responsable(s) envisagé(s)	MRC
Collaborateur(s) envisagé(s)	Municipalités, Union des producteurs agricoles de Vaudreuil-Soulanges
Année d'implantation	2015 2016 2017 2018 2019 2020
Année où l'action sera finalisée	2018
Estimation des coûts de réalisation	
Ressources humaines internes	4 000 \$
Ressources humaines collaborateurs	1 600 \$
Mandats externes	0 \$
Coût d'immobilisation	0 \$
Coût d'exploitation	0 \$
Budget total estimé	5 500 \$
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat(s) escompté(s)	Choix d'un scénario de gestion des plastiques agricoles.
Indicateur(s) de suivi	Évaluation des scénarios complétés.

Mesure n° 13	
Adopter un règlement municipal visant à interdire l'élimination des matières visées par un bannissement.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Cette mesure découle de l'interdiction d'enfourer certaines matières, comme prévu par le gouvernement dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. L'obligation de participer à la collecte sélective permettra de renforcer l'application du règlement.
Type(s) d'action	Réglementaire
Orientation générale concernée	Susciter l'implication de la population et l'importance du geste citoyen (privé et corporatif).
Objectif concerné	Respecter les bannissements - Carton/papier - Bois - Matières organiques
Caractérisation de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Un règlement interdisant de jeter les matières destinées à l'élimination des matières visées par le bannissement et obligeant la participation aux collectes en place devra être adopté par chacune des municipalités. Cette mesure pourrait être accompagnée de clauses aux contrats de collecte des déchets interdisant à l'entrepreneur de collecter ces matières.
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel ICI CRD
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Susciter l'adhésion des citoyens au nouveau règlement.
Responsable(s) envisagé(s)	Municipalités
Collaborateur(s) envisagé(s)	MRC
Année d'implantation	2015 2016 2017 2018 2019 2020
Année où l'action sera finalisée	Selon le calendrier de mise en œuvre des prescriptions gouvernementales.
Estimation des coûts de réalisation	
Ressources humaines internes	1 500 \$
Ressources humaines collaborateurs	5 500 \$
Mandats externes	5 000 \$
Coût d'immobilisation	0 \$
Coût d'exploitation	0 \$
Budget total estimé	12 000 \$
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat(s) escompté(s)	Que toutes les municipalités se dotent d'une réglementation régissant ce qu'il est permis d'inclure dans la collecte des déchets.
Indicateur(s) de suivi	Nombre de municipalités qui ont adopté ledit règlement.

Mesure n° 14	
Implantation d'un réseau d'écocentres afin de desservir les citoyens de tout le territoire et d'offrir un service de base pour les ICI et CRD	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Les deux écocentres de la MRC actuellement en activité sont accessibles aux résidents de la section PGMR, mais géographiquement éloignés de ceux-ci. L'ouverture prévue de deux écocentres dans la section PGMR du territoire rapprochera les infrastructures de récupération des citoyens.
Type(s) d'action	Service de gestion des matières résiduelles et infrastructures.
Orientation générale concernée	Susciter l'implication de la population et l'importance du geste citoyen (privé et corporatif).
Objectif concerné	Respecter les bannissements - Carton/papier - Bois - Matières organiques
Caractérisation de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	L'ouverture d'un écocentre est prévue à l'automne 2015 dans la municipalité de Saint-Zotique. Le deuxième écocentre sera implanté dans la municipalité de Rigaud en 2016 et desservira en partie la clientèle ICI et CRD.
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel ICI CRD
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	L'enjeu sera au niveau des communications, car les écocentres fonctionneront avec des modalités d'opération différentes (heures d'ouverture, matériaux acceptés, clientèles desservies, etc.).
Responsable(s) envisagé(s)	Municipalités
Collaborateur(s) envisagé(s)	MRC
Année d'implantation	2015 2016 2017 2018 2019 2020
Année où l'action sera finalisée	2016
Estimation des coûts de réalisation	
Ressources humaines internes	8 500 \$
Ressources humaines collaborateurs	18 200 \$
Mandats externes	0 \$
Coût d'immobilisation	312 000 \$
Coût d'exploitation	0 \$
Budget total estimé	338 800 \$
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat(s) escompté(s)	Offrir un service de proximité à la population.
Indicateur(s) de suivi	Mise en opération de deux nouveaux écocentres.

Mesure n° 15	
Réaliser un projet-pilote de traitement des matières organiques	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	La MRC est intéressée par le développement de méthodes durables et économiques de valorisation des résidus organiques respectueuses de l'environnement. Elle va de l'avant, à l'automne 2014, par une décision du conseil de démarrer le processus d'appel d'offres pour l'acquisition d'une unité-pilote de valorisation des résidus alimentaires, des résidus verts et des boues municipales. Ce choix s'explique en partie par le souhait de la MRC d'opter pour un scénario de traitement minimisant la génération de GES.
Type(s) d'action	Acquisition de connaissances.
Orientation générale concernée	Détourner la matière organique de l'élimination.
Objectif concerné	Atteindre l'objectif gouvernemental de valorisation des matières organiques (60 %).
Caractérisation de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Le projet-pilote de traitement des matières organiques évaluera la technologie novatrice d'un processus de traitement ATAD d'une génération « optimisée » (Autothermal Thermophilic Aerobic Digestion). Ce projet-pilote permettra principalement d'évaluer la technologie, la viabilité et la valeur des produits issus de cette technologie de traitement en collaboration avec l'UQAM.
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel ICI
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Déterminer les critères de fonctionnement d'une technologie émergente.
Responsable(s) envisagé(s)	MRC
Collaborateur(s) envisagé(s)	Municipalités UQAM
Année d'implantation	2015 2016 2017 2018 2019 2020
Année où l'action sera finalisée	2017
Estimation des coûts de réalisation	
Ressources humaines internes	6 900 \$
Ressources humaines collaborateurs	134 800 \$
Mandats externes	13 000 \$
Coût d'immobilisation	87 000 \$
Coût d'exploitation	29 400 \$
Budget total estimé	271 000 \$
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat(s) escompté(s)	Que le projet-pilote puisse servir de modèle d'implantation d'une technologie de traitement régional afin de desservir l'ensemble des unités d'occupation et de combler tous les besoins en traitement de matières organiques de la MRC.
Indicateur(s) de suivi	Projet-pilote réalisé.

Mesure n° 16	
Évaluer différents scénarios d'implantation d'une infrastructure régionale de traitement des matières organiques	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	La mise en place d'infrastructures de traitement des matières organiques contribue à l'autonomie régionale et diminue la production de GES et les coûts associés au transport des matières.
Type(s) d'action	Acquisition de connaissances.
Orientation générale concernée	Détourner la matière organique de l'élimination.
Objectif concerné	Atteindre l'objectif gouvernemental de valorisation des matières organiques (60 %).
Caractérisation de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	<p>Pour faire suite à la réalisation du projet-pilote de traitement des matières organiques (mesure 14), la MRC évaluera les différents scénarios de traitement régional des matières organiques qui seront retenus pour l'ensemble du territoire ou si un autre type d'infrastructures doit être mis en place.</p> <p>L'analyse des différents scénarios tiendra compte de la valorisation des feuilles par épandage dans les champs agricoles, à savoir si cette pratique est une solution durable tant au point de vue économique, qu'au niveau agronomique. Cette pratique est actuellement favorisée et réalisée dans le cadre d'ententes entre certaines municipalités locales et des agriculteurs.</p>
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel ICI
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Favoriser l'autonomie régionale dans la recherche de solution de valorisation.
Responsable(s) envisagé(s)	MRC
Collaborateur(s) envisagé(s)	Municipalités
Année d'implantation	2015 2016 2017 2018 2019 2020
Année où l'action sera finalisée	2017
Estimation des coûts de réalisation	
Ressources humaines internes	3 200 \$
Ressources humaines collaborateurs	1 600 \$
Mandats externes	2 600 \$
Coût d'immobilisation	0 \$
Coût d'exploitation	0 \$
Budget total estimé	7 400 \$
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat(s) escompté(s)	Choix d'une infrastructure régionale de traitement des matières organiques.
Indicateur(s) de suivi	Évaluation des scénarios complétée.

Mesure n° 17	
Implanter une collecte porte-à-porte des matières organiques du secteur résidentiel et ICI assimilables et dans les aires publiques	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	L'implantation de la collecte des matières organiques est à la base de l'atteinte de l'objectif de valorisation de 60 % des matières organiques et contribue à la diminution des GES.
Type(s) d'action	Service de gestion des matières résiduelles et infrastructures.
Orientation générale concernée	Détourner la matière organique de l'élimination.
Objectif concerné	Atteindre l'objectif gouvernemental de valorisation des matières organiques (60 %).
Caractérisation de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	L'implantation de la collecte des matières organiques sera réalisée en plusieurs phases : - implantation auprès de 2 000 unités d'occupation dans le cadre du projet pilote (mesure 14); - implantation auprès des unités d'occupation de 8 logements et moins; - implantation auprès des unités d'occupation restantes (résidentielles et ICI assimilables) et des aires publiques.
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel ICI
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Adhésion de la population à ce nouveau service de collecte. Stratégie de communication efficace.
Responsable(s) envisagé(s)	MRC
Collaborateur(s) envisagé(s)	Municipalités
Année d'implantation	2015 2016 2017 2018 2019 2020
Année où l'action sera finalisée	2019
Estimation des coûts de réalisation	
Ressources humaines internes	20 000 \$
Ressources humaines collaborateurs	120 200 \$
Mandats externes	141 500 \$
Coût d'immobilisation (sur 5 ans)	522 400 \$
Coût d'exploitation (sur 5 ans)	1 929 000 \$
Budget total estimé (sur 5 ans)	2 733 000 \$
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat(s) escompté(s)	Que toutes les unités d'occupation actuellement desservies par la collecte des déchets soient également desservies par la collecte des matières organiques.
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'unités d'occupation desservies.

Mesure n° 18	
Mettre en place un programme de vidange des fosses septiques conforme au Q-2, r.22	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Le <i>Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées</i> requiert la vidange des fosses septiques tous les 2 ans (4 ans pour les résidences saisonnières). Cette mesure permettra de mettre en application la réglementation provinciale tout en assurant une saine gestion des matières organiques provenant de ce gisement.
Type(s) d'action	Service de gestion des matières résiduelles et infrastructures.
Orientation générale concernée	Détourner la matière organique de l'élimination.
Objectif concerné	Atteindre l'objectif gouvernemental de valorisation des matières organiques (60 %).
Caractérisation de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Dans un souci de diminuer la production des GES liés au transport, il est souhaitable que le programme de vidange des fosses septiques privilégie la technique de mesurage de l'écume et des boues ainsi que la vidange sélective des fosses septiques. Une priorité sera accordée à la valorisation des boues par épandage.
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Procéder à un inventaire complet des fosses septiques sur le territoire.
Responsable(s) envisagé(s)	Municipalités
Collaborateur(s) envisagé(s)	MRC
Année d'implantation	2015 2016 2017 2018 2019 2020
Année où l'action sera finalisée	2018
Estimation des coûts de réalisation	
Ressources humaines internes	1 400 \$
Ressources humaines collaborateurs	364 700 \$
Mandats externes	495 700 \$
Coût d'immobilisation	0 \$
Coût d'exploitation (sur 4 ans)	1 095 700 \$
Budget total estimé (sur 4 ans)	1 885 700 \$
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat(s) escompté(s)	Mise en œuvre d'un programme de vidange des boues de fosses septiques couvrant toutes les municipalités.
Indicateur(s) de suivi	Nombre de fosses septiques vidangées annuellement.

Mesure n° 19	
Recycler 100 % des boues des stations de traitement des eaux usées potentiellement recyclables	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Cette mesure s'inscrit dans le contexte du bannissement de l'élimination des matières organiques.
Type(s) d'action	Service de gestion des matières résiduelles et infrastructures.
Orientation générale concernée	Détourner la matière organique de l'élimination.
Objectif concerné	Atteindre l'objectif gouvernemental de valorisation des matières organiques (60 %).
Caractérisation de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Cette mesure vise à exiger que les municipalités qui procèdent à la vidange des stations de traitement des boues incluent une clause au devis afin de favoriser la valorisation des boues par épandage lorsque celles-ci sont valorisables.
Secteur(s) ciblé(s)	Municipalités
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Aucun
Responsable(s) envisagé(s)	Municipalités
Collaborateur(s) envisagé(s)	MRC
Année d'implantation	2015 2016 2017 2018 2019 2020
Année où l'action sera finalisée	2020
Estimation des coûts de réalisation	
Ressources humaines internes	0 \$
Ressources humaines collaborateurs	0 \$
Mandats externes	0 \$
Coût d'immobilisation	0 \$
Coût d'exploitation	0 \$
Budget total estimé	0 \$
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat(s) escompté(s)	Que toutes les municipalités qui procèdent à la vidange des stations de traitement des boues optent pour la valorisation en favorisant l'épandage.
Indicateur(s) de suivi	Nombre de municipalités ayant valorisé par épandage les boues des stations de traitement lors de la vidange.

Mesure n° 20	
Publier sur le site Internet de la MRC et des municipalités un guide de démolition, de rénovation et de construction répondant aux exigences de la PQGMR	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	La MRC souhaite mettre à la disposition du secteur CRD des outils pour stimuler la performance de ce secteur.
Type(s) d'action	ISÉ
Orientation générale concernée	Détourner les matières CRD de l'élimination.
Objectif concerné	Responsabiliser les générateurs des secteurs ICI et CRD.
Caractérisation de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	L'action 33 du <i>Plan d'action 2011-2015</i> du gouvernement du Québec prévoit la production d'un guide pour le secteur CRD. La MRC souhaite appuyer cette initiative en diffusant ce guide, ainsi que tout autre guide pertinent pour le secteur CRD, sur son site Internet et en invitant les municipalités à faire de même.
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel ICI CRD
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Aucun
Responsable(s) envisagé(s)	MRC
Collaborateur(s) envisagé(s)	Municipalités
Année d'implantation	2015 2016 2017 2018 2019 2020
Année où l'action sera finalisée	2020
Estimation des coûts de réalisation	
Ressources humaines internes	400 \$
Ressources humaines collaborateurs	800 \$
Mandats externes	0 \$
Coût d'immobilisation	0 \$
Coût d'exploitation	0 \$
Budget total estimé	1 200 \$
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat(s) escompté(s)	Rendre disponible l'information pour une meilleure gestion des résidus de CRD.
Indicateur(s) de suivi	Nombre de municipalités (incluant la MRC) qui auront publié le guide sur leur site Internet.

Mesure n° 21	
Intégrer une clause de récupération des résidus de béton, de brique, d'asphalte et du bois aux devis des contrats dans le secteur municipal	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Les municipalités sont des organismes « donneurs d'ouvrage » importants. L'obligation pour les entrepreneurs en construction de récupérer certaines matières permettra de détourner de l'élimination une quantité appréciable.
Type(s) d'action	Réglementaire
Orientation générale concernée	Détourner les matières CRD de l'élimination.
Objectif concerné	Responsabiliser les générateurs des secteurs ICI et CRD.
Caractérisation de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Cette mesure sera réalisée en ajoutant une clause aux devis des contrats de construction dans le secteur municipal. Cette clause obligera la récupération des résidus de béton, de briques, d'asphalte et de bois ou l'acheminement de ces matières vers des centres de tri de matériaux secs.
Secteur(s) ciblé(s)	Municipalités CRD
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Offrir le meilleur service à moindre coût.
Responsable(s) envisagé(s)	Municipalités
Collaborateur(s) envisagé(s)	Aucun
Année d'implantation	2015 2016 2017 2018 2019 2020
Année où l'action sera finalisée	2019
Estimation des coûts de réalisation	
Ressources humaines internes	100 \$
Ressources humaines collaborateurs	1 600 \$
Mandats externes	0 \$
Coût d'immobilisation	0 \$
Coût d'exploitation	0 \$
Budget total estimé	1 700 \$
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat(s) escompté(s)	Récupération plus importante des matières résiduelles générées par les travaux dans le secteur municipal.
Indicateur(s) de suivi	Nombre de municipalités intégrant une obligation de récupérer les résidus de béton, de brique, d'asphalte et de bois lors de l'octroi de contrats de construction dans le secteur municipal.

Mesure n° 22	
Exiger un plan de gestion des matières résiduelles conforme à la PQGMR lors des demandes de permis de construction	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	La MRC souhaite contribuer à l'objectif national de trier à la source ou d'acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.
Type(s) d'action	Réglementaire
Orientation générale concernée	Détourner les matières CRD de l'élimination.
Objectif concerné	Responsabiliser les générateurs des secteurs ICI et CRD.
Caractérisation de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Cette mesure sera réalisée en exigeant un plan de gestion des matières résiduelles conforme aux objectifs de la PQGMR lors des demandes de permis de construction municipal visant le segment du bâtiment.
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel ICI CRD
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Uniformité de l'application de la mesure par toutes les municipalités du territoire.
Responsable(s) envisagé(s)	Municipalités
Collaborateur(s) envisagé(s)	MRC
Année d'implantation	2015 2016 2017 2018 2019 2020
Année où l'action sera finalisée	2019
Estimation des coûts de réalisation	
Ressources humaines internes	1 500 \$
Ressources humaines collaborateurs	7 800 \$
Mandats externes	0 \$
Coût d'immobilisation	0 \$
Coût d'exploitation	0 \$
Budget total estimé	9 300 \$
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat(s) escompté(s)	Récupération plus importante des résidus CRD lors de travaux de construction, rénovation ou démolition.
Indicateur(s) de suivi	Nombre de municipalités qui exigent un plan de gestion des matières résiduelles conforme aux objectifs de la PQGMR lors de l'émission de permis de construction.

Mesure n° 23	
Promouvoir les points de collecte des matières visées par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (Q-2, r. 40.1)	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Il existe sur le territoire plusieurs points de collecte gérés par les organismes ayant des ententes avec RECYC-QUÉBEC dans le cadre de la réglementation sur la REP. Ces points de collecte reçoivent des matières en vue de les détourner de l'élimination, et ce, à coût nul pour la MRC et les municipalités.
Type(s) d'action	ISÉ
Orientation générale concernée	Viser les meilleurs scénarios de gestion des matières résiduelles à moindre coût.
Objectif concerné	Mettre de l'avant des initiatives financièrement responsables.
Caractérisation de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Inciter les municipalités à diffuser les points de collecte des matières visées par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (Q-2, r. 40.1).
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel ICI
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Aucun
Responsable(s) envisagé(s)	MRC
Collaborateur(s) envisagé(s)	Municipalités Organismes de la REP
Année d'implantation	2015 2016 2017 2018 2019 2020
Année où l'action sera finalisée	2020
Estimation des coûts de réalisation	
Ressources humaines internes	1 000 \$
Ressources humaines collaborateurs	2 400 \$
Mandats externes	0 \$
Coût d'immobilisation	0 \$
Coût d'exploitation	0 \$
Budget total estimé	3 300 \$
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat(s) escompté(s)	Assurer une prise en charge des matières par d'autres acteurs afin de limiter les coûts de gestion de la MRC et responsabiliser le citoyen.
Indicateur(s) de suivi	Nombre de municipalités qui diffusent l'information.

Mesure n° 24	
Se prévaloir des subventions et des sources de financement disponibles	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Afin de diminuer les impacts budgétaires de la gestion des matières résiduelles et des mesures de performance associées au PGMR, la MRC doit être à l'affût des programmes de subventions disponibles.
Type(s) d'action	Service de gestion des matières résiduelles et infrastructures.
Orientation générale concernée	Viser les meilleurs scénarios de gestion des matières résiduelles à moindre coût.
Objectif concerné	Mettre de l'avant des initiatives financièrement responsables.
Caractérisation de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Maintenir une veille sur les programmes de subventions disponibles et leurs critères d'admissibilité afin de maximiser le financement des mesures du PGMR et inviter les municipalités à s'en prévaloir. Programmes ou fonds offrant actuellement des subventions, à titre d'exemple : - Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles; - Table pour la récupération hors foyer; - Fonds municipal vert.
Secteur(s) ciblé(s)	MRC Municipalités
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Répondre aux critères d'admissibilité des différents programmes de subventions tout en maintenant les orientations et objectifs propres au territoire de la MRC. Faire en sorte que les municipalités utilisent les subventions disponibles.
Responsable(s) envisagé(s)	MRC Municipalités
Collaborateur(s) envisagé(s)	MRC
Année d'implantation	2015 2016 2017 2018 2019 2020
Année où l'action sera finalisée	En continu
Estimation des coûts de réalisation	
Ressources humaines internes	500 \$
Ressources humaines collaborateurs	0 \$
Mandats externes	Selon les projets
Coût d'immobilisation	0 \$
Coût d'exploitation	0 \$
Budget total estimé	500 \$
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat(s) escompté(s)	Offrir un maximum de services à moindre coût.
Indicateur(s) de suivi	Nombre de subventions reçues par la MRC et les municipalités.

Mesure n° 25	
Implanter un outil permettant de compiler les données de gestion des matières résiduelles et de faire le suivi du PGMR	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	La MRC détient une délégation de compétences partielle et cette responsabilité l'amène à la collecte des données auprès des municipalités, et ce, de façon récurrente. La MRC et les municipalités sont tenues de déposer des rapports statistiques aux différentes instances municipales et gouvernementales et de faire le suivi du PGMR.
Type(s) d'action	Service de gestion des matières résiduelles et infrastructures.
Orientation générale concernée	Assurer la pérennité de la gestion des matières résiduelles.
Objectif concerné	Optimiser les services actuellement en place.
Caractérisation de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Suite à une évaluation des différents outils de compilation et de suivi disponibles, un choix sera arrêté et l'outil s'adaptant le mieux au contexte de la MRC sera implanté.
Secteur(s) ciblé(s)	MRC Municipalité
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Se doter d'un outil de compilation et de suivi qui répond aux besoins de la MRC.
Responsable(s) envisagé(s)	MRC
Collaborateur(s) envisagé(s)	Municipalités
Année d'implantation	2015 2016 2017 2018 2019 2020
Année où l'action sera finalisée	2016
Estimation des coûts de réalisation	
Ressources humaines internes	700 \$
Ressources humaines collaborateurs	2 400 \$
Mandats externes	3 900 \$
Coût d'immobilisation	0 \$
Coût d'exploitation	3 900 \$
Budget total estimé	10 800 \$
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat(s) escompté(s)	Optimiser la compilation annuelle des données de gestion des matières résiduelles et maintenir une rigueur dans la transmission des données de suivi des mesures du PGMR.
Indicateur(s) de suivi	Outil de compilation et de suivi implanté.

Mesure n° 26	
Maintenir les services de collecte (déchets, matières recyclables, feuilles, etc) actuellement offerts sur le territoire de la MRC	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	L'ensemble du territoire est actuellement couvert par les services de collecte des déchets et des matières recyclables ainsi qu'une collecte de feuilles. Le PGMR prévoit maintenir et optimiser les services actuels.
Type(s) d'action	Service de gestion des matières résiduelles et infrastructures.
Orientation générale concernée	Assurer la pérennité de la gestion des matières résiduelles.
Objectif concerné	Optimiser les services actuellement en place.
Caractérisation de la mesure contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	<p>L'action assurera la continuité des services offerts à la population et aux ICI assimilables. Une réévaluation de la fréquence des collectes de déchets pourra être réalisée lors de l'implantation de la collecte des matières organiques.</p> <p>La MRC prendra en considération les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - optimiser les devis d'appels d'offres et les modalités des différentes collectes des matières résiduelles sur le territoire; - évaluer les différents facteurs qui favoriseraient un plus grand nombre de soumissionnaires, dont les entrepreneurs locaux, lors de processus d'appels d'offres; - évaluer les différentes clauses qui pourraient être incluses au devis (ex.: le nombre de collectes, la division du territoire par secteur, contrats séparés, etc.).
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel ICI
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	
Responsable(s) envisagé(s)	MRC Municipalités
Collaborateur(s) envisagé(s)	SO
Année d'implantation	2015 2016 2017 2018 2019 2020
Année où l'action sera finalisée	En continu
Estimation des coûts de réalisation	
Ressources humaines internes	0 \$
Ressources humaines collaborateurs	0 \$
Mandats externes	0 \$
Coût d'immobilisation	0 \$
Coût d'exploitation (sur 5 ans)	19 088 000 \$
Budget total estimé (sur 5 ans)	19 088 000 \$
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat(s) escompté(s)	Maintenir les services à la population.
Indicateur(s) de suivi	Le maintien ou l'optimisation des services de collecte offerts sur le territoire.



Crédit photo : Daniel Bouguerra

MATIÈRES À RÉFLEXION

2016

Techniques mixtes, matériaux recyclés sur panneau de peuplier / 16 x 12 po (41 x 31 cm).

Œuvre réalisée avec la participation des employés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, Anne Fortier, Julie Labelle, Stéphanie Lavergne, Sébastien Legros, Nadine Maltais, Simon Richard, ainsi qu'en tant qu'assistante en médiation culturelle, Myriam Gaudry.

DESCRIPTION DE L'ŒUVRE PAR MADELEINE TURGEON, ARTISTE EN ARTS VISUELS ET MOSAÏSTE DE SAINT-LAZARE

L'œuvre suggère par le mouvement et la texture des différents matériaux que la matière susceptible de trouver le chemin de l'élimination peut reprendre vie sous une autre forme. Des questionnements autour des thèmes de la société de consommation, du gaspillage et du recyclage (3R-V) sont soulevés par l'œuvre.

Les lignes principales dans le concept s'entrecroisent et permettent de diriger le regard sur des points qui semblent prendre la fuite, mais reviennent transformés en matière organique (feuilles). Tout est relié,

« tout est connecté, on consomme et on recycle! « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. »

Que ce soit des contenants de plastique, du papier, des pièces informatiques ou des bouteilles de bière, ces objets qui sont sans intérêt pour la plupart des gens représentent de véritables trésors comme source d'inspiration. On peut sublimer un objet sans valeur pour en faire une véritable œuvre d'art. Au final, l'interprétation de cet amalgame d'éléments picturaux incite une réflexion sur certaines perceptions qui influencent notre façon de voir, de comprendre et d'agir sur notre environnement.

Crédit photos : Madeleine Turgeon et Christian Gonzalez





**PLAN DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

2015
2020



280, boulevard Harwood
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 1Y5
Tél. : 450 455-5753
Télec. : 450 455-0145
mrcvs.ca